



Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de Master

Spécialité : Digital finance and Banking management

THEME :

**LE ROLE DU PAIEMENT
ELECTRONIQUE DANS LA
PROMOTION DE L'INCLUSION
FINANCIERE**

CAS : BDL

Présenté par :

Mme

Sayoud Ines

Encadré par :

Mme

Amellal Zehira

Année universitaire

2024-2025

SOMMAIRE :

Dédicace

Remerciements :

Liste des figures

Liste des tableaux

Liste des abréviations

Résumé :

| | |
|--|------------|
| INTRODUCTION GENERAL | 1 |
| CHAPITRE 01 :L'INCLUSION FINANCIERE ET LE PAIEMENT ELECTRONIQUE | 5 |
| Section 1 : L'inclusion financière, concept, défis et enjeux | 7 |
| Section 2 : Le paiement électronique, système et moyens..... | 16 |
| Section 3 : Le Rôle de la Digitalisation dans l'Inclusion Financière : | 31 |
| CHAPITRE 02 : L'INCLUSION FINANCIERE ET LE PAIEMENT ELECTRONIQUE EN ALGERIE | 45 |
| Section 1 : L'inclusion financière en Algérie, état des lieux | 47 |
| Section 2 : L'impact du paiement électronique sur l'inclusion financière, cas de BDL | 68 |
| Section 3 : Résultats et analyse | 76 |
| CONCLUSION GENERALE..... | 100 |
| La bibliographie : | 103 |
| Liste des annexes : | 105 |

Dédicace :

Je dédie ce modeste travail à ma petite famille, ma mère, mon père et mes frère et ma sœur et Os pour leurs soutien inconditionnel et leurs conseils qui m'ont permis d'être la personne que je le suis aujourd'hui. Vous êtes la force qui me pousse à toujours aller de l'avant, le sourire qui éclaire mes jours les plus sombres et le refuge sûr dans le tumulte de la vie.

Je le dédie également à toute ma grande famille du plus âgé au plus jeune d'entre eux.

A mes amis que je côtoie quotidiennement.

Et enfin, à toutes personnes que j'ai côtoyées de près ou de loin que j'ai dû oublier de les mentionner.

Remerciements :

Je tiens tout d'abord à remercier Allah, le tout puissant qui m'a accordé le courage, la force et la volonté pour terminer ce travail.

À mes chers parents,

Votre amour, votre soutien inconditionnel et vos encouragements ont été les piliers sur lesquels j'ai construit mon parcours universitaire. Sans votre sacrifice et votre dévouement, ce rêve n'aurait jamais pu se réaliser. Je vous suis éternellement reconnaissante pour tout ce que vous avez fait pour moi.

Je présente mes remerciements les plus vifs et sincères à Mme Amellal Zehira, pour son encadrement ainsi que son aide, sa disponibilité et ses conseils avisés, merci madame.

J'adresse mes sincères remerciements Monsieur Bouabdallah Hassan pour sa gentillesse et son soutien inestimable.

Mes remerciements s'étendent également à Mme Bourahla et Monsieur Reguieg ainsi qu'à toute l'équipe de Département Paiements Electroniques qui se sont bien occupés de moi durant la période de mon stage. Leur dévouement constant, leur coopération et leur assistance ont grandement contribué à la réussite de notre projet.

À tous les amis et collègues que j'ai rencontrés au cours de ces cinq ans, Je suis fière de vous connaître.

Vous avez enrichi mon expérience académique et personnelle de manière inestimable soit à Constantine à l'Escr ou à L'Esgen. Les moments que nous avons partagés et les souvenirs que nous avons créés resteront gravés dans ma mémoire pour toujours.

Understand that God made it come to your way El Hamdoulillah

Liste des figures

| N° | Titre | Page |
|-----------|--|-----------|
| 01 | Evolution des concepts et des approches visant à répondre aux besoins financiers des populations exclues | 08 |
| 02 | Le modèle à 4 coins du paiement par carte | 22 |
| 03 | Le modèle à 3 coins du paiement | 23 |
| 04 | Le recto de la carte bancaire | 27 |
| 05 | le verso de la carte bancaire | 27 |
| 06 | Activité mondiale totale d'investissement dans la fintech de 2018 à 2024 | 37 |
| 07 | Activité mondiale d'investissement dans le secteur des paiements (2018–2024) | 38 |
| 08 | Activité mondiale totale d'investissement dans l'Insurtech (2018-2022) | 39 |
| 09 | Activité mondiale d'investissement dans le RegTech (2018–2024) | 40 |
| 10 | l'activité mondiale d'investissement en cybersécurité dans la fintech de 2018 à 2023 | 41 |
| 11 | l'activité mondiale d'investissement dans la Wealthtech (2018–2024) | 42 |
| 12 | Activité mondiale des investissements en blockchain & cryptomonnaies (2020–2024) | 43 |
| 13 | Distributeur automatique de billet | 54 |
| 14 | la carte CIB | 57 |
| 15 | la carte EDAHABIA | 58 |
| 16 | Carte prépayée BNA | 59 |
| 17 | Terminal de paiement électronique TPE | 61 |
| 18 | Répartition du volume de transactions par secteur – Janvier2025 | 63 |
| 19 | Organigramme de la banque de développement local | 70 |
| 20 | Organigramme département Paiement Electronique | 71 |

Liste des tableaux

| N° | Titre | Page |
|-----------|---|-----------|
| 01 | Indicateurs de la dimension "Accès" de l'inclusion financière | 11 |
| 02 | Indicateurs de la dimension "Utilisation" pour l'inclusion financière | 12 |
| 03 | Indicateurs de la dimension "Qualité" pour l'inclusion financière | 13 |
| 04 | Indicateurs d'accès pour l'inclusion financière numérique | 35 |
| 05 | Les actionnaires de la SATIM | 50 |
| 06 | l'évolution du nombre des ATM en Algérie | 53 |
| 07 | l'évolution du nombre de cartes CIB en Algérie | 57 |
| 08 | L'évolution du nombre de cartes EDAHABIA en Algérie | 58 |
| 09 | l'évolution du nombre des TPE en Algérie | 62 |
| 10 | le nombre des différentes opérations effectuées par carte de paiement | 63 |
| 11 | Perception générale de l'inclusion financière | 87 |
| 12 | Contribution des paiements électroniques à l'inclusion financière | 88 |
| 13 | Instruments et canaux numériques utilisés | 89 |
| 14 | Avantages des paiements électroniques | 90 |
| 15 | Défis de la digitalisation et adoption des paiements électroniques | 91 |
| 16 | Mesure de l'impact des paiements électroniques sur l'inclusion financière | 92 |
| 17 | Perspectives d'avenir pour les paiements électroniques | 93 |
| 18 | Mesure la disponibilité et la capacité d'accès aux services électroniques | 95 |
| 19 | Mesurent la fréquence et l'intensité d'usage des services électroniques | 97 |

Liste des abréviations

AFI : Alliance pour l'Inclusion Financière (parfois "AIF" dans votre texte, mais "AFI" est la forme courante en anglais)

BAD : Banque Algérienne de Développement

BADR : Banque de l'Agriculture et du Développement Rural

BCA : Banque Centrale d'Algérie

BDL : Banque de Développement Local

BEA : Banque Extérieure d'Algérie

BNA : Banque Nationale d'Algérie

CAAR : Caisse Algérienne d'Assurance et de Réassurance

CAD : Caisse Algérienne de Développement

CNEP : Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance

CPA : Crédit Populaire d'Algérie

DAB : Distributeurs Automatiques de Billets

EPE : Entreprises Publiques Économiques

FGD : Fonds de Garantie des Dépôts

FNI : Fonds National d'Investissements

NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

ODD : Objectifs de Développement Durable

ONU : Organisation des Nations Unies

PMIF/GPFI : Partenariat Mondial pour l'Inclusion Financière / Global Partnership for Financial Inclusion (GPFI)

SAA : Société Algérienne d'Assurance

TPE : Terminaux de Paiement Électronique

Résumé :

De nombreuses études d'impact sur le développement socio-économique ont mis en évidence les avantages de l'inclusion financière. Ainsi, les pouvoirs publics accordent une attention croissante aux risques liés à l'exclusion financière et à ses effets négatifs sur la stabilité économique, sociale et politique.

La diversification des produits et services financiers numériques joue un rôle essentiel dans le développement économique et social des pays. Cette étude propose un état des lieux de l'inclusion financière et bancaire en Algérie, ainsi que des moyens de paiement électronique. Les résultats obtenus montrent que la digitalisation des moyens de paiements constitue un levier clé pour accélérer l'inclusion financière et bancaire.

Mots clés : Inclusion financière, inclusion bancaire, services financiers numériques, digitalisation des moyens de paiement.

Abstract:

Numerous impact studies on socio-economic development have highlighted the benefits of financial inclusion. As a result, public authorities are increasingly attentive to the risks associated with financial exclusion and its negative repercussions on economic, social, and political stability.

The diversification of digital financial products and services plays a crucial role in the economic and social development of countries. This study provides an overview of financial and banking inclusion in Algeria, as well as electronic payment methods. The findings indicate that the digitalization of payments is a key driver in accelerating financial and banking inclusion.

Keywords: Financial inclusion, banking inclusion, digital financial services, digitalization of payment method.

Introduction général

Au niveau mondial, il existe un consensus croissant entre chercheurs, praticiens et décideurs politiques sur l'importance de l'inclusion financière. Elle est devenue un sujet central et une priorité de développement au cours des dernières années, notamment pour les pays qui présentent un faible niveau d'inclusion financière et bancaire. À ce titre, ces pays s'efforcent de multiplier les initiatives visant à renforcer les indicateurs d'inclusion financière en élargissant l'accès aux services financiers pour toutes les catégories de la population, conformément aux Objectifs de Développement Durable, notamment l'ODD 1, l'ODD 8 et l'ODD 17.

Les rapports annuels de la Banque mondiale soulignent que plus de la moitié de la population mondiale n'est toujours pas incluse financièrement et continue de rencontrer des difficultés à l'accès ou à l'utilisation des services financiers.

L'inclusion financière représente un accès élargi et un usage intensif et adéquat des services financiers formels avec un coût opportun, pratique, informatif, abordable et accessible à tous les segments de la société, avec une attention particulière à ceux qui rencontrent plus d'obstacles, dont les femmes, les jeunes et les personnes à faibles revenus. Elle permet de mieux les intégrer dans l'économie du pays, de contribuer à son développement, d'encourager la croissance et de réduire de la pauvreté. Ainsi, elle permet de préserver la stabilité des systèmes financiers.

Face à ces enjeux, les avancées technologiques apparaissent comme des solutions innovantes permettant de surmonter les barrières traditionnelles à l'accès aux services financiers. C'est dans ce cadre que la digitalisation, notamment des moyens de paiement, joue un rôle déterminant dans le renforcement de l'inclusion financière.

En Algérie, cette dynamique s'est traduite par une série de réformes depuis la fin des années 1990, période durant laquelle les autorités ont pris conscience de la nécessité de moderniser les infrastructures de paiement. Ces efforts visaient à réduire les délais de traitement des opérations interbancaires et à mieux répondre aux attentes des usagers en termes de rapidité, de sécurité, de traçabilité et d'efficacité des transferts de fonds.

Cependant, malgré ces efforts, une large partie de la population reste exclue du système bancaire : environ 43 % des adultes et 54 % des femmes ne disposent toujours pas d'un compte courant, les privant ainsi de la possibilité d'effectuer ou de recevoir des paiements de manière sécurisée et efficace. Cela traduit l'ampleur des défis que les pouvoirs

publics doivent relever pour favoriser une inclusion financière plus étendue et réduire la forte dépendance au cash. Dans cette perspective, la « dé-cashisation » de l'économie algérienne passe inévitablement par la promotion et l'adoption massive des moyens de paiement électroniques.

Pour mieux cerner le sujet, l'étude va s'articuler autour de la problématique suivante :

Comment la digitalisation des moyens de paiement peut-elle contribuer à la promotion de l'inclusion financière en Algérie, et quel rôle spécifique peut jouer la Banque de Développement Local (BDL) dans ce processus ?

De cette problématique découle un certain nombre de questions :

- ✓ Quels sont les objectifs et l'importance de l'inclusion financière et du paiement électronique dans le contexte de notre étude ?
- ✓ Quelles sont les obstacles qui freinent l'accès des citoyens algériens aux services financiers numériques ?
- ✓ Quelles sont les principales initiatives mises en place par l'état algérien et la BDL en matière d'offre de services financiers numériques ?

Et quelles sont les pistes à dégager pour l'amélioration du taux de bancarisation et d'inclusion financière ?

Les hypothèses suivantes ont été proposées pour guider cette recherche

- ✓ La digitalisation des moyens de paiement est un levier efficace pour l'inclusion financière, mais son adoption en Algérie est freinée par des obstacles structurels.
- ✓ Les initiatives gouvernementales et les efforts de la Banque de Développement Local (BDL) en matière de services financiers numériques sont insuffisants pour atteindre un niveau d'inclusion financière satisfaisant.

- ✓ L'amélioration de l'inclusion financière en Algérie passe par une approche multidimensionnelle, combinant des mesures technologiques, éducatives et réglementaires.

Pour apporter des réponses à notre problématique, nous avons adopté une approche méthodologique combinant l'analyse documentaire et une étude de cas. Notre travail s'appuiera sur l'examen de rapports, de publications académiques et de données statistiques sur l'inclusion financière et le paiement électronique en Algérie. Une étude de cas approfondie de la Banque de Développement Local (BDL) permettra d'analyser concrètement l'impact de ses stratégies sur la promotion des services financiers numériques et l'inclusion financière.

Ce mémoire sera structuré en deux chapitres principaux :

Le Chapitre 1, "L'inclusion financière et le paiement électronique", posera les bases théoriques. La Section 1 explorera l'inclusion financière (définition, enjeux, objectifs, déterminants, dimensions et indicateurs). La Section 2 abordera le paiement électronique, en retracant l'évolution du système bancaire algérien et en présentant les systèmes et moyens de paiement. La 3eme section posera le modèle d'inclusion financière numérique et ces composantes, ces outils, ces canaux numériques et le marché de fintech.

Le Chapitre 2 constituera la partie pratique avec l'étude de cas de la Banque de Développement Local (BDL). Il débutera par une présentation détaillée de la BDL, suivra par l'explication de la méthodologie de recherche spécifique, et enfin, présentera et discutera les résultats de l'analyse, permettant d'évaluer l'impact des initiatives de la BDL et de formuler des recommandations.

Chapitre I: L'inclusion financière et le paiement électronique

Introduction :

L'inclusion financière représente un enjeu économique et social majeur, aussi bien dans les pays en développement que dans les pays développés. Elle désigne la capacité des individus et des entreprises à accéder à des produits et services financiers utiles, abordables et adaptés à leurs besoins tels que les comptes bancaires, les systèmes d'épargne, de crédit, d'assurance et de paiement dans un cadre sûr et responsable. Dans cette optique, de nombreux gouvernements, régulateurs financiers et institutions internationales ont intégré l'inclusion financière comme un levier stratégique de stabilité financière, de réduction de la pauvreté et de croissance économique inclusive.

L'émergence des technologies numériques a profondément influencé les modèles d'accès aux services financiers. En particulier, le développement des moyens de paiement électroniques a joué un rôle fondamental dans l'élargissement de l'accès aux services bancaires. Ces moyens incluent les cartes de paiement, les transferts électroniques, les services bancaires mobiles, les paiements en ligne et les portefeuilles électroniques. Ils permettent d'effectuer des transactions plus rapides, plus sûres et moins coûteuses, tout en facilitant l'intégration financière des populations traditionnellement exclues du système bancaire formel. Le paiement électronique constitue donc un outil central de modernisation des services financiers et d'inclusion financière.

Ce chapitre se propose d'étudier cette problématique à travers une approche structurée. Dans un premier temps, nous reviendrons sur la notion d'inclusion financière, ses principaux indicateurs, enjeux et obstacles. Nous nous pencherons ensuite sur les systèmes et les outils de paiement électronique, en analysant leur fonctionnement et leur importance croissante dans l'écosystème financier. Enfin, nous mettrons en lumière le rôle joué par la digitalisation dans l'élargissement de l'accès aux services financiers, en explorant les synergies entre innovation technologique et inclusion financière.

Section 1 : L'inclusion financière, concept, défis et enjeux

L'inclusion financière est aujourd'hui reconnue comme un levier essentiel de développement économique et social, en particulier dans les pays où une grande partie de la population n'a pas accès aux services financiers formels. Elle vise à garantir à tous, notamment aux personnes à faibles revenus ou marginalisées, l'accès à des produits et services financiers abordables, adaptés et sécurisés.

L'inclusion financière offre une réponse aux inégalités d'accès aux services bancaires en favorisant l'autonomie, l'activité économique et l'intégration sociale. Cette section en présente la définition, les enjeux et les principaux obstacles à son développement.

1.1.Définition de l'inclusion financière :

L'inclusion financière désigne la possibilité pour tous les segments de la société, notamment les marginalisés et les faibles revenus, d'accéder à moindre coût à divers produits et services financiers formels (paiement, transfert, assurance, crédit...), proposés par des prestataires fiables et responsables.¹ L'accès à ces services simplifie le quotidien et permet de gérer les besoins de trésorerie ou d'épargner pour faire face aux imprévus.

Cette définition est très proche de celle de l'ONU (Organisation des Nations Unies) selon laquelle l'inclusion financière est : « l'accès, à un prix raisonnable pour tous les particuliers et entreprises, à une large gamme de services financiers : épargne, crédit à court et long terme, crédit-bail et affacturage, hypothèques, assurances, pensions, paiements, virements en devises locales et envois de fonds internationaux ». ²

La définition de l'inclusion financière est souvent associée à la notion de bancarisation. En fait, les services bancaires ont un caractère de bien public. Il est donc nécessaire que l'accessibilité et l'utilisation équitable des services bancaires par l'ensemble de la population doivent figurer parmi les objectifs primordiaux des politiques gouvernementales et des institutions financières.³

Suivant toutes les définitions évoquées, on peut résumer que l'inclusion financière désigne l'accès effectif et abordable à des services financiers de qualité, fournis par des

¹ Banque d'Algérie, Brochure sur l'inclusion financière, <https://www.bank-of-algeria.dz/pdf/inclusion7.pdf> ,p01 consulté le (01/02/2025 à 22 :55).

² Oumarou IBRAHIM CHAIBOU, « Rôle de la micro-finance dans l'inclusion financière des pays de l'UEMOA », thèse de doctorat, L'Université de Rouen-Normandie, septembre 2019, p 14

³ Amina HAOUDI et Ayoub RABHI, (2018), « Les déterminants de de l'inclusion financière en Afrique : Évidence sur la détention d'un compte courant », HAL open science, p 11.

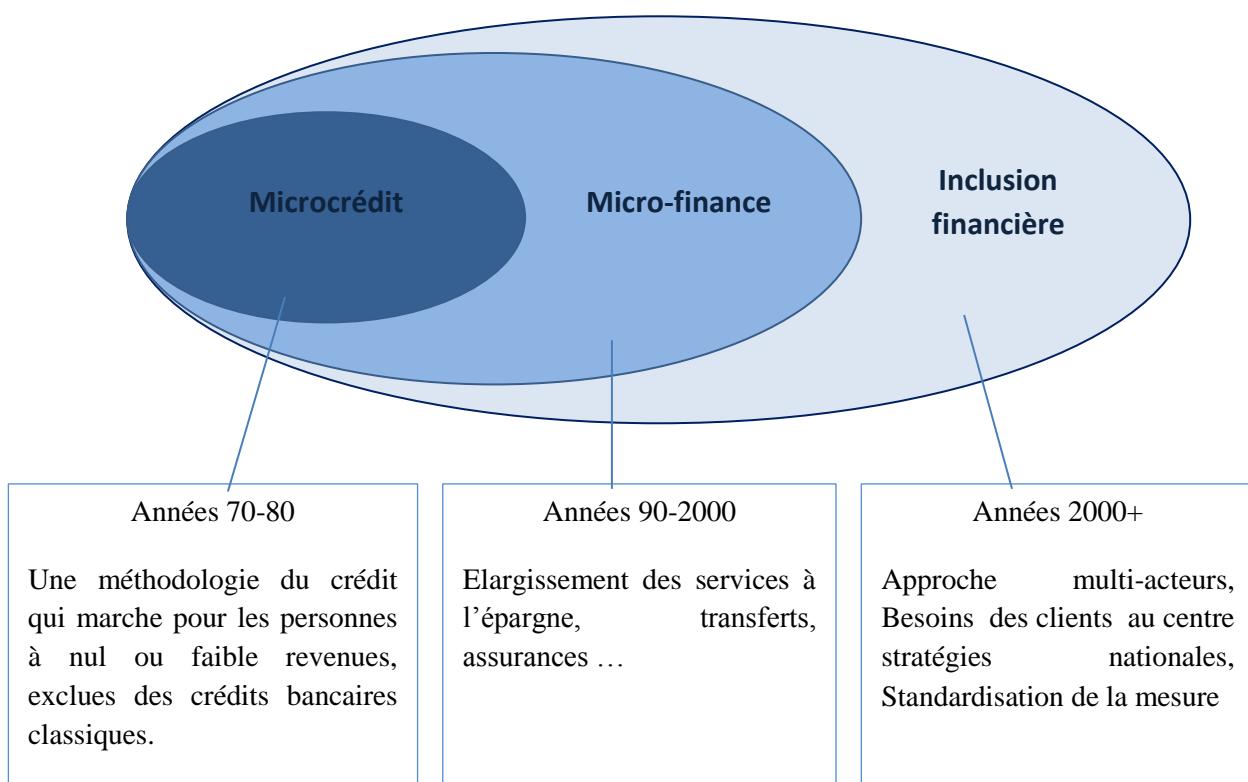
institutions formelles. Elle contribue à réduire la pauvreté, créer de la valeur ajoutée et renforcer la stabilité financière.

1.2. De la microfinance à l'inclusion financière : une évolution progressive :

Avant la généralisation du concept d'inclusion financière, l'élargissement de l'accès aux services financiers reposait surtout sur la microfinance, notamment le microcrédit. Celle-ci visait à offrir du crédit aux personnes à faibles revenus exclues du système bancaire traditionnel¹.

Toutefois, la microfinance présentait un champ d'action limité, centré sur le crédit de faible montant. L'inclusion financière, quant à elle, élargit cette approche en intégrant une gamme beaucoup plus large de services (paiement, épargne, assurance, etc.) et d'acteurs (banques, institutions de microfinance, opérateurs mobiles, fintechs, etc.). Elle ne cible plus seulement les plus pauvres, mais vise l'intégration de toutes les couches sociales dans le système financier formel.

Figure n° 1 : évolution des concepts et des approches visant à répondre aux besoins financiers des populations exclues.



Source : Etude sur l'inclusion financière en Tunisie, Version synthétique – Ministère des Finances, AFD, Février 2014.

¹ Banque de France (2020), *Inclusion financière : un enjeu mondial*, consulté sur : <https://www.banque-france.fr>
Consulté le 14/05/2025 à 17:15

1.3. L'importance de l'inclusion financière:¹

- Stimulation de la croissance économique : En facilitant l'accès au financement, notamment pour les ménages et les petites entreprises, l'inclusion financière encourage la consommation, l'investissement et l'entrepreneuriat, éléments clés d'une croissance durable.
- Réduction de la pauvreté : En offrant aux populations exclues la possibilité d'épargner, d'accéder au crédit et de protéger leurs biens, elle renforce leur résilience économique et contribue à leur sortie de la pauvreté.
- Autonomisation des femmes : Les services financiers formels permettent aux femmes de mieux gérer leurs finances, ce qui soutient leur autonomie économique et leur participation active à la vie économique.
- Renforcement de la stabilité financière : En élargissant l'accès au système financier officiel, elle réduit la dépendance aux circuits informels et favorise une meilleure transparence et stabilité du système.
- Amélioration de l'efficacité des politiques publiques : Grâce aux paiements numériques, l'inclusion financière facilite la distribution des aides sociales, tout en limitant les fuites et les risques de corruption.

1.4. Objectifs de l'inclusion financière :²

- Garantir un accès équitable et abordable aux services financiers (épargne, crédit, assurance, paiement, etc.) pour tous les segments de la population, y compris les plus vulnérables.
- Réduire la pauvreté en permettant aux individus de mieux gérer leurs ressources financières et de faire face aux imprévus.
- Lutter contre l'exclusion sociale et économique des populations non bancarisées.
- Stimuler l'entrepreneuriat et le développement des petites et moyennes entreprises (PME) par l'accès au financement.
- Favoriser l'autonomisation économique des femmes et des jeunes.
- Renforcer la résilience financière des ménages face aux chocs économiques ou sanitaires.
- Améliorer la traçabilité des transactions et promouvoir un système financier plus transparent.
- Encourager la croissance inclusive et le développement économique à long terme.

¹ Banque mondiale (2022). *Global Financial Development Report 2022: Financial Inclusion*. Washington, DC: World Bank. Lien <https://www.worldbank.org/en/publication/gfdr> Consulté le 14/05/2025 à 18:40

² idem

1.5. Les déterminants de l'inclusion financière :

L'inclusion financière dépend de facteurs liés à l'offre et à la demande. Leur analyse aide à identifier les obstacles à l'accès aux services formels.

1.5.1. Les déterminants liés à l'offre :

L'évaluation des niveaux d'accès aux services financiers nécessite l'identification et l'analyse des obstacles potentiels à l'ouverture et à l'utilisation d'un compte bancaire.

Les barrières « involontaires » proviennent de contraintes externes, comme la distance des agences ou distributeurs. L'accès proche aux services financiers nécessite un soutien public pour étendre les réseaux dans les zones marginalisées.

Le coût élevé des services financiers décourage l'accès au système formel. Réduire ces coûts est essentiel pour favoriser l'inclusion.

1.5.2. Les déterminants liés à la demande :

L'usage des services financiers mesure la profondeur et l'étendue de leur utilisation, nécessitant des données détaillées sur la régularité, la fréquence et la durée de l'utilisation dans le temps.¹

L'exclusion financière « volontaire », c'est souvent un choix contraint lié à des facteurs comme le faible revenu ou le manque d'éducation financière, qui limitent l'accès aux services formels.

Les motifs religieux entretiennent un lien étroit avec l'inclusion financière ; la Charia (loi islamique) établit plusieurs principes financiers, comme l'interdiction des taux d'intérêt (riba). Ainsi, la finance islamique propose des services financiers conformes à ces préceptes, répondant aux besoins des individus soucieux de respecter la Charia.²

1.6. Dimensions et indicateurs de l'inclusion financière :

L'inclusion financière est multidimensionnelle. Selon l'AIF³ et le GPFI (G20, 2012), elle comprend trois dimensions : l'accès, l'utilisation et la qualité des services financiers,

¹ Opcit P03

² Inspiré du site : <https://bsi-economics.org/inclusion-fi-afrigue-az/> consulté le (12/02/2025 à 17 :05).

³ L'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) est un réseau mondial de banques centrales et d'autres organismes financiers chargés de l'élaboration des politiques en matière d'inclusion financière des pays en développement. L'AFI fournit à ses membres des outils et des ressources permettant de partager, de développer et de mettre en œuvre leurs connaissances des politiques d'inclusion financière.

Chacune mesurée par des indicateurs spécifiques que nous présentons ci-après :

1.6.1. Accès aux Services Financiers :

"Accès" on entend la capacité à utiliser les services et produits proposés par les institutions financières formelles. L'évaluation du niveau d'accès nécessite d'identifier et d'analyser les obstacles potentiels à l'ouverture et à l'utilisation d'un compte bancaire.¹ Cette dimension permet de classifier et de mesurer des indicateurs précis :

Tableau n° 1 : Indicateurs de la dimension "Accès" de l'inclusion financière

| Les Indicateurs de la dimension "Accès" | <ul style="list-style-type: none">- Nombre d'agences bancaires pour 100 000 adultes.- Nombre d'ATM pour 100 000 adultes ou nombre de DAB pour 1 000 km²- Nombre de terminaux de paiement (TPE) pour 100 000 habitants- Interopérabilité des points de service, indice combiné de l'interopérabilité des DAB et des TPE- Pourcentage d'unités administratives disposant d'au moins un point d'accès (agence, DAB, TPE)- Pourcentage de la population totale vivant dans des unités administratives disposant d'au moins un point d'accès. |
|---|--|
|---|--|

Source : Élaboré à partir des indicateurs du G20 et de l'Alliance pour l'inclusion financière(AFI).

Ces indicateurs traditionnels sont désormais considérés comme peu pertinents. Les nouvelles technologies adoptées par le secteur bancaire ont dépassé le simple accès physique traditionnel, mesuré auparavant par le nombre d'agences et de distributeurs automatiques. Les innovations bancaires via mobile et les nouveaux services financiers proposés par la Fintech ont ouvert de nouvelles perspectives en matière de services financiers formels, utilisés notamment pour surmonter les barrières géographiques d'accès aux services bancaires.

¹ https://www.afi-global.org/sites/default/files/publications/2019-12/AFI_PM_Core%20Set_FINAL_digital.pdf
P.04. Consulté le (16/05/2025 à 01 : 54).

1.6.2. Utilisation des Services Financiers :

L'« utilisation » fait référence à l'intensité ou à l'étendue de l'usage des services et produits financiers. Pour la déterminer, il est nécessaire de recueillir des données sur la régularité, la fréquence et la durée d'utilisation sur une période donnée.¹ Ses indicateurs actualisés sont les suivants² :

Tableau N°02 : Indicateurs de la dimension "Utilisation" pour l'inclusion financière

| Indicateurs de la dimension "Utilisation" pour l'inclusion financière | <ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage d'adultes disposant d'au moins un compte de dépôt réglementé |
|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage d'adultes disposant d'au moins un compte de crédit réglementé |
| | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de comptes de dépôt pour 1 000 adultes |
| | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de prêts en cours pour 1 000 adultes |
| | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de détenteurs de polices d'assurance pour 1 000 adultes |
| | <ul style="list-style-type: none"> - Transactions de détail sans espèces pour 1 000 adultes (incluant : monnaie électronique, paiements par carte, chèques électroniques, etc.) |
| | <ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage d'adultes utilisant leur mobile pour effectuer des paiements |
| | <ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage d'adultes utilisant fréquemment leur compte formel |
| | <ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage d'adultes recevant des transferts nationaux et internationaux |
| | <ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de PME disposant d'un compte dans une institution financière formelle |
| | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de comptes de dépôt des PME |
| | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de comptes de prêt des PME |

¹ https://www.afi-global.org/sites/default/files/publications/2019-12/AFI_PM_Core%20Set_FINAL_digital.pdf consulté le (16/05/2025 à 02:00).

² https://databankfiles.worldbank.org/public/ddpext_download/g20fidata/G20_Financial_Inclusion_Indicators.pdf Op.Cit, P. 03-04. Consulté le (16/05/2025 à 02:15).

Source : Élaboré à partir des indicateurs d'inclusion financière du G20 et de l'Alliance for Financial Inclusion (AFI)

1.2.3. Qualité des Produits et Services Financiers :

Bien que considérée comme « *un sujet plus complexe, tant sur le plan conceptuel qu'en termes de mesure* », la qualité peut être définie comme une dimension évaluant comment les services financiers répondent aux besoins des utilisateurs sous différents angles :¹

- Accessibilité financière (coûts abordables)
- Convenance (facilité d'utilisation)
- Traitement équitable
- Choix des produits
- Protection des consommateurs
- Éducation financière
- Autres aspects liés à l'expérience utilisateur

Cette dimension intègre donc des critères qualitatifs qui vont au-delà de la simple disponibilité ou fréquence d'utilisation des services.²

Tableau N°03: Indicateurs de la dimension "Qualité" pour l'inclusion financière

| Sous-catégorie | Indicateurs |
|---|---|
| Accessibilité financière : Coût de détention d'un compte, particulièrement pour les bas revenus. | <ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de clients estimant que les frais et commissions sont trop élevés - Coût mensuel moyen d'un compte de base, exprimé en pourcentage du salaire minimum officiel |
| Transparence : Obligation pour les prestataires de fournir une information claire et complète | <ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de clients estimant avoir reçu une information claire et suffisante au moment de la souscription d'un crédit |

¹ Banque mondiale. (2018). *L'inclusion financière : un aperçu*, <https://www.banquemonde.org/fr/topic/financialinclusion/overview> Consulté le (16/05/2025 à 02:20).

² Idem, P.08, P.19, P.20.

| | |
|---|---|
| Protection des consommateurs : Cadre juridique protégeant les droits des clients | <ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de consommateurs ayant contacté une autorité de protection pour un problème financier (dans les 3-6 derniers mois) et obtenu une résolution sous 2 mois - Pourcentage de clients dont les dépôts sont couverts par un fonds de garantie des dépôts (FGD) |
| Commodité : Facilité d'accès et d'utilisation perçue par les clients | <ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de personnes insatisfaites du temps d'attente moyen dans les agences (et/ou chez les agents bancaires et non-bancaires) - Temps d'attente moyen dans les agences financières (et/ou chez les agents bancaires et non-bancaires) |
| Traitement équitable : Perception des clients quant à l'équité de traitement | <ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage d'usagers s'étant sentis maltraités par le personnel d'une institution financière |
| Éducation financière : Connaissance des notions financières de base et capacité des utilisateurs à planifier et gérer leur budget. | <ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage d'adultes connaissant la définition de ces termes financiers de base : taux d'intérêt, risque, inflation et diversification - Pourcentage d'adultes établissant un budget mensuel |
| Endettement : Nombre d'emprunteurs ayant effectué un remboursement de dette en retard sur une période donnée. | <ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage d'emprunteurs en retard de plus de 30 jours sur le paiement d'un prêt |

| | |
|---|---|
| Choix : Capacité à sélectionner des services ou produits financiers parmi plusieurs options. | - Pourcentage de divisions administratives comptant au moins trois institutions financières formelles différentes, dans les zones de plus de 10 000 habitants - Pourcentage de divisions administratives disposant d'au moins trois institutions financières formelles différentes |
|---|---|

Source : Élaboré à partir du Cadre de référence des indicateurs d'inclusion financière de l'AFI (Alliance for Financial Inclusion).

En définitive, la prise en compte de la qualité dans l'analyse de l'inclusion financière permet de dépasser une vision purement quantitative, centrée sur l'accès ou l'usage. Elle met en lumière l'importance de l'expérience client, de la transparence, de la protection et de l'éducation financière dans la relation entre les usagers et les institutions. Ces éléments conditionnent non seulement la confiance dans le système financier, mais aussi la pérennité de l'inclusion. Une offre accessible mais perçue comme injuste, opaque ou peu adaptée risque en effet de décourager l'usage régulier des services formels.

Section 2 : Le paiement électronique, système et moyens

L'histoire de la monnaie témoigne d'une évolution progressive, débutant par l'utilisation de biens d'échange tels que le sel, le bétail ou les coquillages dans les premières transactions commerciales. Avec le temps, l'introduction des premières monnaies métalliques a permis de structurer davantage les échanges économiques. Cette transformation a ouvert la voie à des formes de monnaie de plus en plus dématérialisées, tout en diversifiant les instruments de paiement. Ainsi, la monnaie scripturale, reposant sur la confiance des utilisateurs, s'est imposée comme un moyen d'échange facilitant la circulation des liquidités.

Cette accélération du processus de dématérialisation de la monnaie a été rendue possible grâce aux progrès réalisés dans le domaine de l'intermédiation bancaire, à l'essor des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), combinés à une concurrence de plus en plus intense entre les banques et les autres établissements émetteurs de moyens de paiement. Ces avancées ont conduit au développement de nouveaux processus de traitement des instruments de paiement, révolutionnant ainsi les méthodes de paiement traditionnelles.

2.1. Evolution du système bancaire Algérien :

On peut définir le système bancaire comme étant : « l'ensemble des banques d'une même zone monétaire qui forment un système bancaire piloté par une banque particulière qui contrôle l'ensemble des banques, l'émission des billets et définit la politique monétaire ». ¹

Le système bancaire Algérien a connu des profondes mutations de son histoire, il s'est constitué en deux principales étapes durant lesquelles la place et le rôle des banques ont pris de plus en plus d'importance dans l'économie, à savoir : la mise en place d'un système bancaire national propre au pays après l'indépendance puis sa libéralisation vers le secteur privé qu'il soit national ou étranger. ²

2.1.1. Nationalisation du système bancaire :

À partir de 1962, le secteur bancaire algérien a été profondément réorganisé pour soutenir le développement économique. Le 19 août, un Trésor public a été créé avec des fonctions classiques et des priviléges en matière de crédit à l'investissement. En décembre de la même année, l'Algérie a affirmé sa souveraineté monétaire en lançant le dinar algérien et en instituant la Banque Centrale d'Algérie (BCA) par la loi n° 62-144. La BCA avait pour

¹ Guy CAUDAMIN et JEAN Montier, « Banque et marchés financiers », Ed ECONOMICA, paris, 1998, p 123.

² Amira ABOURA & CHAHIDI Mohamed, Le système bancaire algérien : Evolution historique, libéralisation du secteur et défis de modernisation, <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/81886> consulté le (20/02/2025 à 22:15).

missions de réguler le crédit, gérer les réserves de change, assurer la stabilité monétaire et superviser le système bancaire.

Durant la même période, deux institutions importantes ont été créées : la Caisse Algérienne de Développement (CAD) en 1963, destinée au financement et à la garantie des prêts à l'étranger, devenue Banque Algérienne de Développement (BAD) en 1972, puis Fonds National d'Investissement (FNI) ; et la Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (CNEP) en 1964, chargée de la collecte des dépôts pour financer le logement. Deux compagnies d'assurances nationalisées ont également vu le jour : la CAAR et la SAA.

La nationalisation bancaire a conduit à la création de trois banques publiques : la BNA (secteurs agricole et commercial), le CPA (activités spécifiques), et la BEA (relations financières extérieures). Dans les années 1970, le secteur bancaire, entièrement public, s'est spécialisé par branche d'activité (agriculture, industrie, tourisme, etc.), conformément à la loi de Finances de 1970 qui imposait la centralisation des opérations bancaires.

Dans les années 1980, de nouvelles banques ont été créées : la BADR (1982) et la BDL (1985). Enfin, la loi n° 88-01 de 1988 a engagé la restructuration des entreprises publiques et des banques, en les transformant en sociétés par actions ou à responsabilité limitée.

2.1.2. Libéralisation du secteur bancaire :

Le début des années 90 a connu la promulgation de la loi n° 90-10 du 14 Avril 1990 modifiée et complétée relative à la monnaie et au crédit qui allait caractériser la libéralisation du système bancaire en redéfinissant sa configuration.

Cette nouvelle loi traduit l'orientation résolue du gouvernement vers l'économie de marché qui s'est traduite par l'implantation de banques, de succursales et de bureaux de représentation de grandes banques étrangères (BNP Paribas, Société Générale, etc.) et d'établissements financiers étrangers (Arab Leasing Corporation, Cetelem Algérie ...)¹. Elle a ainsi permis de donner un nouveau visage et d'apporter un développement et un dynamisme dans tout le secteur bancaire dont les principaux axes sont les suivants²:

- Instauration d'une large autonomie, tant organique que fonctionnelle à la Banque Centrale, désormais dénommée Banque d'Algérie ;

¹MC BELAID, Comprendre la banque, Edition les pages bleues internationales, Alger, octobre, 2015, p 61.

²Guide des banques et des établissements financiers en Algérie, KPMG, Edition 2012, p10.

- La régulation du système bancaire algérien par des autorités administratives indépendantes de l'Etat ;
- La définition des acteurs économiques pouvant exercer cette activité à savoir : les banques et les établissements financiers.

Ladite loi a été modifiée et complétée par l'ordonnance n°01-01 du 27 Février 2001 en touchant principalement le conseil de la monnaie et du crédit qui a de ce fait, été divisé en deux organes :¹

- Le conseil d'administration de la Banque d'Algérie (chargé de l'administration et de la direction de la Banque d'Algérie) ;
- Le conseil de la monnaie et du crédit (chargé de l'autorité monétaire).

L'année 2003 a vu la promulgation de l'ordonnance n° 03-11 du 26 Août 2003 relative à la Monnaie et au Crédit qui tout en maintenant la libéralisation du secteur bancaire, renforce les conditions d'installation et de contrôle des banques et établissements financiers. De son côté, la Banque d'Algérie a mis en place des mécanismes plus affinés de surveillance, de veille et d'alerte.

L'ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010 relative à la monnaie et au crédit, à son tour, venue afin de modifier et compléter l'ordonnance n°03-11 en mettant en œuvre les principales mesures suivantes²:

- Les participations étrangères dans les banques sont possibles uniquement dans un partenariat où les résidents nationaux détiennent au moins 51 % du capital.
- L'État conserve une action spécifique sans droit de vote, lui assurant une présence dans les organes sociaux des banques privées.
- Il dispose d'un droit de préemption sur toute cession d'actions ou de titres bancaires.
- Toute cession doit être préalablement autorisée par le gouverneur de la Banque d'Algérie, selon les règles fixées par le Conseil de la monnaie et du crédit.
- La Banque d'Algérie gère des centrales de risques pour les entreprises, les ménages et les impayés.

Ce processus s'est consolidé récemment par la promulgation de la loi n° 23-09 du 21 juin 2023, abrogeant les textes précédents et instaurant un nouveau cadre législatif unifié intitulé "Loi monétaire et bancaire"³. Cette réforme d'envergure intègre l'émergence de nouveau

¹Mr BELECHILI Youcef, cours de comptabilité bancaire, Ecole Supérieure de Banques ESB, 2020/2021.

²Guide des banques et des établissements financiers en Algérie. (2012), op cit, p.12

³Journal Officiel de la République Algérienne, n° 39 du 22 juin 2023 – *Loi n° 23-09 du 21 juin 2023 portant loi monétaire et bancaire*

acteurs tels que les banques digitales, les prestataires de services de paiement, les fintechs et les bureaux de change. Elle élargit les pouvoirs de supervision de la Banque d'Algérie renforce les exigences de gouvernance et introduit un Conseil de stabilité financière chargé de coordonner les politiques prudentielles. Cette refonte structurelle vise à aligner le secteur bancaire algérien sur les normes internationales, notamment celles édictées par le GAFI et le Comité de Bâle.

2.1.3. Modernisation du système bancaire :

Afin de bâtir un système bancaire national moderne, la Banque d'Algérie et les banques locales ont lancé en 2003 la modernisation des systèmes de paiement, conformément aux orientations de l'État. Deux plateformes interbancaires ont été mises en place : un système de règlement en temps réel pour les transactions importantes et urgentes, et un autre pour les paiements de masse. Ces dispositifs visent des transferts rapides, sûrs et conformes aux normes internationales du (CPSR) de la Banque des Règlements Internationaux.¹

La modernisation des systèmes de paiement vise à améliorer les services bancaires, garantir la traçabilité des transactions et renforcer l'efficacité de la politique monétaire, à travers plusieurs actions concrètes. Ces objectifs se traduisent par les actions suivantes :

- Les participations étrangères dans les banques ne peuvent être autorisées que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 51% au moins du capital. Par actionnariat national, il peut être entendu un ou plusieurs partenaires ;
- Toute cession d'actions ou titres assimilés d'une banque ou d'un établissement financier doit être autorisée préalablement par le gouverneur de la Banque d'Algérie dans les conditions prévues par un règlement pris par le Conseil de la monnaie et du crédit ;
- La Banque d'Algérie organise et gère une centrale des risques des entreprises, une centrale des risques des ménages et une centrale des Impayés.²

2.2. Les systèmes de paiement électronique :

Un système de paiement regroupe les instruments, procédures et règles pour le transfert de fonds entre participants, via une infrastructure convenue, qu'il s'agisse de paiements de petits ou gros montants. Sa solidité est essentielle pour assurer la stabilité financière.

¹Ibid

²Banque d'Algérie, Rapport Annuel 2005, CHAPITRE VI, p.109.

Dans ce sens, un système de paiement comprend trois éléments ou processus principaux :

- Les instruments de paiement,
- Les institutions et intermédiaires financiers : Des agents financiers, consistent à intervenir comme intermédiaire entre les agents qui disposent de l'argent à placer et ceux qui en ont besoin,
- Les procédures de paiement et de recouvrement : Est une démarche réalisée par un créancier souhaitant que l'un de ses débiteurs règle la dette contractée auprès de lui.

2.2.1. Les systèmes de paiement :

Le développement des systèmes de paiement est crucial pour un système financier moderne. En Algérie, la Banque d'Algérie a modernisé ces infrastructures pour sécuriser les transactions et renforcer la stabilité financière. Cette section se concentre sur les dispositifs algériens de règlement des paiements.

- **Système de paiement de gros montants en temps Réel « RTGS » :**

En anglais Real Time Gross Settlements, est un système interbancaire automatisé des règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents (montants supérieurs à 1.000.000DA) ou les paiements urgents effectués par ordres de virement, intervenue conformément aux dispositions du règlement n° 05-04 du 13 octobre 2005. La mise en exploitation de ce système a eu un important impact sur la gestion de la trésorerie des banques et la gestion des flux interbancaires. Au niveau de la conduite de politique monétaire, le système a permis de bénéficier d'une souplesse et d'une rapidité de transmission.¹

L'infrastructure du système ARTS est détenue par la Banque d'Algérie. En sa qualité d'opérateur du système, elle offre aux participants un ensemble de services, notamment² :

- L'échange des ordres de paiement,
- La gestion des comptes de règlement, des files d'attente et du mécanisme de fourniture de liquidités.
- La transmission d'informations variées liées aux paiements ou au fonctionnement du système (exécution des ordres, relevés des comptes de règlement, gestion des liquidités).

- **Système de TÉLÉ-COMPENSATION des paiements de masse :**

Le système de paiement électronique permet, via un moyen de paiement tel qu'une carte bancaire, de retirer des espèces aux distributeurs automatiques et de payer des biens ou

¹ Ibid

² Ibid, p114.

Services auprès de terminaux chez les commerçants ou sur des sites web affiliés au réseau monétique interbancaire. Il assure également la réalisation de la télécompensation.

En Algérie, le Centre de Précompensation Interbancaire (CPI) assure le traitement sécurisé des paiements électroniques et de masse. Il gère les échanges, la télécompensation des règlements nets, l'archivage des données, ainsi que le contrôle de la conformité des opérations. Conçu pour un échange interbancaire automatisé, le CPI facilite la compensation des paiements en respectant neutralité et transparence.¹

Le système de télécompensation des paiements de masse automatise la compensation des chèques, effets, virements, cartes et prélèvements via des transactions électroniques dématérialisées, sécurisées contre la fraude. Lancé le 15 mai 2006, il complète le système de règlement brut en temps réel, en commençant par les chèques, puis les virements en juillet et les transactions monétiques en octobre 2006.²

Seuls les virements d'un montant inférieur à 1.000.000 DA sont pris en charge par ce système. Pour les ordres de virement atteignant ou dépassant ce seuil, ils sont traités via le système de règlements bruts en temps réel, dédié aux gros montants et aux paiements urgents.³

Les moyens de paiement, essentiels comme pour toute acquisition ou commande de service, forment la base des systèmes de paiement. Avec leur dématérialisation croissante, il est devenu nécessaire de développer des systèmes de paiement plus sophistiqués.⁴

2.2.2. Les systèmes de paiement électronique :

La digitalisation, pour une entreprise ou un État, automatise les services et numérise les processus, accessibles en ligne et en temps réel. Dans les paiements, elle transforme toutes les transactions financières, recettes et dépenses. Ce défi majeur pour banques centrales, administrations, banques commerciales, entreprises et citoyens optimise la gestion des revenus et des budgets. L'usage accru des paiements numériques réduit la monnaie fiduciaire, les coûts opérationnels et améliore l'efficacité du système de paiement.⁵

✓ Système de paiement électronique à quatre (4) coins :

C'est un modèle structuré impliquant quatre acteurs principaux : le client, le marchand, l'émetteur et l'acquéreur. Le client initie une transaction en utilisant un moyen de paiement

¹Inspiré du site : <https://giemonetique.dz/acteurs/les-operateurs-interbancaires/> consulté le (09/03/2025 à 01 :36).

²Banque d'Algérie, Rapport Annuel 2005, CHAPITRE VI, p.109.

³Inspiré du site « système interbancaire de paiement de masse » Art.2. : <http://www.droitafrique.com/upload/doc/algerie/Algerie-Reglement-2005-07-securite-systemes-paiement.pdf> Consulté le (09/03/2025 à 01 : 55).

⁴Dominique Rambure, « les systèmes de paiement », Edition Economica, 2005, page 47

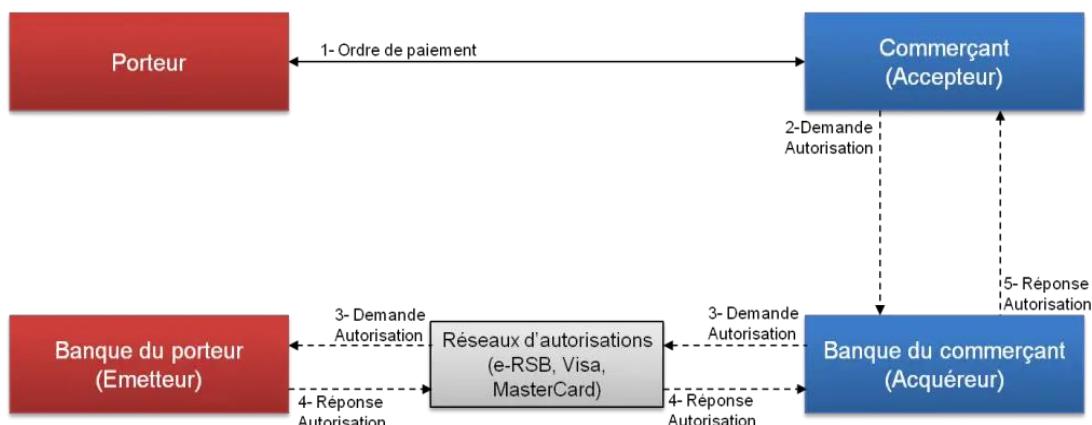
⁵« GUIDE POUR LA DIGITALISATION DES PAIEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DE L'UEMOA », p08

émis par sa banque (l'émetteur), tandis que le marchand reçoit les fonds via son institution financière (l'acquéreur).

Ce système repose sur une collaboration entre ces acteurs pour valider et finaliser la transaction, en vérifiant la solvabilité du client et en assurant le transfert sécurisé des fonds. Il est largement utilisé pour les transactions par carte de crédit ou de débit, tant en magasin qu'en ligne, et se distingue par son interopérabilité, sa sécurité (grâce à des normes comme le PCI DSS, un standard international qui encadre la sécurité des données des cartes de paiement) et sa flexibilité pour les transactions nationales et internationales.

Cependant, il peut être complexe et coûteux en raison des frais interbancaires et de la multiplicité des intervenants. Des réseaux mondiaux comme Visa et Mastercard en sont des exemples emblématiques.

Figure n°2 : Le modèle à 4 coins du paiement par carte.



Source: <https://www.comprendrelespaiements.com/les-systemes-de-paiement-le-modele-a-4-coins/>
Consulté le (11/03/2025 à 01 :02)

- **Fonctionnement :**

Lorsqu'un client paie avec sa carte chez un commerçant, ce dernier envoie une demande d'autorisation à sa banque acquéreuse, qui collecte les paiements pour les commerçants. La banque acquéreuse transmet la demande à la banque émettrice de la carte pour vérifier la solvabilité et la disponibilité des fonds du client. Si la transaction est approuvée, la banque

¹ La norme PCI DSS (Payment Card Industry Data Security Standard) est un ensemble d'exigences de sécurité obligatoires pour toute entreprise qui traite, stocke ou transmet des données de cartes de paiement. Son but est de protéger les informations sensibles des titulaires de cartes et de réduire la fraude, en imposant des mesures de sécurité techniques et opérationnelles rigoureuses.

émettrice confirme à la banque acquéreuse, qui informe ensuite le commerçant. Après autorisation, les fonds sont transférés de la banque émettrice vers la banque acquéreuse, puis crédités sur le compte du commerçant. Enfin, le client reçoit un relevé détaillant l'opération.

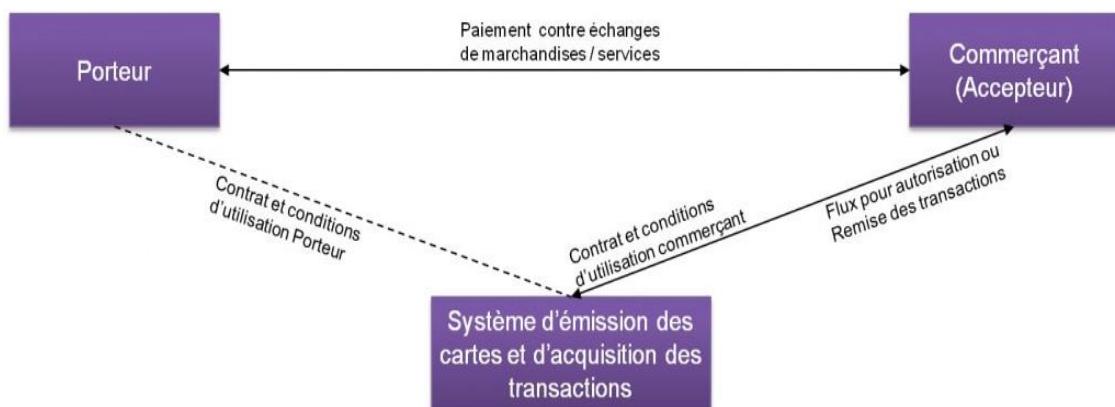
- **Caractéristiques clés :**

Les systèmes de paiement électroniques se distinguent par leur interopérabilité, permettant des transactions entre différentes institutions et réseaux. Ils intègrent des normes de sécurité strictes, comme la PCI DSS^{&1}, pour protéger les données des utilisateurs. Leur flexibilité permet de traiter des paiements nationaux et internationaux. Enfin, leur adoption est renforcée par des réseaux mondiaux reconnus tels que Visa, Mastercard et American Express.

- ✓ **Système de paiement électronique à trois (3) coins :**

Avec l'essor du commerce électronique, plusieurs systèmes de paiement ont émergé, notamment les systèmes dits à trois coins. Ces systèmes relient trois acteurs principaux : le porteur, le commerçant et un établissement financier unique, qui assure à la fois l'émission des cartes et l'acquisition des transactions. Le porteur et le commerçant contractent avec le même établissement financier (comme American Express), lequel fournit au porteur une carte et au commerçant un Terminal de Paiement Électronique (TPE).

Figure n° 3 : Le modèle à 3 coins du paiement



Source : <https://www.comprendrelespaiements.com/modele-a-3-coins-en-monetique/> Consulté le (16/03/2025 à 01 :57

¹ La norme PCI DSS (Payment Card Industry Data Security Standard) est un ensemble d'exigences de sécurité obligatoires pour toute entreprise qui traite, stocke ou transmet des données de cartes de paiement. Son but est de protéger les informations sensibles des titulaires de cartes et de réduire la fraude, en imposant des mesures de sécurité techniques et opérationnelles rigoureuses.

■ Fonctionnement :

Dans un système centralisé reposant sur un établissement financier unique, le processus de paiement suit une séquence simplifiée. Lorsqu'un client effectue un achat auprès d'un commerçant en utilisant un moyen de paiement émis par cet établissement, une demande d'autorisation est immédiatement transmis à ce dernier. L'établissement financier unique procède alors à la vérification de la solvabilité du client et, en cas d'approbation, autorise la transaction. Les fonds sont ensuite transférés directement du compte du client vers celui du commerçant, sans passer par d'autres intermédiaires. Une confirmation de la transaction est envoyée simultanément au client et au commerçant, marquant la fin du processus de paiement.

■ Caractéristiques clés :

Les systèmes de paiement gérés par un seul établissement financier offrent plusieurs avantages : simplicité grâce à moins d'intermédiaires, réduction des coûts, rapidité des transactions et contrôle centralisé facilitant la supervision et la gestion des risques. Ce modèle convient particulièrement aux écosystèmes fermés, comme les plateformes de paiement intégrées à des services numériques locaux.

2.3. Le paiement électronique :

Le développement des technologies de l'information et de la communication a entraîné l'émergence de nouveaux moyens de paiement, notamment le paiement électronique. Ce dernier joue aujourd'hui un rôle clé dans la modernisation des systèmes financiers et l'inclusion numérique des populations.

2.3.1 Définition de concept :

Définition 01 : « *Le paiement électronique désigne toutes les transactions monétaires effectuées en ligne, via internet, où les biens achetés sont ensuite envoyés ou transférés à l'acheteur.* »¹

Définition 02 : « *Le paiement électronique est une fonctionnalité essentielle pour le fonctionnement des plateformes de commerce électronique. Il est devenu de plus en plus courant dans notre vie quotidienne de consommateur.* »²

Le paiement électronique peut être défini comme un mode de transaction financière numérique permettant l'achat ou la vente de biens et services à distance, en utilisant des canaux électroniques sécurisés tels qu'Internet ou les applications mobiles.

¹ <https://www.e-commerce.fr/Definitions-Glossaire/Paiement-electronique-57357.htm> (Consulté le 17/04/2025 à 23 :30)

² Laudon, K. C., & Traver, C. G. (2017). E-commerce 2017: Business, technology, society (13e éd.)

2.3.2 Les caractéristiques d'un paiement électronique :

Le paiement électronique présente plusieurs caractéristiques qui contribuent à sa croissance rapide et à son adoption à grande échelle. Ces caractéristiques garantissent à la fois son efficacité, sa sécurité et son accessibilité :

- **Accessibilité étendue :** Un système de paiement électronique efficace doit être à la fois solide et aisément accessible à un large public de consommateurs ainsi qu'à divers prestataires de biens et de services. Plus ce système sera adopté par les commerçants, plus il attirera les utilisateurs, renforçant ainsi sa crédibilité et son succès à grande échelle.
- **Capacité de traçage :** Les paiements électroniques reposent sur des infrastructures numériques avancées, ce qui permet un suivi précis des flux financiers. Il devient ainsi possible d'identifier l'origine des fonds ainsi que leur destination, garantissant une meilleure transparence.
- **Simplicité d'usage :** L'adoption par les utilisateurs dépend en grande partie de la facilité d'utilisation du dispositif. Pour être accepté, un système de paiement doit proposer une interface intuitive et une expérience fluide, plaçant l'usager au centre des préoccupations de conception.
- **Sécurité des paiements :** Un tel système doit garantir au commerçant qu'il sera rémunéré pour les transactions réalisées, à condition qu'il respecte les termes du contrat avec l'établissement bancaire. Cette garantie se matérialise par le crédit immédiat lors de la remise des opérations de paiement.¹
- **Caractère irrévocable :** Une fois la transaction validée, l'utilisateur ne peut la contester, sauf en cas de perte ou de vol de la carte, ou dans le cadre d'une procédure judiciaire affectant le commerçant, telle qu'un redressement ou une liquidation.
- **Coût réduit et rapidité :** La rentabilité de l'utilisation d'un moyen de paiement dépend également des coûts engendrés. Ceux-ci doivent rester limités et proportionnels au montant de la transaction.
- **Mode d'autorisation :** L'autorisation désigne le mécanisme par lequel la validité d'une transaction est vérifiée. Ce contrôle peut s'effectuer hors ligne (offline), permettant à l'utilisateur de réaliser l'opération sans validation immédiate par l'émetteur, tout en bénéficiant d'une garantie de paiement.

¹LA MONETIQUE, FONDAMENTAUX ET EVOLUTION, première partie,

2.4. Les moyens de paiement électronique :

Avec l'avènement de la digitalisation des services financiers, de nombreux moyens de paiement électronique ont vu le jour. Ces instruments jouent un rôle fondamental dans la facilitation des échanges commerciaux, la sécurisation des transactions, ainsi que dans la promotion de l'inclusion financière. Cette section propose une définition générale des moyens de paiement, avant de détailler les différents types de moyens électroniques disponibles aujourd'hui.

2.4.1. Définition d'un moyen de paiement :

*« Un moyen de paiement est un instrument de paiement permettant à un client donné de réaliser une opération de paiement, c'est-à-dire tout instrument qui permet à son utilisateur de réaliser un transfert de fonds monétaires ».*¹

2.4.2. Type de moyens de paiement électronique :

A. Cartes bancaires :

La carte bancaire, un outil de paiement électronique, est fabriquée en plastique et équipée d'une bande magnétique et/ou d'une puce électronique. Elle est délivrée par une banque à son client, qui détient un compte et devient ainsi le titulaire de la carte.²

Ils permettent d'effectuer des transactions financières sans avoir à utiliser de l'argent liquide. Elle est liée à un compte bancaire et vous permet de retirer de l'argent, d'effectuer des paiements dans les magasins et en ligne, et de virer de l'argent à d'autres personnes.³

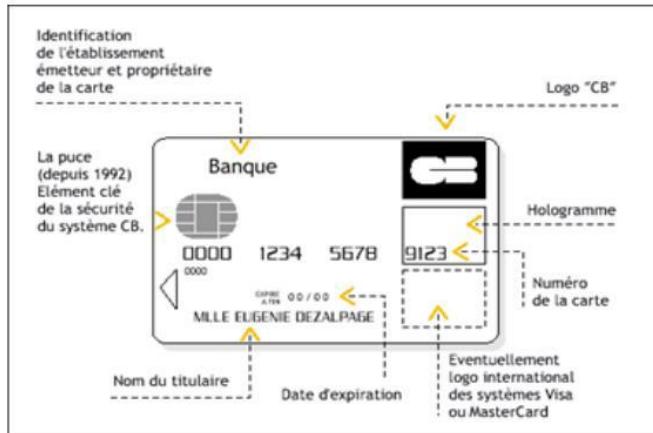
Un exemple de la carte bancaire d'Algérie qui est la CIB :

La carte CIB est un support de paiement et/ou de retrait émis par un organisme financier adhérent au Réseau Monétique Interbancaire (RMI) au profit des personnes physiques ou morales détentrices de comptes bancaires. Elle est définie par l'instruction de la banque d'Algérie et répond intégralement aux normes internationales EMV (Europay Mastercard Visa). Cette carte est une carte à puce (microcontrôleur) implantée sur un support en PVC. Elle est définie par des zones de marquage.

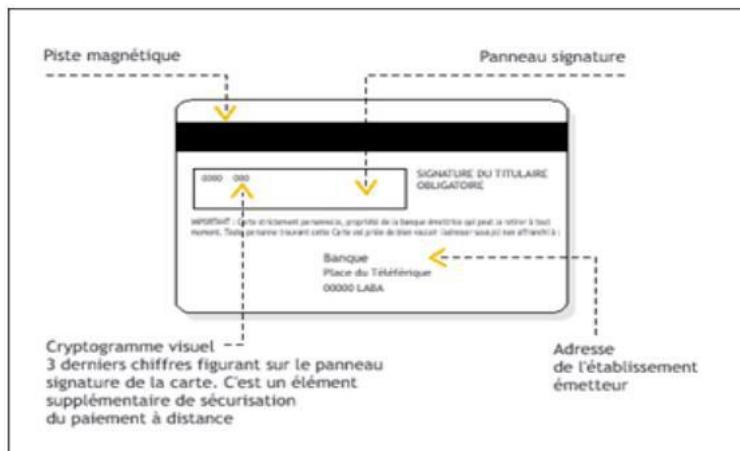
¹ NAMMOUR, (Fady) : instruments de paiement et de crédit, édition Bruylant, 2009, p.03.

² Les moyens de paiement" par Christian Saint-Étienne (Éditions Dalloz, 2023) p 13

³ Idem

Figure n° 4 : Le recto de la carte bancaire

Source : <http://www.visaeurope.com> Consulté le (17/04/2025 à 01 :19)

Figure n° 5 : le verso de la carte bancaire

Source : <http://www.Visaeurope.com> <http://Mastercard.com> consulté le (27/02/2024 à 23:25)

- **Les différentes catégories de cartes bancaires :**

- **Carte de débit :**

Reliée directement à un compte courant, cette carte permet d'effectuer des paiements ou des retraits dont le montant est immédiatement prélevé sur le solde disponible. Son utilisation est protégée par un code confidentiel.

- Carte de crédit :

Elle autorise l'utilisateur à effectuer des achats même en l'absence de fonds suffisants sur le compte, grâce à une ligne de crédit accordée par la banque. Ce crédit est généralement soumis à des intérêts. Certaines cartes offrent également des services additionnels tels que des assurances ou des programmes de fidélité.

- Carte prépayée : ¹

Rechargée à l'avance, cette carte fonctionne indépendamment d'un compte bancaire. Elle est particulièrement adaptée aux personnes non bancarisées ou à celles souhaitant maîtriser strictement leurs dépenses, en limitant le montant utilisable au solde préchargé.

• Les canaux d'acceptation des cartes bancaires :

Les systèmes de paiement gérés par un seul établissement financier offrent plusieurs avantages : simplicité grâce à moins d'intermédiaires, réduction des coûts, rapidité des transactions et contrôle centralisé facilitant la supervision et la gestion des risques. Ce modèle convient particulièrement aux écosystèmes fermés, comme les plateformes de paiement intégrées à des services numériques locaux.

B. Paiement mobile :

Le paiement mobile désigne un moyen de règlement électronique permettant de réaliser des opérations financières via un terminal mobile, tel qu'un smartphone ou une tablette. Il constitue une solution moderne, pratique et sécurisée, venant en complément ou en alternative aux moyens de paiement classiques comme l'espèce ou les cartes bancaires.

• Fonctionnement :

L'utilisateur commence par activer une application ou une fonctionnalité de paiement sur son smartphone, tablette ou autre appareil. Lors d'un achat, il choisit un mode de paiement, tel que le NFC, un QR Code ou une application bancaire. Pour sécuriser la transaction, une authentification est requise (code PIN, empreinte digitale, reconnaissance faciale, etc.). L'appareil communique alors avec le terminal du commerçant ou le bénéficiaire via une technologie sans fil (comme le NFC ou le Bluetooth) ou un scan de QR Code. Une fois les informations transmises, la banque ou le prestataire vérifie la disponibilité des fonds et

autorise la transaction. Si le paiement s'effectue via NFC, il suffit d'approcher l'appareil du terminal compatible pour finaliser l'opération.

- **Technologies utilisées :**

- **La technologie NFC (Near Field Communication) :**

Il s'agit d'un système de communication sans fil à courte portée permettant à un smartphone ou une tablette d'interagir avec un terminal de paiement compatible, pour effectuer des transactions sans contact.

- **Le QR Code (Quick Response Code) :**

Ce code-barres en deux dimensions peut être scanné à l'aide de l'appareil photo du téléphone afin d'initier un paiement de manière rapide et sécurisée.

- **Les applications mobiles de paiement :**

Des solutions comme Apple Pay, Google Pay ou Paylib offrent des plateformes numériques qui enregistrent les données de paiement et permettent de réaliser des achats directement via l'application mobile.

C. Porte-monnaie électronique :

Un porte-monnaie électronique, aussi appelé e-Wallet ou portefeuille électronique, est un outil de paiement numérique qui permet de stocker et de gérer de l'argent virtuel. Il fonctionne comme un compte bancaire prépayé, vous permettant d'effectuer des transactions financières sans avoir à utiliser de l'argent liquide ou votre carte bancaire physique.¹

- **Caractéristiques principales des porte-monnaie électroniques :**²

- Chargement de fonds : Il est possible d'alimenter un portefeuille électronique via une carte bancaire, un virement ou d'autres moyens.
- Paiement sans contact : Les paiements en magasin peuvent être réalisés en approchant le smartphone du terminal compatible.

- Achats en ligne : L'e-Wallet peut servir à régler des achats sur des sites marchands acceptant ce mode de paiement.
- Transfert d'argent : Il permet d'envoyer et de recevoir des fonds entre utilisateurs ou via des services compatibles.
- Suivi des dépenses : Certains portefeuilles offrent des fonctionnalités de gestion financière et de suivi budgétaire.

- **Fonctionnement :**

- L'utilisateur commence par s'inscrire sur la plateforme du fournisseur de portefeuille électronique, en renseignant ses données personnelles et ses coordonnées bancaires.
- Une fois son compte activé et crédité, il peut l'utiliser pour effectuer des paiements en ligne ou en point de vente.
- Pour un achat en ligne, il choisit l'option de paiement via portefeuille électronique sur le site marchand.
- Il est ensuite redirigé vers l'interface du prestataire, se connecte à son compte, puis confirme le paiement.
- Le montant de l'achat est directement prélevé du solde du portefeuille et transféré au commerçant.
- En magasin, l'utilisateur effectue le paiement en approchant son smartphone du terminal, grâce à l'application mobile et à la technologie sans contact (NFC).
- Une fois validée, la somme est débitée du portefeuille électronique et versée sur le compte du commerçant.
- L'utilisateur peut à tout moment consulter ses transactions et gérer son compte via l'application mobile ou le site web du prestataire.

Section 3 : Le Rôle de la Digitalisation dans l'Inclusion Financière :

Avec plus de 76,9 % des Algériens connectés à Internet, la digitalisation des services financiers représente une véritable révolution, supprimant les barrières géographiques et administratives à l'accès bancaire. Grâce aux applications mobiles, portefeuilles électroniques, terminaux sans contact et services en ligne, les institutions financières offrent un parcours client plus rapide, flexible et disponible 24h/24.

En parallèle, le développement des infrastructures sécurisées et des protocoles de chiffrement renforce la confiance des utilisateurs. L'usage du Big Data et de l'IA permet de personnaliser les offres et de mieux gérer les risques, tandis que la collaboration avec les fintechs et opérateurs télécoms favorise l'innovation et l'inclusion financière.¹

3.1 Définition de l'inclusion financière numérique :

« *L'inclusion financière numérique peut être définie comme le résultat de l'accès numérique aux services financiers formels et de leur utilisation par les populations exclues ou mal servies*.²

3.2 Les composantes principales du modèle d'inclusion financière numérique :³

- ✓ **Plateforme de transactions numériques :** Une plateforme de paiement électronique permet à l'utilisateur d'envoyer ou de recevoir des fonds, ainsi que de stocker de la valeur de manière numérique. Cela s'effectue via un appareil capable de transmettre et de recevoir des données de transaction, en se connectant directement ou par l'intermédiaire d'un canal numérique à une banque ou à une institution non bancaire autorisée à gérer des valeurs électroniques.
- ✓ **Agents de détail** Ces agents, équipés d'un dispositif numérique connecté à une infrastructure de communication leur permettant de transmettre et de recevoir les informations relatives aux transactions, permettent aux clients de convertir des espèces en valeurs stockées électroniquement et de retransformer ces valeurs stockées en espèces. Selon les dispositions réglementaires en vigueur et les accords conclus avec la principale institution financière, ces agents peuvent aussi exercer d'autres fonctions.

¹ DataReportal (2025), *Digital 2025: Algeria* <https://datareportal.com/reports/digital-2025-algeria> Consulté le 19/04/2025 à 23:21

² « L'inclusion financière numérique : enjeux pour les clients et les organismes de réglementation, de contrôle et de normalisation », Février 2015, https://www.cgap.org/sites/default/files/Brief-Digital-Financial-Inclusion-Feb-2015-French_0.pdf Consulté le 20/04/2025 à 00 :05

³ L'inclusion financière numérique : enjeux pour les clients et les organismes de réglementation, de contrôle et de normalisation, op cit, page 02

- ✓ **Dispositif :** Le dispositif utilisé peut-être de type numérique (par exemple, un téléphone mobile capable de transmettre des données ou des informations).

3.3 La digitalisation des moyens de paiement comme un pilier pour accélérer l'inclusion financière :

L'accès aux services financiers est essentiel pour lutter contre la pauvreté et les inégalités. Une infrastructure financière solide est un pilier central de l'inclusion financière, contribuant à un environnement favorable. Pour renforcer la croissance économique et élargir l'accès des citoyens, le développement des systèmes de paiement électronique figure parmi les priorités majeures.¹

Pour un État, la digitalisation des moyens de paiement devrait :

- Réduire significativement les coûts opérationnels en limitant les manipulations physiques de liquidités et les frais de traitement des paiements.
- Renforcer la transparence et la sécurité des transactions financières, en réduisant ainsi les risques de corruption et les pratiques illicites.
- Améliorer l'efficacité des mécanismes de collecte des ressources publiques, notamment les impôts, les droits de douane et autres contributions, tout en facilitant leur redistribution sous forme de salaires, pensions ou bourses.
- Accélérer la mise à disposition des fonds au sein de la Direction Nationale du Trésor, contribuant à une meilleure gestion de la trésorerie publique.
- Réduire les délais de réconciliation des opérations de paiement et favoriser la modernisation des circuits financiers et administratifs.
- Participer de manière notable à la croissance économique nationale à travers une augmentation du produit intérieur brut, rendue possible par la formalisation accrue de l'économie.

La digitalisation des moyens de paiement s'avère être un outil efficace pour les banques, les institutions financières, les entreprises publiques ou privées qui permet de soutenir leurs activités et ce par exemple en ciblant de nouveaux segments de clientèle ou même en répondant aux besoins d'une population qui était auparavant exclue ou mal desservie par les services financiers de base et de bénéficier ainsi d'une réduction des coûts liés à la gestion, la distribution et la logistique du cash .

¹ Banque d'Algérie, brochure sur l'inclusion financière.

Pour les populations, la digitalisation des paiements contribue à :

- Améliorer la commodité et la fluidité des transactions effectuées par les usagers, en leur offrant des solutions de paiement plus simples et accessibles.
- Mieux adapter les produits et services financiers aux besoins spécifiques des populations, en tenant compte de leur profil et de leurs contraintes.
- Renforcer la perception positive des prestations sociales tout en élargissant l'accès aux services financiers formels, notamment pour les populations vulnérables.
- Contribuer à la diminution des charges administratives liées à la gestion des prestations sociales, tout en garantissant un paiement équitable et conforme aux tarifs réels.

À ce jour, dans le monde, 1,7 milliard d'adultes n'ont pas de compte en banque, pourtant la plupart d'entre eux disposent d'un téléphone mobile qui pourrait leur permettre d'accéder à des services financiers. L'exclusion financière de la gente féminine est un phénomène qui s'amplifie aussi au sein des économies non bancarisées, en particulier celles qui vivent dans des communautés pauvres et marginalisées.¹

Les données sur la possession de téléphones mobiles et l'accès à Internet révèlent que les services financiers numériques (monnaie mobile, cartes de paiement, Fintech) offrent des opportunités inédites pour l'inclusion financière, notamment des femmes. Grâce à un simple téléphone, il est possible d'ouvrir un compte d'argent mobile et d'accéder à divers services à moindre coût. Proposer des paiements sûrs et innovants reste un levier essentiel pour cette inclusion.

3.4 Les outils technologiques et innovations financière :²

- Fintechs et startups financières : Ces acteurs innovants facilitent l'accès aux services financiers pour les populations non bancarisées à travers des solutions digitales adaptées, souvent plus accessibles que celles proposées par les banques traditionnelles.
- Blockchain et paiements instantanés L'adoption de la blockchain renforce la transparence et la sécurité des paiements, tandis que les transferts instantanés réduisent les délais de règlement, y compris dans les zones rurales.

¹ World Bank (2018). *Financial Inclusion on the Rise, But Gaps Remain, Global Findex Database Shows.*

<https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2018/04/19/financial-inclusion-on-the-rise-but-gaps-remain-global-findex-database-shows> Consulté le 20/04/2025 à 17 :17

² https://www.afi-global.org/wp-content/uploads/2024/10/Sochi_Accord-2022.pdf Consulté le 18/04/2025 à 18:36

- Intelligence artificielle et Big Data au service de la finance : Ces technologies permettent une meilleure analyse des comportements financiers et une personnalisation des services, tout en améliorant la détection des fraudes et la gestion des risques.
- Paiements sans contact et QR code : Ils facilitent les paiements rapides et sécurisés, y compris pour les petits commerçants, tout en réduisant la dépendance à l'argent liquide dans les transactions quotidiennes.

3.5 Les canaux numériques favorisant l'inclusion financière : ¹

- Banque en ligne (Internet Banking) : Elle permet aux utilisateurs d'accéder facilement aux services bancaires depuis n'importe quel lieu connecté, réduisant les contraintes de distance et de temps.
- Banque mobile (Mobile Banking) : Grâce aux téléphones mobiles, même les populations éloignées ou non desservies par les agences traditionnelles peuvent effectuer des transactions en toute autonomie.
- Portefeuilles électroniques (E-wallets) : Ces solutions facilitent les paiements, le transfert d'argent et la réception de fonds, notamment pour les personnes sans compte bancaire classique.
- Distributeurs automatiques et guichets électroniques (ATM, GAB, bornes interactives) : Ces dispositifs étendent l'accès aux services bancaires de base (consultation, retrait, paiement) en continu, y compris dans les zones moins desservies.

3.6 Limites et défis de la digitalisation : ²

- ✓ Fracture numérique : L'accès limité à Internet et le faible niveau en compétences numériques, surtout en zones rurales, freinent l'adoption des services financiers digitaux.
- ✓ Cybersécurité et fraudes : La digitalisation expose à des risques comme le piratage ou le vol d'identité, affectant la confiance des usagers.
- ✓ Culture du cash : La préférence pour les espèces et la méfiance envers le numérique ralentissent l'adoption des paiements digitaux.
- ✓ Cadre réglementaire : L'absence de régulations adaptées freine l'intégration des innovations financières dans le système bancaire.

3.7. Les indicateurs de l'inclusion financière numérique :

Les indicateurs traditionnels sont actuellement considérés comme non productifs. La

¹ Alliance for Financial Inclusion (AFI), 2020 – *Digital Financial Services: Basic Terminology*. <https://www.afi-global.org/sites/default/files/publications/2016-08/Guideline%20Note-19%20DFS-Terminology.pdf> Consulté le 16/05/2025 à 14:36

² Banque Mondiale (2022). *Digital Financial Services*. <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/webdocs>

nouvelle technologie adoptée dans le secteur bancaire dépasse désormais l'accès bancaire traditionnel, mesuré par le nombre d'agences et de distributeurs automatiques de billets (DAB). Les nouvelles avancées bancaires via mobile et l'utilisation des services financiers innovants offerts par la technologie financière (Fintech) ont ouvert une nouvelle porte vers les services financiers formels, utilisés dans certaines circonstances, comme pour surmonter la barrière de distance dans l'accès aux services financiers.¹

Ces indicateurs ont par conséquent été élargis pour inclure des indicateurs liés à la finance numérique :²

Tableau N° 04 : Indicateurs d'accès pour l'inclusion financière numérique

| Dimension d'accès numérique | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'agents mobiles pour 100 000 adultes |
|-----------------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage d'adultes ayant accès à un téléphone portable |
| | <ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage d'adultes ayant accès à Internet à domicile |
| | <ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de PME disposant d'un terminal de point de vente (TPE) |
| | <ul style="list-style-type: none"> - Agents des prestataires de services de paiement pour 100 000 adultes |
| | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de cartes de débit pour 1 000 adultes |
| | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de comptes de monnaie électronique pour paiements mobiles. |

Source : Élaboré à partir du G20 et du Cadre de référence des indicateurs d'inclusion financière de l'AFI (Alliance for Financial Inclusion).

Note : Un adulte est toute personne âgée de 15 ans ou plus. Un pays peut utiliser sa propre définition (par exemple, légale) d'un adulte, mais doit la préciser dans la feuille des indicateurs financiers de base.

3.8. Le marché de la fintech :

Le secteur des fintechs³ a évolué au-delà de ses débuts en tant que start-ups pour devenir

¹ حنين محمد بدر عجور، دور الاشتغال المالي لدى المصادر الوطنية في تحقيق المسؤولية الاجتماعية تجاه العملاء دارسة حالة البنك الإسلامي العامة في قطاع غزة ، رسالة ماجستير في إدارة الأعمال بكلية التجارة في الجامعة الإسلامية بغزة، فلسطين، 2017 ، ص12

²https://databankfiles.worldbank.org/public/ddpext_download/g20fidata/G20_Financial_Inclusion_Indicators.pdf , P.04-05. Consulté le 16/05/2025 à 17:02

³ Le terme fintech désigne l'ensemble des technologies innovantes appliquées aux services financiers. Il s'agit de la contraction des mots *finance* et *technologie*, et il englobe des solutions numériques visant à améliorer, automatiser ou transformer les services bancaires, de paiement, d'investissement, d'assurance ou encore de financement participatif.

Gamme de services financiers. Cette croissance est reflétée dans les statistiques :

- En 2019, les investissements mondiaux dans les entreprises fintech ont atteint 135,7 milliards de dollars, contre 111,8 milliards en 2018, répartis sur 2 693 transactions en 2019 contre 2 304 en 2018.¹
- En 2021, les investissements mondiaux dans les fintechs ont enregistré 210 milliards de dollars à travers 5 684 transactions.²
- En 2023, les investissements mondiaux dans les fintechs ont chuté à 113,7 milliards de dollars, répartis sur 4 547 transactions, marquant le niveau le plus bas depuis six ans.
- En 2024, les investissements mondiaux dans les fintechs ont continué de diminuer, atteignant 95,6 milliards de dollars avec 4 639 transactions, soit le niveau le plus bas depuis sept ans.³

En 2023, le marché mondial des fintechs a connu une dynamique soutenue, marquée par des investissements record dans les régions des Amériques, d'Europe, du Moyen-Orient, d'Afrique (EMEA) et d'Asie-Pacifique. Le secteur a suscité un vif intérêt pour les domaines émergents comme les cryptomonnaies, la blockchain, la Wealthtech et la cybersécurité. En plus du capital-risque (CR), le capital-investissement (CI) a largement contribué à cette expansion, notamment à travers des opérations de fusions et acquisitions (F&A). Ces investissements, en plus de favoriser l'innovation, ont permis aux fintechs de se consolider, d'optimiser leurs stratégies de croissance et de renforcer leur position concurrentielle à long terme.⁴

➤ **Investissement mondial en capital-risque (CR) :**

En 2021, les investissements mondiaux en capital-risque fintech ont atteint un record de 115 milliards de dollars, dont 50 milliards provenant de fonds d'entreprises. Cette année-là, sept levées de fonds ont dépassé le milliard, notamment Klarna (1,2 Md\$, Suède) et N26 (900 M\$, Allemagne).

En 2023, les investissements ont chuté à 51,2 milliards de dollars répartis sur 3 973 transactions, soit une baisse de 48 % par rapport à 2022. La tendance s'est poursuivie en 2024, avec seulement 28 milliards investis, malgré quelques financements majeurs qui ont ravivé l'intérêt pour certains segments⁵.

¹KPMG, “Pulse of Fintech H2 2019”, rapport semestriel KPMG, février 2020, p.05.

² KPMG, “Pulse of Fintech H2 2021”, rapport KPMG, janvier 2022, p.04.

³KPMG (2025). *Pulse of Fintech H2 2024*.

<https://assets.kpmg.com/content/dam/kpmgsites/xx/pdf/2025/02/pulse-of-fintech-h2-2024.pdf> Consulté le 16/05/2025 à23:54

⁴<https://www.cbinsights.com/research/report/fintech-trends-2023/> Consulté le 16/05/2025 à23:57

⁵KPMG, Pulse of Fintech H2 2023 & H2 2024, Innovate Finance 2023 Report. Op Cit

➤ Investissement en capital-investissement dans la fintech :

En 2021, le secteur fintech a enregistré 144 opérations de capital-investissement pour plus de 12 milliards de dollars, doublant le record de 2018. La tendance s'est poursuivie début 2022, notamment aux États-Unis, au Royaume-Uni, au Brésil, au Vietnam et en Inde.

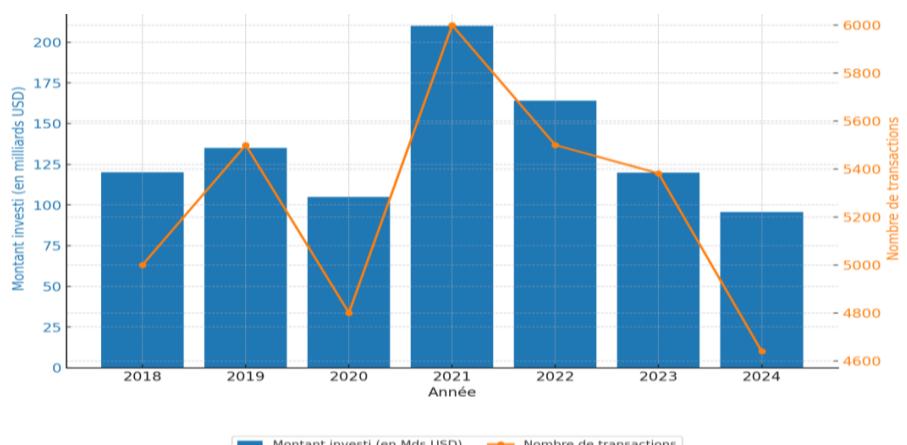
En 2023, les investissements en CI dans la fintech ont atteint 7,97 milliards de dollars sur 239 transactions. En 2024, la valeur totale des investissements est remontée à 11,45 milliards de dollars, bien que le nombre total d'opérations ait continué à diminuer, traduisant un recentrage sur des cibles plus stratégiques et matures.¹

➤ Fusions et acquisitions transfrontalières dans la fintech :

Les fusions-acquisitions transfrontalières dans la fintech ont fortement rebondi en 2021, avec 275 transactions totalisant 36,2 milliards de dollars, marquées par des opérations majeures comme celles de Refinitiv (14,8 Mds \$), Verafin (2,7 Mds \$), Nets (9,2 Mds \$) et Paidy (2,7 Mds \$). La valeur globale des M&A fintech a ainsi atteint 83,1 milliards cette année-là.

En 2023, les transactions transfrontalières sont tombées à 128 au premier semestre (vs 248 au S1 2022). En 2024, la valeur totale des M&A fintech a reculé à 49,6 milliards de dollars, contre 60,2 milliards en 2023, signe d'un marché en quête de stabilité dans un contexte économique incertain.²

Figure n°6 : Activité mondiale totale d'investissement dans la fintech de 2018 à 2024



Source : <https://kpmg.com/xx/en/what-we-do/industries/financial-services/pulse-of-fintech.html>
(Consulté le 16/05/2025 à 17:02)

¹ KPMG International, *Pulse of Fintech H2 2024 – Global Insights*, publié en février 2025. Disponible en ligne : <https://kpmg.com/xx/en/what-we-do/industries/financial-services/pulse-of-fintech.html> Consulté le 17/05/2025 à 00:45

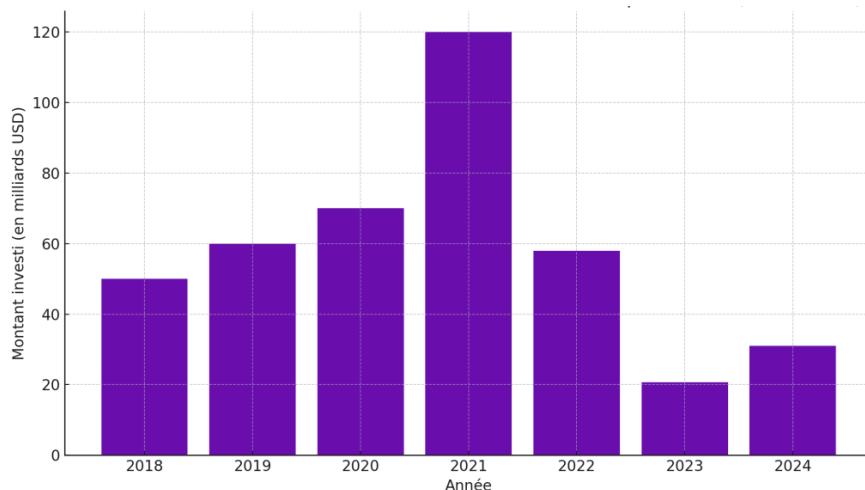
3.8.1. Paiement :

En 2024, le secteur des paiements a retrouvé une croissance après le recul de 2022-2023, portée par l'essor des paiements numériques, des solutions sans contact et du BNPL. Les investissements dans les fintechs de paiement ont atteint 31 Mds USD, contre 17,2 Mds en 2023. L'année a été marquée par des fusions-acquisitions majeures, comme le rachat de Worldpay par GTCR (12,5 Mds USD) et de Nuvei par Advent International (6,3 Mds USD).

L'intérêt des investisseurs s'est aussi renforcé pour les « challenger banks » et fintechs des marchés émergents, telles que Mynt (788 M USD) et Zepz (267 M USD). Le second semestre 2024 a vu un regain d'activité F&A, avec les « super apps » cherchant à étendre leurs services financiers, favorisant une consolidation stratégique pour répondre à la demande croissante de solutions intégrées.¹

Malgré un contexte macroéconomique incertain, le secteur montre une résilience notable, avec une stabilisation des taux d'intérêt et un regain de confiance des investisseurs, annonçant une croissance soutenue en 2025

Figure n°7 : Activité mondiale d'investissement dans le secteur des paiements (2018–2024)



Source: KPMG, *Pulse of Fintech H2 2024 – Global Insights*, février 2025, p. 12. Disponible sur : <https://kpmg.com/xx/en/what-we-do/industries/financial-services/pulse-of-fintech.html> Consulté le 17/05/2025 à 00:58)

¹ KPMG International, *Pulse of Fintech H2 2024 – Global Insights*, publié en février 2025. Disponible en ligne : <https://kpmg.com/xx/en/what-we-do/industries/financial-services/pulse-of-fintech.html> Consulté le 17/05/2025 à 00:45

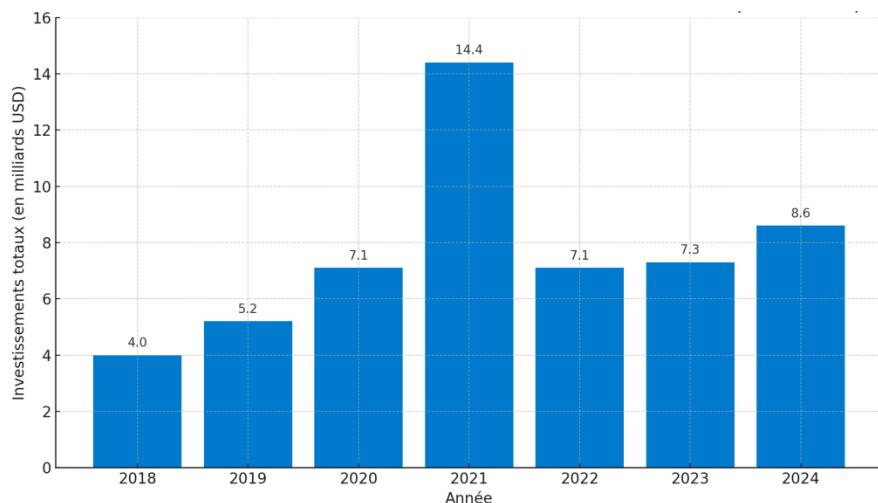
3.8.2. Technologie au service de l'assurance « insurtech »:

En 2021, les investissements mondiaux dans l'Insurtech ont atteint un niveau record de 14,4 milliards USD, portés par l'essor des solutions numériques en assurance santé, vie et dommages. Parmi les levées majeures : MediTrust Health (308 M USD), Acko (255 M USD) et Bolttech (247 M USD). Bien que les États-Unis dominent toujours le marché, l'investissement s'est élargi à l'Asie et à l'Amérique latine.

En 2022, les investissements ont chuté à 7,1 milliards USD, reflétant un ralentissement global et un recentrage des investisseurs sur la rentabilité. Ce niveau est resté stable en 2023.

En 2024, une reprise modérée a porté les investissements à 8,6 milliards USD, stimulée par l'intérêt pour l'automatisation, l'IA appliquée à la tarification et les plateformes numériques. Des levées importantes incluent Wefox (315 M USD) et Collective Health (275 M USD).¹

Figure n°8 : Activité mondiale totale d'investissement (VC, PE et M&A) dans l'Insurtech (2018–2024)



Source :<https://kpmg.com/xx/en/what-we-do/industries/financial-services/pulse-of-fintech.html>
(Consulté le 17/05/2025 à 01:21)

3.8.3. Technologie réglementaire « Regtech »²:

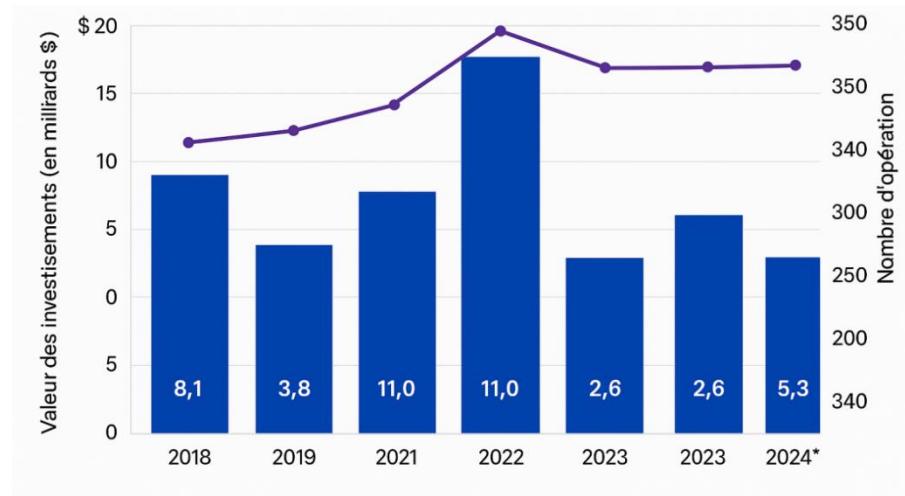
En 2024, les investissements mondiaux dans le secteur du Regtech ont atteint 7,4 milliards USD, en hausse par rapport aux 4,4 milliards USD de 2023. portés notamment par l'acquisition d'IRIS Software Group (4 Mds USD) par Leonard Gree

¹ <https://bebeez.eu/2023/03/17/vc-pe-and-ma-activities-in-fintech-drop-by-30-to-164-1-bn-in-2022-kpmg-says/>
Consulté le 17/05/2025 à 01:16

² « La Regtech » désigne les technologies utilisées pour automatiser et améliorer la conformité réglementaire des institutions financières, en s'appuyant sur des outils comme l'intelligence artificielle, le cloud et l'analyse de données.

Malgré ce pic au premier semestre, l'activité a ralenti ensuite, avec un volume stable mais des montants plus modestes. L'intérêt pour les solutions Regtech, reste fort face à la complexité croissante des régulations financières.¹

Figure n°9 : Activité mondiale d'investissement dans le RegTech (2018–2024)



Source : <https://www.gminsights.com/fr/industry-analysis/regtech-markeht> (Consulté le 17/05/2025 à 02:15)

3.8.4. Cybersécurité :

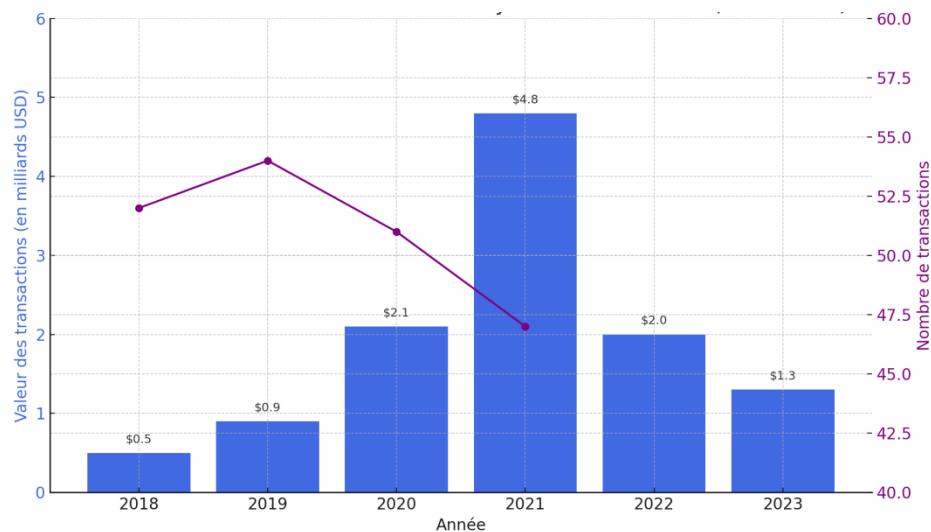
L'intérêt pour la cybersécurité s'est intensifié depuis 2021, en réponse aux cyberattaques majeures, aux ransomwares et à la vulnérabilité des infrastructures. Les investissements ont doublé par rapport à 2020, marqués notamment par l'acquisition de Verafin (2,7 Mds USD). Depuis, la dynamique se poursuit, soutenue par l'adoption du cloud, la digitalisation financière et des menaces croissantes. En 2023-2024, des opérations notables comme la levée de 645 M USD par Wiz et l'expansion de SentinelOne, CrowdStrike ou Palo Alto Networks témoignent de cette vitalité.

Le secteur attire toujours capital-risque et M&A, avec un intérêt accru pour la sécurité des technologies émergentes (blockchain, IA, décentralisation). Le renforcement des régulations, notamment NIS2 en Europe, pousse les institutions à renforcer leurs solutions de cybersécurité.

¹ibid

²https://www.capgemini.com/wp-content/uploads/2024/11/CRI_AI-and-gen-AI-in-cybersecurity_15112024.pdf
Consulté le 17/05/2025 à 03:01

Figure n°10 : l'activité mondiale d'investissement en cybersécurité dans la fintech de 2018 à 2023

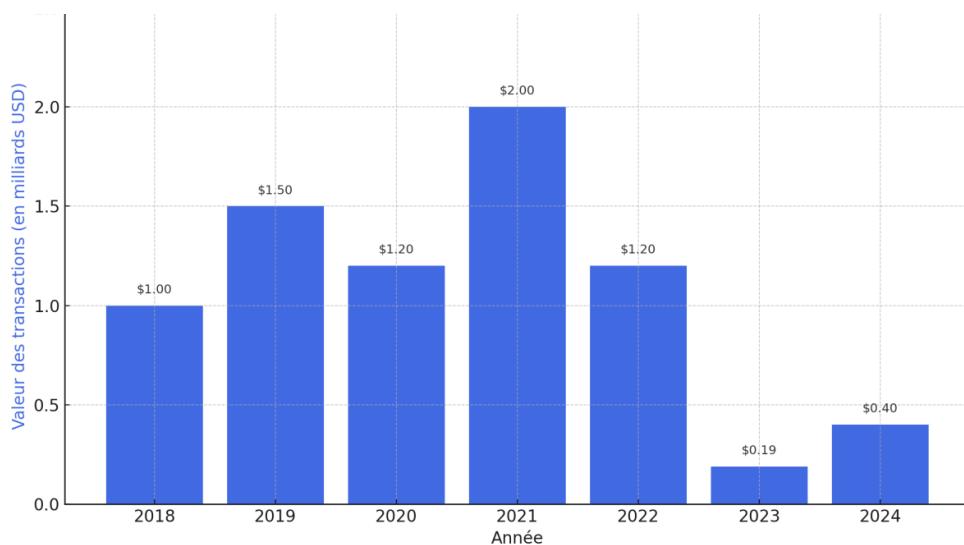


Source: KPMG International. (2024). *Pulse of Fintech H2 2023: Biannual global analysis of investment trends in fintech*, sur <https://home.kpmg/xx/en/home/insights/2024/02/pulse-of-fintech-h2-2023.html> (Consulté le 18/05/2025 à 16:00)

3.1.5. Wealthtech :

Le secteur de la WealthTech¹ a connu une activité soutenue en 2023, avec 300 opérations réalisées, marquant une augmentation par rapport aux années précédentes. Cependant, en Europe, le marché a montré des signes de ralentissement. Au troisième trimestre 2023, le nombre de transactions en WealthTech a chuté de 41 % par rapport au trimestre précédent, avec 30 opérations enregistrées. Le financement total pour les entreprises européennes de WealthTech s'est élevé à 207 millions de dollars au T3, soit une baisse de 34 % par rapport au T2.³

Malgré ce ralentissement, l'innovation reste dynamique, notamment avec l'émergence de la WealthTech 3.0, qui intègre des agents d'intelligence artificielle pour offrir des services de gestion de patrimoine plus personnalisés et accessibles.²

Figure n°11 : l'activité mondiale d'investissement dans la Wealthtech (2018–2024)

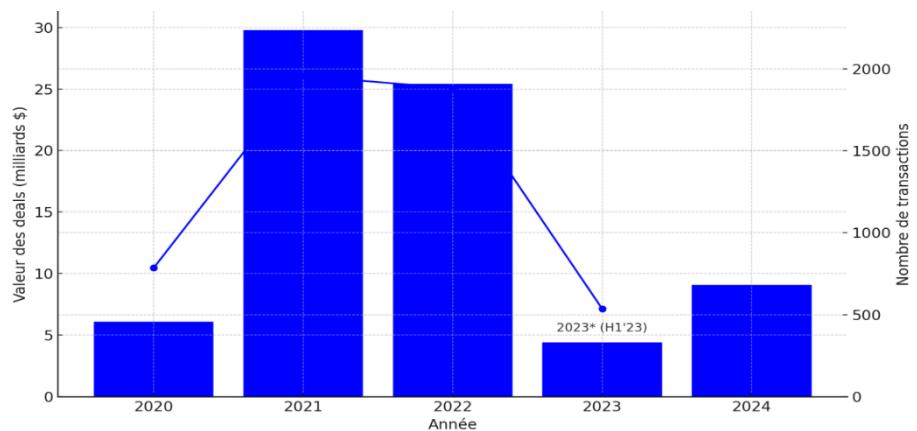
Source: KPMG International. (2024). *Pulse of Fintech H2 2023: Biannual global analysis of investment trends in fintech*, sur <https://home.kpmg/xx/en/home/insights/2024/02/pulse-of-fintech-h2-2023.html> (Consulté le 18/05/2025 à 16:09)

3.1.6. Blockchain et Cryptomonnaies :

Après un pic en 2022, les investissements blockchain/cryptomonnaies ont chuté de 68 % en 2023 (10,7 Mds USD), avant de repartir à la hausse au T2 2024 (3,19 Mds USD, +28 %), soutenus par la hausse du Bitcoin et les ETF.

Malgré la volatilité et une régulation plus stricte, le secteur reste porteur grâce à l'adoption de la blockchain dans la finance, la logistique et les monnaies numériques des banques centrales.

Figure n°12 : Activité mondiale des investissements (VC, PE et M&A) en blockchain & cryptomonnaies (2020–2024).



: KPMG, Pulse of Fintech H2 2023 et H1 2024, <https://kpmg.com> (Consulté le 18/05/2025 à 16:44)

Conclusion du chapitre :

Ce premier chapitre a posé les bases essentielles à notre étude. Nous avons établi que l'inclusion financière transcende la simple bancarisation pour englober un accès élargi et une utilisation pertinente de services financiers formels, abordables et adaptés à tous, en particulier aux populations vulnérables. Elle se révèle un puissant levier de développement économique et social, agissant sur la réduction de la pauvreté, l'autonomisation des femmes, la stabilité financière et la transition vers une économie numérique plus efficace et sécurisée.

Nous avons également souligné que l'évolution du concept, passant de la microfinance à une vision plus holistique de l'inclusion, témoigne d'une prise de conscience croissante de la nécessité d'intégrer toutes les couches de la société dans le système financier formel. La définition multidimensionnelle de l'inclusion financière, articulée autour de l'accès, de l'utilisation et de la qualité des services, met en lumière la complexité du sujet et la nécessité d'adopter une approche globale pour mesurer et améliorer l'inclusion.

Parallèlement, ce chapitre a introduit le paiement électronique comme un catalyseur fondamental de l'inclusion financière. L'essor des moyens de paiement dématérialisés offre des solutions innovantes pour surmonter les obstacles traditionnels liés à l'accès aux services bancaires, en rendant les transactions plus rapides, plus sûres et moins coûteuses. L'évolution du système bancaire algérien, marquée par une phase de nationalisation suivie d'une libéralisation progressive, a préparé le terrain pour l'adoption et le développement de ces instruments de paiement modernes.

En somme, ce chapitre a permis de définir clairement les concepts clés de l'inclusion financière et du paiement électronique, d'identifier leurs enjeux et leurs objectifs respectifs, et de contextualiser l'évolution du système bancaire algérien dans cette dynamique. Les sections suivantes approfondiront l'analyse des défis spécifiques à l'Algérie et le rôle potentiel de la Banque de Développement Local dans la promotion de l'inclusion financière à travers la digitalisation des moyens de paiement.

Chapitre II : L'inclusion financière et le paiement électronique en Algérie

Introduction :

Aujourd'hui, le paiement électronique connaît une évolution significative, transformant progressivement les habitudes de consommation des citoyens grâce à la diversité des services qui y sont associés. Dans un contexte économique national marqué par une forte informalité, l'adoption du paiement électronique devient une nécessité stratégique. Cet outil s'impose en effet comme une solution clé pour limiter l'usage du cash, réduire l'ampleur du marché informel, et favoriser l'augmentation des taux de bancarisation ainsi que l'inclusion financière. Toutefois, l'adoption de ce mode de paiement par les citoyens algériens continue de se heurter à plusieurs obstacles, aussi bien d'ordre technique que comportemental.

Dans ce chapitre, nous allons examiner de manière approfondie les dynamiques actuelles du paiement électronique et leur contribution à l'inclusion financière en Algérie. Nous commencerons par une analyse de l'état des lieux du paiement électronique dans le pays, en mettant l'accent sur les efforts déployés et les indicateurs d'évolution. Ensuite, nous évaluerons l'impact de ces moyens de paiement numériques sur l'inclusion financière à travers l'exemple de la Banque de Développement Local (BDL). Enfin, nous proposerons une synthèse des constats majeurs et formulerons des recommandations visant à renforcer l'usage du paiement électronique comme levier d'inclusion financière.

Section 1 : L'inclusion financière en Algérie, état des lieux.

L'inclusion financière constitue un enjeu majeur pour le développement économique et social d'un pays. En Algérie, malgré les efforts déployés pour améliorer l'accès de la population aux services financiers, de nombreux défis subsistent, limitant l'intégration financière d'une partie importante des citoyens. Cette section propose un état des lieux de l'inclusion financière en Algérie à travers une analyse des indicateurs clés, des structures existantes, ainsi que des obstacles encore présents.

1.1.Vue sur l'inclusion financière en Algérie.

Les premiers mouvements de bancarisation de la population algérienne remontent à l'indépendance, lorsque les autorités monétaires ont procédé à la réorganisation et à la création d'un système bancaire et financier national. Le système bancaire algérien reflète les choix du modèle de développement et du système économique du pays. Cependant, malgré un nombre de comptes ouverts auprès des banques et d'Algérie Poste estimé à 29 millions,¹ on ne peut pas encore parler d'une bancarisation effective. En effet, la majorité de ces comptes servent principalement à percevoir des salaires ou des pensions de retraites. Une fois par mois, les fonds sont retirés en espèces par les titulaires de comptes, qui utilisent ensuite cet argent pour payer leurs dépenses en cash. Cette pratique alimente le marché informel, qui continue d'avoir un impact négatif sur la santé de l'économie nationale. À titre d'exemple, les flux de retraits en espèces rien que pour Algérie Poste s'élèvent à environ 4 500 milliards de DA annuellement.²

Le manque de produits financiers adaptés (microcrédits, crédits à la consommation, subventions ciblées) freine l'inclusion des populations non bancarisées. Bien que le taux d'inclusion financière en Algérie atteigne 43 % (légèrement au-dessus de la moyenne MENA), 57 % des adultes et 71 % des femmes restent sans compte courant. La microfinance classique est quasi absente, remplacée par des programmes publics destinés aux micro-entrepreneurs, insuffisants pour répondre aux besoins.

La finance islamique continue de se développer en Algérie, avec la consolidation de l'autorité nationale de la fatwa pour l'industrie de la finance islamique. Cette tendance reflète une demande croissante s'observe pour les produits financiers conformes à la charia.

¹ <https://www.aps.dz/economie/135098-e-paiement-hausse-de-20-du-nombre-des-cartes-interbancaires-en-2021>
consulté le (21/03/2024 à 01 :27)

² Rapport annuel d'Algérie Poste, 2023

³ Banque mondiale, Global Findex Database 2022

Depuis 2020, les banques publiques ont mobilisé plus de 817 milliards DA en dépôts islamiques (à fin septembre 2024).¹

Le secteur bancaire algérien, dominé par 6 banques publiques et 16 privées, représente 93 % des actifs financiers, les banques publiques en concentrant plus de 90 %. Celles-ci disposent d'un réseau étendu sur tout le territoire, tandis que les banques privées, bien que représentant 25 % des agences, restent majoritairement présentes dans les grandes villes du nord.²

Avec 1 734 agences pour plus de 30,4 millions d'adultes (2023), le ratio est d'une agence pour 20 000 habitants, soit le double de la norme mondiale (1 pour 10 000). Ce manque d'accès physique limite l'inclusion financière, notamment en zones rurales..³

1.2.les initiatives de l'état algérien et les banques en matière d'accès aux services financiers digitaux :

Face à la couverture limitée de leur réseau, les banques algériennes doivent élargir leurs canaux de distribution, diversifier leurs services et renforcer leurs outils de gestion, tout en conservant l'agence physique comme pilier central.

Dans cette optique, la monétique s'impose comme un levier stratégique en élargissant les points d'accès aux services financiers numériques. Le secteur monétique national a connu une forte progression ces dernières années. Dès 1997, le premier réseau interbancaire de distributeurs automatiques de billets (DAB) a vu le jour, suivi du lancement du paiement électronique par TPE en 2005 avec l'introduction de la carte CIB, puis du paiement en ligne en 2016.⁴

D'après les données du GIE Monétique, le réseau interbancaire regroupe actuellement 20 banques membres et Algérie Poste. Depuis 2015, la dynamique de modernisation s'est poursuivie avec, à fin 2023, un parc de 13,9 millions de cartes de paiement émises (CIB et Edahabia confondues), dont 4,3 millions de cartes CIB.⁵

Millions de cartes Edahabia à fin 2023. Cette institution constitue de fait un acteur majeur de l'inclusion financière.⁶

¹<https://www.express-dz.com/2024/06/27/algérie-3049-millions-de-la-population-est-bancarisee> consulté le (22/03/2025 à 01 :40)

² Banque d'Algérie, Rapport sur le système bancaire 2023 <https://www.bank-of-algeria.dz/stoodra/2024/08/Rapport-annuel-2023-Fr.pdf>

³ Idem

⁴ GIE Monétique, rapport annuel 2023 <https://giemonetique.dz/cartes/>

⁵ Algérie Poste – Données officielles 2023

⁶Plan d'action du gouvernement 2022 – Source officielle (premier-ministre.gov.dz)

Algérie Poste joue un rôle clé dans l'inclusion financière, avec près de 4000 bureaux et 22 millions de comptes courants. Elle assure une large couverture territoriale, notamment en zones rurales. Le projet de création d'une banque postale, inscrit dans le plan gouvernemental de 2022, reste en cours d'étude. Cette évolution s'inscrit dans une stratégie de digitalisation visant à réduire l'usage du cash, malgré des défis persistants en cybersécurité, sensibilisation et couverture réseau.

1.3.Cadre Institutionnel et Réglementaire :

L'inclusion financière en Algérie repose sur un cadre institutionnel et réglementaire structuré, piloté principalement par la Banque d'Algérie. Ce cadre vise à encadrer les activités financières, garantir la stabilité du système bancaire, protéger les usagers des services financiers et promouvoir l'accès équitable aux services bancaires, notamment à travers la digitalisation. La récente révision de la loi monétaire et bancaire reflète une volonté politique d'adapter le secteur aux nouvelles exigences de transparence, d'innovation technologique et d'inclusion économique.

1.3.1. La Banque d'Algérie :

Crée en 1962 après l'indépendance, la Banque d'Algérie est l'institution centrale chargée de la gestion monétaire du pays, affirmant ainsi sa souveraineté économique. Elle est régie par la loi n° 23-09 du 21 juin 2023, qui la définit comme un établissement public à caractère national, doté de la personnalité morale, de l'autonomie financière et réputé commerçant avec les tiers. Elle détient le monopole de l'émission monétaire. Sa gouvernance repose sur un Gouverneur, assisté de trois vice-gouverneurs nommés par décret présidentiel, ainsi qu'un Conseil d'administration chargé des décisions stratégiques et de gestion.

La surveillance de la gestion de la Banque d'Algérie est assurée par le Censorat qui est composé de deux censeurs, désignés par Décret Présidentiel.¹

La Banque d'Algérie est l'autorité centrale qui régule et supervise le secteur bancaire en Algérie. Elle a plusieurs fonctions²:

- Émission de la monnaie : Elle a le monopole de l'émission des billets de banque et des pièces de monnaie.
- Supervision des banques : Elle contrôle les banques et établissements financiers pour s'assurer qu'ils respectent les normes prudentielles.

¹Loi n° 23-09 du 21 juin 2023 portant loi monétaire et bancaire, Journal Officiel de la République Algérienne, n° 43 du 25 juin 2023. <https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2024/F2024058.pdf> (24/05/2025 à 01 :13)

²<https://www.bank-of-algeria.dz/role-et-mission/> (24/05/2025 à 01 :30)

- Stabilité monétaire : Elle conduit la politique monétaire pour maintenir la stabilité des prix.
- Gestion des réserves de change : Elle gère les réserves en devises étrangères du pays.

1.3.2. La Société d'Automatisation des Transactions Interbancaire et de la Monétique SATIM :

Crée en 1995, la SATIM est une société par actions du secteur bancaire algérien, chargée de gérer les paiements électroniques et l'interopérabilité du réseau monétique. Elle assure depuis 1996 la sécurité et la fluidité des transactions, contribuant à la modernisation du système bancaire.

Les parts de la société sont réparties entre les huit banques actionnaires, selon une répartition détaillée dans le tableau ci-dessous :

Tableau N° 5: Les actionnaires de la SATIM

| Actionnaire | Nombres d'action | Les actions en % |
|-------------|------------------|------------------|
| BADR | 36 | 13.74 |
| BDL | 36 | 13.74 |
| BEA | 36 | 13.74 |
| BNA | 36 | 13.74 |
| CNEP | 36 | 13.74 |
| CNMA | 36 | 13.74 |
| CPA | 36 | 13.74 |
| AL-BARAKA | 10 | 3.82 |

Source : <http://www.satim-dz.com> consulté le (24/03/2025 à 00 :23)

❖ Les missions de la SATIM :

La SATIM joue un rôle central dans le développement du système de paiement électronique en Algérie. Ses missions consistent à :

- Favoriser l'essor et la modernisation des solutions de paiement électronique.
- Accompagner les banques dans le déploiement et l'amélioration de leurs services monétiques.

- voir, gérer et garantir l'interopérabilité du réseau monétique national.
- Gérer techniquement les opérations de retrait, les paiements CIB et l'administration des DAB/TPE.
- Mettre en œuvre des normes technologiques alignées sur les standards internationaux

❖ Le Réseau Monétique Interbancaire (RMI) :

En 1996, la SATIM lance la création du Réseau Monétique Interbancaire (RMI), opérationnel dès 1997. Ce système permet aux banques, publiques et privées, d'offrir des services de retrait et paiement par carte via un réseau commun de DAB. Le RMI assure l'interopérabilité des cartes bancaires, le traitement centralisé des transactions, la sécurité des échanges et la prévention de la fraude.¹

❖ Les composantes du RMI :

Le réseau monétique interbancaire en Algérie regroupe les DAB, GAB et TPE connectés au centre de traitement de la SATIM. Ces équipements, installés en agences ou chez les commerçants, permettent des opérations sécurisées de retrait et de paiement par carte, participant à la modernisation du système de paiement national.

1.3.3. GIE monétique (Groupement d'Intérêt Economique) :

Dans la modernisation du système bancaire algérien, les autorités misent sur un système de paiement électronique performant, incluant la télécompensation des paiements de masse pour accélérer et améliorer les transactions interbancaires.²

Créé en juin 2014, le GIE Monétique régule le système monétique interbancaire en Algérie. Il définit les rôles des acteurs du secteur et garantit l'interopérabilité avec les réseaux locaux et internationaux pour une meilleure intégration des moyens de paiement électroniques.³

Au sein du GIE Monétique, qui rassemble 19 participants, dont 18 banques et Algérie Poste, la Banque d'Algérie occupe une position de membre non adhérent. Son rôle principal

¹LAZREG Mohamed « la monétique en Algérie en 2007, réalité et perspective » mémoire fin d'étude option management, Université d'Oran, Année 2008/200, Page 135

²<https://dz.kompass.com/c/societe-d-automatisation-des-transactions-interbancaires-de/dz020624/> (26/03/2025 à 03 :13)

³Inspiré de site : <https://www.lactualgerie.com/economie/gie-monetique-introduit-un-nouveau-systeme-de-paiement-mobile-en-algerie-des-janvier/> (26/03/2025 à 03 :40)

est de veiller à la protection des systèmes et des moyens de paiement, ainsi qu'au respect des exigences réglementaires.

Le GIE Monétique joue un rôle clé dans le développement de la monétique en Algérie. Il définit les standards, supervise les produits bancaires électroniques et gère les processus techniques comme l'acheminement des transactions et la certification des équipements. Son objectif principal est de promouvoir les paiements numériques pour moderniser les transactions financières.

❖ **Les activités de la GIE-Monétique :**¹

- **Traitement des transactions monétiques :**

La SATIM joue un rôle central dans le traitement des opérations par cartes CIB (paiements et retraits). Elle assure l'acheminement sécurisé des données entre les banques, garantissant la validation et l'exécution des paiements. Elle agit comme un commutateur favorisant l'interopérabilité du réseau monétique.

- **Interopérabilité des réseaux :**

La SATIM permet l'utilisation des cartes CIB sur l'ensemble des TPE et DAB, quel que soit l'émetteur. Elle facilite ainsi la communication entre banques et avec Algérie Poste, offrant plus de flexibilité aux usagers.

- **Pré-certification et homologation :**

Tout nouvel équipement (TPE, DAB, cartes) doit être testé avant sa mise en service. La SATIM vérifie leur conformité aux normes de sécurité pour garantir la fiabilité des transactions.

- **Partenariats :**

SATIM collabore avec banques, fournisseurs technologiques et organismes internationaux pour développer le système monétique et proposer des solutions innovantes.

- **Support et assistance :**

Elle fournit un service d'assistance aux porteurs de cartes CIB et aux commerçants, assurant une réponse rapide en cas de problème ou de question sur les transactions.

¹Inspiré de site : <https://www.bna.dz/wp-content/uploads/2023/02/services-gab-dab.pdf> (26/03/2025 à 04 :32)

1.4.Les canaux de distribution :

Face aux défis posés par l'éloignement des services financiers et dans le but de faciliter l'accès à leurs offres, les institutions bancaires algériennes ont intensifié, ces dernières années, le développement de solutions numériques. Ces canaux de distribution en ligne, accessibles via des plateformes web ou des applications mobiles, permettent d'élargir considérablement la portée des produits et services financiers. Parmi ces initiatives, on peut citer :

1.4.1. Les automates bancaires (ATM) :

Les automates bancaires, également appelés guichets automatiques bancaires (GAB) ou distributeurs automatiques de billets (DAB) permettent aux clients d'effectuer des opérations sans passer par une agence. En Algérie, ils contribuent à l'accès aux services bancaires et soutiennent l'inclusion financière.

Tableau n° 6 : l'évolution du nombre des ATM en Algérie.

| Année | Nombre des ATM |
|--------------|----------------|
| 2022 | 3640 |
| 2023 | 3848 |
| 2024 | 3942 |
| Janvier 2025 | 3950 |

Source : GIE monétique

Le tableau ci-dessus nous montre l'évolution du nombre des ATM en Algérie durant la période allant de 2022 jusqu'à Janvier 2025, or le nombre des ATM a connu une légère hausse en passant de 3640 ATM en 2022 à 3950 ATM en 2025.

- **Le guichet automatique de banque (GAB) :**

Le guichet automatique de banque (GAB) est un automate situé à l'intérieur des agences bancaires. Il permet aux détenteurs de cartes bancaires d'effectuer de nombreuses opérations sans intervention du personnel de la banque, et ces 24h/24. L'utilisation d'un GAB permet aux clients de la banque propriétaire du GAB de réaliser les opérations suivantes ¹:

- | | | |
|-------------------------|-----------------------|-----------------------|
| - Consultation du solde | - Demande de chéquier | - Remise de chéquier |
| - Demande de RIB | | - Versement d'espèces |

¹ IBID

- Virement de compte à compte au sein de la banque
- Retrait d'espèces.

- **Le distributeur automatique de billet (DAB) :**

Le Distributeur Automatique de Billets (DAB) est un terminal bancaire, installé aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des agences, permettant aux clients de retirer de l'argent en insérant une carte bancaire et en saisissant leur code PIN.¹

Grâce à la carte bancaire, cet automate offre plusieurs avantages :

- Un traitement rapide des transactions de retrait.
- Un service bancaire en libre accès.
- Une réduction de l'affluence aux guichets en agence.
- Une distribution de liquidités disponible 24h/24.

Il existe deux types de DAB : ceux affiliés à une banque, situés en agences ou lieux stratégiques, et les DAB indépendants, gérés par des entreprises privées et installés dans des commerces de proximité.

Figure N°13: Distributeur automatique de billet



Source :<https://www.algerie360.com/ils-sont-soit-en-panne-soit-sans-liquidites-a-quoiservent-les-dab/>
(26/03/2025 à 05 :02)

1.4.2. Le internet Banking :

Afin de faciliter l'accès à l'ensemble des services bancaires, les institutions financières algériennes, y compris Algérie Poste, ont progressivement mis en place des plateformes en ligne sécurisées.

¹ <https://qonto.com/fr/glossary/distributeur-de-billets>

L'Internet Banking permet aux clients d'effectuer des opérations bancaires en ligne via un espace sécurisé. En Algérie, les banques publiques et privées proposent des services comme la consultation de solde, les virements et le paiement de factures, portés par la hausse du nombre d'internautes.

En janvier 2025, l'Algérie comptait 36,2 millions d'internautes, représentant un taux de pénétration de 76,9 % de la population. Cette croissance de la connectivité facilite l'adoption des services bancaires en ligne.¹

Des banques comme la BNA, la BEA et le CPA offrent des services d'e-Banking, avec des fonctionnalités qui évoluent progressivement.²

1.4.3. Le mobile Banking :

Le Mobile Banking désigne les services financiers accessibles via téléphone mobile, tels que la consultation de solde, le paiement de factures et les transferts d'argent. Dans un sens élargi, il regroupe l'ensemble des services financiers fournis par tout établissement agréé via la technologie mobile. En Algérie, la quasi-totalité des banques, ainsi qu'Algérie Poste, proposent aujourd'hui ce service, soutenu par le développement d'applications mobiles visant à faciliter les opérations bancaires sur smartphone. Ce canal numérique s'inscrit dans la dynamique de modernisation et d'inclusion financière du pays.

1.4.4. La banque digitale (mobile ou web) :

Au-delà de l'offre de services financiers traditionnels, la banque numérique permet l'ouverture de comptes bancaires à distance, via des applications mobiles. Cette procédure, conforme aux normes de connaissance du client (KYC), repose sur la numérisation des documents d'identification et l'authentification biométrique.

L'application mobile Banxy, de Natixis Algérie, est un exemple de banque 100% mobile.³ Les fonctionnalités varient, mais incluent généralement la consultation de soldes, les virements, et parfois le paiement de factures.

¹ <https://www.linkedin.com/pulse/rapport-data-reportal-%C3%A9tat-du-num%C3%A9rique-en-alg%C3%A9rie-2025-mimoun-moumene-n12ue> (27/03/2025 à 01 :20)

² <https://www.bea.dz/mobile> <https://www.cpa-bank.dz/index.php/fr/nos-produits/banque-a-distance/e-banking> (27/03/2025 à 01 :30)

³ <https://www.banxybank.com/fr/appli-en-details> (27/03/2025 à 02 :59)

1.5.Les moyens de paiement électronique en Algérie :

La législation algérienne a récemment évolué pour accompagner le développement des services de paiement numérique. La loi n° 23-09 du 21 juin 2023, portant loi monétaire et bancaire, introduit des dispositions significatives en matière de digitalisation des paiements. Notamment, elle prévoit l'introduction d'une monnaie digitale de banque centrale, dénommée "Dinar Algérien Digital", développée, émise, gérée et contrôlée par la Banque d'Algérie.¹

la nouvelle loi renforce les pouvoirs du Conseil de la Monnaie et du Crédit, en lui confiant l'agrément des banques numériques, des prestataires de services de paiement et l'autorisation des bureaux de change. Ces mesures soutiennent la modernisation et la transparence du système bancaire algérien..²

En complément, le lancement du "Switch mobile" en juin 2024 a instauré l'interopérabilité des paiements mobiles en Algérie. Ce système permet aux clients des banques nationales et d'Algérie Poste d'effectuer des transactions interbancaires de paiement et de virement de compte à compte de manière instantanée en utilisant le code QR.³

Ces avancées législatives et technologiques témoignent de la volonté des autorités algériennes de moderniser le système de paiement et de favoriser l'inclusion financière à travers le développement des services de paiement numérique.

1.5.1. La carte de paiement :

Au niveau national :

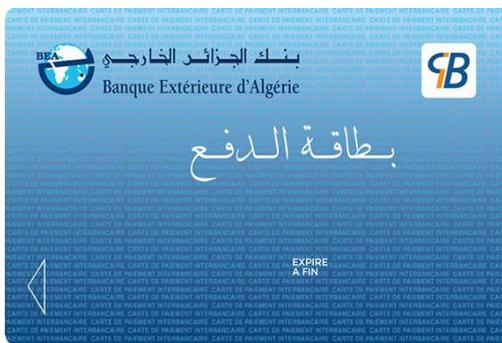
■ La carte CIB :

La carte interbancaire (CIB), lancée en 2005, est une carte à débit immédiat liée à un compte bancaire. Elle permet les retraits, paiements en ligne ou en point de vente, et services en libre-service. Sécurisée par puce EMV, elle est interopérable et renouvelée automatiquement.

¹Legal Doctrine [\(09/04/2025 à 01 :05\)](https://legal-doctrine.com/edition/Promulgation-de-la-loi-23-09-portant-loi-monétaire-et-bancaire)

²Ministère des finances [\(09/04/2025 à 01 :20\)](https://www.mf.gov.dz/index.php/fr/)

³la radio algérienne [\(09/04/2025 à 01 :47\)](https://news.radioalgerie.dz/fr/node/46656)

Figure n° 14: la carte CIB.

Source : <https://bitakati.dz/fr/page/découvrir-la-carte-cib-p2> (09/04/2025 à 02 :04)

L'utilisation de cette carte est conditionnée par des montants plafonnés sur une période et selon le type de la carte :

- La carte CIB CLASSIC : est destinée aux particuliers qui ont un revenu régulier.
- La carte CIB GOLD : destinée aux particuliers qui ont un revenu plus élevé.

Tableau n°7: l'évolution du nombre de cartes CIB en Algérie.

| Année | Nombre de cartes Particulier | Nombre de cartes Affaire |
|--------------|------------------------------|--------------------------|
| 2023 | 3 834 219 | 187 984 |
| 2024 | 4 021 237 | 217 784 |
| Janvier 2025 | 4 050 067 | 220 456 |

Source : Données du GIE Monétique <https://giemonetique.dz/cartes/> (09/04/2025 à 02 :10)

▪ La carte EDAHABIA :

Il s'agit d'une carte de paiement à débit immédiat délivrée par Algérie Poste, respectant la norme EMV et portant le logo de l'institution. Elle est rattachée à un compte courant postal (CCP) et offre à son détenteur la possibilité d'effectuer, à l'échelle nationale, des opérations de retrait d'espèces, d'accès aux services bancaires automatiques, ainsi que des paiements via les terminaux de paiement électronique (TPE) ou en ligne.

Figure n°15 : la carte EDAHABIA.

Source : <http://www.edcarte.poste.dz/> (09/04/2025 à 02 :58)

Tableau n° 8 : l'évolution du nombre de cartes EDAHABIA en Algérie.

| Année | Nombre de cartes Edahabia |
|--------------|---------------------------|
| 2023 | 12 487 304 |
| 2024 | 15 605 882 |
| Janvier 2025 | 15 756 333 |

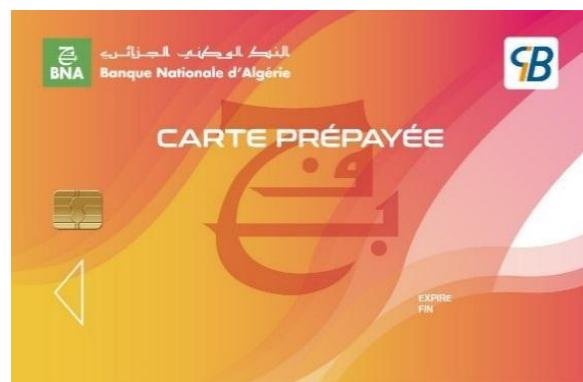
Source : Données du GIE Monétique

■ Carte CIB prépayée :

La carte CIB prépayée, liée à un compte bancaire ou postal, fonctionne avec un plafond défini et une autorisation systématique. Rechargeable (virement, agence, mobile, DAB, TPE), elle permet uniquement l'usage des fonds disponibles. Conforme aux normes du GIE Monétique, elle offre des services de paiement en ligne, en TPE et de retrait. Lancée par la BNA en 2022, elle est désormais proposée par plusieurs banques, dont la BDL, la BEA et Trust Bank Algeria.¹

¹Algérie presse service <https://www.aps.dz/economie/176155-cinq-banques-lanceront-le-paiement-mobile-en-octobre-prochain> consulté le 12/04/2025 à 03:49

Figure n° 16 : carte prépayée BNA.



Source : Données de la BNA

■ **Carte livret épargne :**

La carte livret épargne, émise par Algérie Poste, est une carte de retrait à débit immédiat liée à un compte d'épargne. Elle permet des retraits, la consultation de solde et certains services automatisés, sans autoriser les paiements par TPE ou en ligne.¹

Caractéristiques communes des cartes prépayées en Algérie :

- Rechargeables
- Paiements en Dinar (y compris en ligne)
- Retrait et consultation du solde
- Durée de validité limitée
- Sécurité renforcée
- Non liée à un compte bancaire classique

■ **Carte privative :**

La carte de paiement privative est une carte émise par une entreprise et utilisable uniquement dans ses propres points de vente. La Naftal-Card, lancée par la société nationale Naftal, s'inscrit dans une stratégie de modernisation des services. Elle remplace

¹ Journal d'étude en économie et Management « la monétique en Algérie, développement et perspective » réalisé par RAFAFA Brahim 01/12/2020, Page 11

progressivement les bons d'essence et les paiements en espèces, tout en offrant aux gestionnaires de flottes une meilleure traçabilité de la consommation de carburant, et aux stations-service une gestion optimisée).

Au niveau international :

En vertu de leur affiliation aux réseaux de paiement internationaux Visa et MasterCard, formalisée par l'acquisition d'une licence d'émission de cartes, les banques algériennes ont introduit divers produits destinés à leur clientèle possédant des comptes en devises étrangères.

On distingue notamment :

■ La carte VISA :

S'agit d'une carte à débit immédiat destinée aux particuliers, utilisable à l'international pour les paiements de proximité, en ligne et les retraits. Elle nécessite deux comptes : en dinars et en devises.

L'utilisation de cette carte est soumise à des plafonds périodiques, variables selon le type de carte :¹

- Carte VISA GOLD
- Carte VISA CLASSIC
- Carte VISA PRÉPAYÉE

En Algérie, plusieurs banques comme CPA, BDL, BADR, AGB, SGA, BNP Paribas, Trust Bank, Al Baraka et Al Salam Bank proposent ces cartes. Certaines, comme la BNA et Trust Bank, offrent aussi des cartes CIB prépayées.

■ La carte MASTERCARD :

La carte Mastercard est une carte de paiement à débit immédiat, utilisable à l'international pour les paiements en ligne, en magasin, ainsi que les retraits sur DAB et GAB. Elle fonctionne selon des plafonds hebdomadaires, variables selon le type de carte. On distingue les cartes pour entreprises (Business, World Elite, etc.) et celles pour particuliers (Classique, Prépayée, Platinum). En Algérie, des banques comme la BDL, la BADR, l'AGB,

¹ IBID

la SGA, Trust Bank et Al Baraka proposent ces cartes avec des conditions spécifiques pour les transactions internationales.

- **La carte American Express :**

La carte American Express est une carte de paiement internationale haut de gamme, offrant des services d'assurance, d'assistance et des avantages exclusifs. Son programme de fidélité permet de cumuler des points échangeables contre divers cadeaux. Contrairement à Visa ou Mastercard, ses plafonds de paiement sont ajustables selon les habitudes du client, offrant plus de flexibilité.

En Algérie, la Banque Extérieure d'Algérie (BEA) demeure l'unique institution financière autorisée à émettre des cartes American Express, permettant ainsi aux clients d'accéder à ces services premium.

1.5.2. Les TPE :

Le terminal de paiement électronique (TPE), ou lecteur de carte bancaire, permet d'effectuer des paiements automatisés par carte. Il assure un traitement rapide et sécurisé des transactions.

On distingue principalement deux catégories de TPE :

- **Le TPE fixe :** Doté d'un lecteur de puce et d'un clavier de saisie du code PIN (PIN-PAD), il est généralement utilisé dans les commerces de grande taille.
- **Le TPE mobile :** Adapté aux espaces commerciaux plus restreints (DRAGONS, 1997).

Figure N° 17 : Terminal de paiement électronique TPE.



Source : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Terminal_de_paiement %C3%A9lectronique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Terminal_de_paiement_%C3%A9lectronique)

Tableau n° 9 : l'évolution du nombre des TPE en Algérie.

| Année | Nombre global des TPE en exploitation |
|--------------|---------------------------------------|
| 2023 | 53 191 |
| 2024 | 68 140 |
| Janvier 2025 | 73 607 |

Source : Données du GIE Monétique

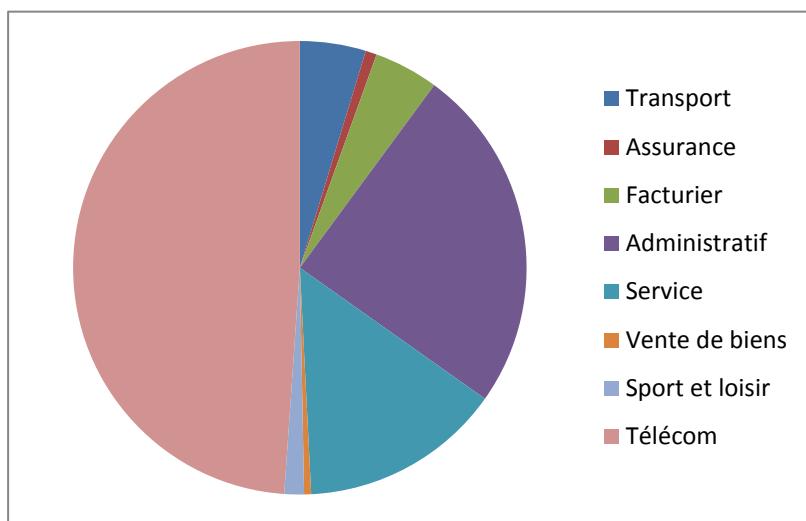
1.6.Le paiement en ligne :

Depuis octobre 2016, le paiement en ligne par carte interbancaire (CIB) est disponible en Algérie, d'abord pour les grands facturiers (eau, énergie, télécoms, assurances, transport, etc.). En décembre 2016, Algérie Poste a lancé sa plateforme via la carte EDAHABIA, d'abord limitée. L'interopérabilité entre CIB et EDAHABIA en janvier 2020 a marqué un tournant majeur.

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a accéléré le développement du e-commerce. Le nombre de web marchands est passé de 153 en 2021 à 510 en 2023 grâce à la digitalisation du portail de certification www.cibweb.dz. L'accent a été mis sur les services publics (factures, loyers AADL, impôts via www.MoussahamTIC.dz) pour toucher un large public.

En 2023, 15,35 millions de transactions en ligne ont été enregistrées (+69,6 % par rapport à 2022), dominées par les opérateurs télécoms (91 %). Les ventes de biens restent très faibles (0,03 %).

Par ailleurs, plusieurs banques (BNA, BEA, Société Générale Algérie, Gulf Bank) proposent des cartes CIB prépayées, permettant paiements en ligne et retraits, facilitant ainsi la gestion budgétaire.

Figure n° 18 : Répartition du volume de transactions par secteur – Janvier2025

Source : Elaboré a partir des données de GIE MONETIQUE

1.7.Analyse de l'activité transactionnelle :

En Algérie, les transactions de paiement électronique, comprenant, entre autres, les paiements en ligne et les paiements de proximité par TPE, demeurent à des niveaux relativement faibles, comparées à celles effectuées en espèces. Le cash demeure, sans appel, le moyen de règlement le plus privilégié et si les cartes bancaires sont utilisées, c'est dans une forte proportion pour retirer du Cash auprès des ATM, comme le montre le tableau suivant :

Tableau n° 10 : le nombre des différentes opérations effectuées par carte de paiement.

| Année | Nombre d'activité de paiement sur internet | Nombre d'activité de retrait sur ATM | Nombre d'activité de paiement sur TPE |
|--------------|--|--------------------------------------|---------------------------------------|
| 2023 | 15 351 354 | 174 415 895 | 3 997 165 |
| 2024 | 19 594 482 | 197 323 075 | 5 579 708 |
| Janvier 2025 | 1 907 244 | 16 631 024 | 605 413 |
| Total | 36 853 080 | 388 369 994 | 10 182 286 |

Source : Données du GIE Monétique

¹ https://www.lemonde.fr/afrique/article/2025/03/14/en-algerie-on-filme-encore-des-officiels-qui-decouvrent-la-carte-bancaire_6580953_3212.html consulté le 12/04/2025 à 01:56

L'usage des moyens de paiement modernes, notamment les cartes électroniques, progresse en Algérie. Entre 2023 et janvier 2025, on a enregistré plus de 10 millions de paiements sur TPE, près de 37 millions en ligne, contre près de 388 millions de retraits sur ATM. Ces données montrent une amélioration, mais aussi une forte préférence persistante pour les retraits en espèces, reflet d'un attachement au paiement en cash.

1.8.Le paiement mobile :

Le paiement mobile se développe en Algérie grâce à un taux de pénétration du mobile de 116,5 % fin 2023,¹ selon l'ARPCE. Cette forte adoption, combinée à la couverture nationale des opérateurs et à la familiarité des usagers, en fait un levier important pour l'inclusion financière, surtout face à la densité limitée des TPE (68 140 unités en 2024).

Depuis 2021, la Banque d'Algérie autorise les paiements mobiles via QR code, d'abord limités à la BNA, Al Salam Bank et Algérie Poste. En janvier 2024, cinq autres banques ont rejoint ce service, suite à l'interopérabilité mise en place en juin 2024. Les principales solutions actuelles sont Wim Pay et Baridi Pay, basées sur des portefeuilles mobiles sécurisés.²

1.8.1. Baridi Pay :

Dans le cadre de sa stratégie continue d'expansion de ses services numériques avancés et de la diversification de son éventail d'offres, Algérie Poste a récemment introduit « Baridi PAY », une nouvelle solution de paiement de proximité utilisant la technologie QR Code (Quick Response Code).

Un service de paiement de proximité sans contact basé sur la technologie QR Code. Accessible via l'application « BaridiMob », il permet aux clients de régler leurs achats en scannant un code et de transférer des fonds de façon sécurisée. Cette innovation soutient l'essor du commerce électronique en s'appuyant sur l'usage croissant du mobile par les citoyens.

1.8.2. Wim Pay :

Lancée par la BNA, la solution de paiement mobile vise à renforcer l'inclusion financière en permettant paiements par QR code, transferts P2P, demandes de fonds, consultation de

¹ Algérie presse service <https://www.aps.dz/economie/176155-cinq-banques-lanceront-le-paiement-mobile-en-octobre-prochain> consulté le 12/04/2025 à 03:49

²GIE Monétique

solde et gestion budgétaire via smartphone. Outre la BNA, Al Salam Bank et Algérie Poste, cinq autres banques devraient proposer ce service à partir d'octobre 2024. Le GIE Monétique a établi une feuille de route pour assurer l'interopérabilité entre systèmes, avec le soutien de la SFI. Depuis juin 2024, les paiements interbancaires mobiles sont possibles. En janvier 2025, plus de 6,3 millions de transactions ont été enregistrées, dont 3,6 millions de transferts P2P, pour un montant global dépassant 53 milliards de DA.

1.9. Initiatives réglementaires en faveur de l'inclusion financière en Algérie :

L'État algérien a entrepris plusieurs actions réglementaires visant à renforcer l'inclusion financière et à promouvoir l'usage des moyens de paiement électroniques.

❖ Généralisation des Terminaux de Paiement Électronique (TPE) :

Conformément à l'article 111 de la loi n°17-11 du 27 décembre 2017 relative à la loi de finances pour 2018, les commerçants sont tenus de mettre à la disposition des consommateurs des TPE, permettant ainsi le règlement des achats via des comptes bancaires ou postaux domiciliés auprès de banques agréées ou d'Algérie Poste. Cette obligation a été étendue en 2020 à l'ensemble des instruments de paiement numériques. À la fin de l'année 2024, le nombre de TPE en service à l'échelle nationale a atteint 68 140 unités, enregistrant une augmentation de 28 % par rapport à 2023. Le volume des transactions effectuées via ces terminaux s'est élevé à 5,58 millions d'opérations, pour un montant total de 44,56 milliards de dinars, soit une hausse de 41 % par rapport à l'année précédente.¹

❖ La signature Electronique :

Bien que la signature électronique soit encadrée par la législation depuis plusieurs années, son application dans le domaine des paiements reste limitée. Actuellement, son utilisation concerne principalement les documents administratifs, en attendant une adoption plus large dans les transactions financières.

❖ Le commerce électronique :

La promulgation en 2018 d'une législation encadrant le commerce électronique a marqué une étape importante. Cette loi vise à protéger les consommateurs et à instaurer le paiement électronique comme norme, en imposant l'utilisation de plateformes de paiement sécurisées.

¹ IBID

❖ La signature Electronique :

Bien que la signature électronique soit encadrée par la législation depuis plusieurs années, son application dans le domaine des paiements reste limitée. Actuellement, son utilisation concerne principalement les documents administratifs, en attendant une adoption plus large dans les transactions financières.

❖ Le commerce électronique :

La promulgation en 2018 d'une législation encadrant le commerce électronique a marqué une étape importante. Cette loi vise à protéger les consommateurs et à instaurer le paiement électronique comme norme, en imposant l'utilisation de plateformes de paiement sécurisées.

❖ Le KYC (Know Your Customer) :

La connaissance du client (KYC) est une exigence réglementaire imposée à toutes les institutions financières en Algérie, sans distinction entre les comptes bancaires traditionnels et les comptes de paiement. Cette procédure vise à renforcer la sécurité des transactions et à prévenir les activités illicites, en assurant une identification rigoureuse des clients lors de l'ouverture de comptes.

1.10. Les freins qui empêchent l'inclusion financière numérique en Algérie :

Pour promouvoir l'inclusion financière en Algérie à travers les moyens de paiement électroniques, il est essentiel d'identifier les barrières entravant l'accès de la population aux services financiers formels. Notre analyse, fondée sur les dernières données disponibles, met en évidence les défis suivants :¹

- Insuffisance du réseau bancaire et postal dans les zones rurales : Environ 27 % de la population réside dans des zones rurales, où l'accès aux services financiers est limité en raison du faible nombre d'agences bancaires et de distributeurs automatiques de billets (DAB). Bien que le nombre de DAB ait augmenté pour atteindre 3 847 unités fin 2023, leur répartition reste inégale sur le territoire national.
- Manque de diversification des produits financiers : L'offre de produits financiers reste limitée, avec une absence notable de microcrédits, de crédits à la consommation et de produits financiers islamiques, ce qui restreint l'inclusion de certaines catégories de la population

¹ <https://www.lexpressiondz.com/economie/4-milliards-de-transactions-en-2023-378065>

- Manque de diversification des produits financiers : L'offre de produits financiers reste limitée, avec une absence notable de microcrédits, de crédits à la consommation et de produits financiers islamiques, ce qui restreint l'inclusion de certaines catégories de la population
- Concentration de l'émission des moyens de paiement : La délivrance des moyens de paiement électroniques est principalement assurée par les banques agréées, limitant ainsi la diffusion de ces outils.
- Faible niveau d'éducation financière : Le taux d'éducation financière en Algérie est estimé à 33 %, ce qui entrave la compréhension et l'utilisation des services financiers modernes par une large partie de la population.
- Intégration limitée des services publics dans le système de paiement électronique : De nombreux services publics nécessitent encore des paiements en espèces ou des déplacements physiques, ce qui freine l'adoption des paiements électroniques.
- Taux d'équipement en cartes de paiement encore faible : Fin 2023, le nombre total de cartes de paiement en circulation, incluant les cartes interbancaires (CIB) et les cartes Edahabia d'Algérie Poste, s'élevait à plus de 16,5 millions, pour environ 27 millions de comptes bancaires et postaux ouverts. Cela représente un taux d'équipement d'environ 61 %, indiquant une marge de progression significative.
- Préférence pour les paiements en espèces : Malgré la disponibilité des cartes de paiement, une grande partie de la population, notamment les commerçants, continue de privilégier les transactions en espèces, limitant ainsi l'utilisation des moyens de paiement électroniques.
- Adoption limitée des terminaux de paiement électronique (TPE) : Bien que le nombre de TPE en exploitation ait atteint 53 191 unités fin 2023, leur utilisation reste concentrée dans les grandes agglomérations, avec une adoption encore faible dans les zones rurales

Section 2 : L'impact du paiement électronique sur l'inclusion financière, cas de BDL

2.1 Présentation de la structure d'accueil :

2.1.1. Présentation de la Banque de Développement Local « BDL »¹ :

La Banque de Développement Local « BDL » peut être définie comme la Banque de financement des Entreprises locales, elle a été créée dans le cadre du développement régional du pays par le Décret N°86/85 du 30 Avril 1985 portant création de la BDL et fixant ses statuts, publié au journal officiel N°19² et elle est agréée par la Banque d'Algérie conformément à la Décision de la BA N°2002/03 du 23 septembre 2002³.

La Banque a pour mission par l'exécution de toutes les opérations bancaires et par l'octroi des prêts et des crédits sous toutes formes, de contribuer au développement économique et social des collectivités locales⁴.

Aujourd'hui, le capital social de la société est de 36,8 Milliards DA, son siège social est sis à : 05, Rue GACI Amar Staouéli Wilaya d'Alger « Rattachée administrativement à la Willaya de Tipaza auparavant »⁵.

La Banque de Développement Local est l'une des institutions financières de l'Etat, chargées de la mise en place des orientations des autorités publiques dans le cadre du développement équilibré et la création d'un dynamisme dans les territoires du pays.

2.1.2. Aperçu historique :

En 1985, le CPA a donné naissance à la Banque de Développement Local « BDL » suite à sa restructuration, après cession de quarante « 40 » agences, le transfert de 550 employés et cadres et de 89 000 comptes clientèle⁶.

En 1986, elle a hérité également de quatre « 04 » Agences du Crédit Municipal d'Alger, d'Oran, de Constantine et d'Annaba qui ont été transformée en Agences du prêt sur gage.

Elle a été transformée dans le cadre de l'autonomie des entreprises publiques en société par actions, dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière le 20 Février 1989 avec un capital social de 1 440 millions de Dinars⁷ et ce en application de la loi 88/04 dédiée à cet effet⁸.

La BDL a entamé ses activités avec les quarante Agences transférées du Crédit Populaire d'Algérie sous la forme de société nationale de banque, son réseau s'est développé progressivement pour atteindre 167 agences aujourd'hui couvriront l'ensemble des wilayas du pays¹.

¹Ibid, P45.

La Banque de développement local est le fruit de la restructuration du CPA, ainsi que le crédit Municipal, elle a été impactée par les différentes profondes transformations que connaissait les sociétés publiques économiques en Algérie, notamment l'autonomie des entreprises publiques.

2.1.3. Activités de la Banque :

La BDL à travers les 167 Agences de son réseau commercial exerce les fonctions classiques d'une banque universelle à travers la collecte des fonds du public, la mise à disposition et la gestion des moyens de paiement et l'octroi des crédits aux :

- Entreprises (dans la conception la plus large : Grandes entreprises; PME/PMI ; PE; TPE)
- Professions libérales ;
- Ménages et particuliers.

Aussi et à l'instar des autres banques publiques algériennes, la BDL traite toutes les opérations de banque, elle est cependant la seule banque publique à prendre en charge l'activité du prêt sur gages à travers six « 06 » Agences spécialisées dans cette activité qui représente 10% des emplois de la Banque.

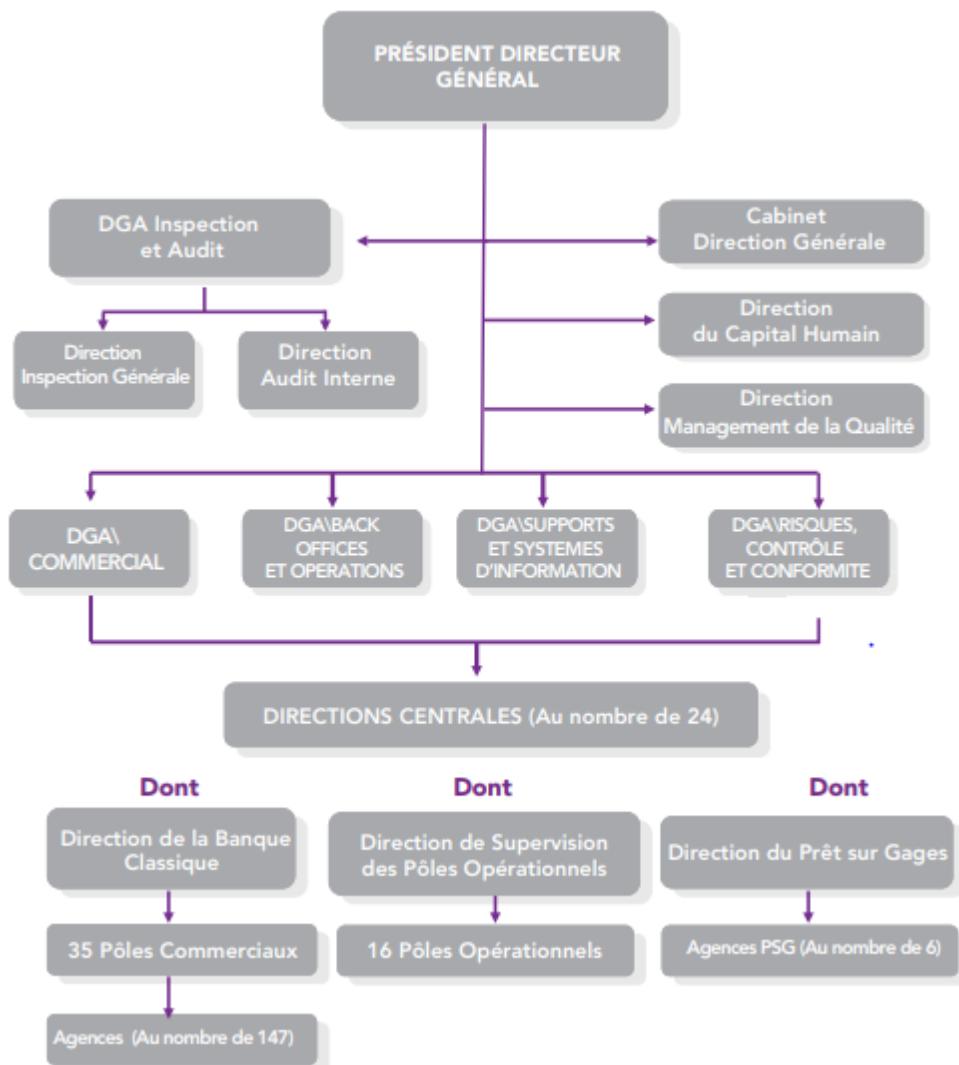
De ce qui précède, on peut soutenir que les quatre « 04 » activités principales de l'institution sont :

- La collecte des ressources.
- Les Moyens de paiements.
- Les revenus de l'octroi des crédits.
- Le prêt sur Gage.

2.1.4. Organisation générale de la banque :

La nouvelle organisation a été mise en place en 2017, pour répondre aux objectifs stratégiques de la Banque.

¹Ibid, P45.

Figure N°19: Organigramme de la banque de développement local

Source : Banque De Développement Local

2.1.8. Présentation du Département paiements électroniques de banque BDL:¹

Le département des paiements électroniques de la Banque de Développement Local (BDL) constitue une entité stratégique chargée de la mise en œuvre, de la gestion et de la promotion des solutions numériques de paiement au sein de l'institution. Il s'inscrit dans la politique de modernisation des services bancaires menée par la banque et soutenue par l'État dans le cadre de la stratégie nationale d'inclusion financière.

❖ Missions principales :

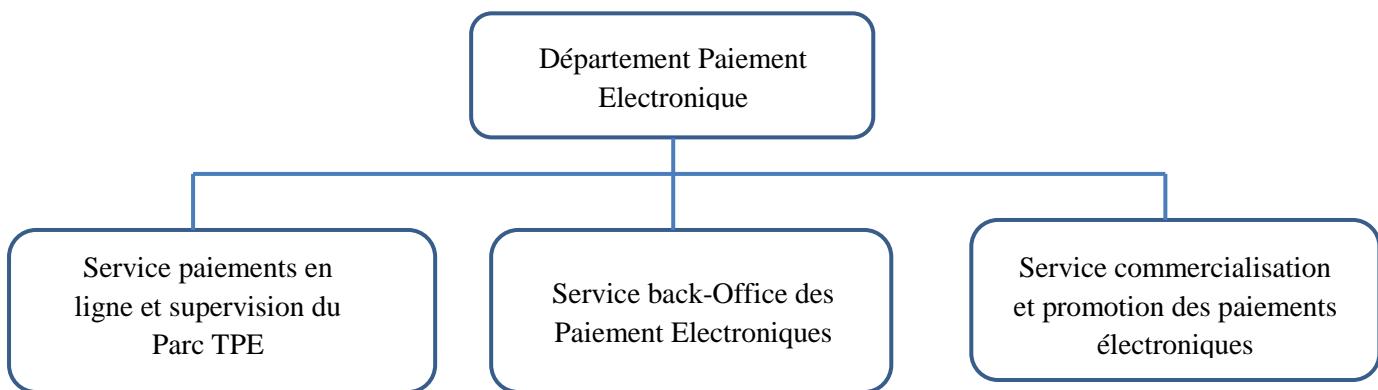
- **Développement et gestion des solutions de paiement électronique** : Mise en place et supervision des services tels que les cartes bancaires (CIB, VISA, Mastercard), les

¹ Données fournis par la banque.

terminaux de paiement électronique (TPE), les distributeurs automatiques de billets (DAB), ainsi que les services de banque en ligne et mobile (e-Banking, m-Banking).

- **Sécurité des transactions électroniques** : Assurer la sécurité des opérations en ligne via des technologies de cryptage et des systèmes d'authentification, notamment l'utilisation de codes à usage unique (OTP) pour les paiements en ligne .
- **Promotion de l'inclusion financière** : Faciliter l'accès aux services bancaires numériques pour une large clientèle, y compris les particuliers, les professionnels et les entreprises, en proposant des solutions adaptées comme l'application mobile WIMPAY BDL.
- **Support et formation** : Accompagner les agences et les clients dans l'utilisation des services de paiement électronique, en fournissant des guides d'utilisation et un support technique.

Figure N° 20 : Organigramme département Paiement Electronique



Source : données de la banque

❖ Objectifs stratégiques :¹

- Modernisation des services bancaires : Offrir des solutions de paiement innovantes et accessibles 24h/24 et 7j/7, telles que l'application DigitBDL qui permet de consulter ses comptes, effectuer des virements et suivre ses opérations.
- Réduction de l'utilisation du cash : Encourager les paiements électroniques pour diminuer la dépendance aux espèces, en facilitant les transactions en ligne pour les achats, le paiement de factures et les recharges téléphoniques.
- Expansion du réseau de paiement : Développer le réseau de TPE et de DAB pour couvrir une plus grande partie du territoire national, notamment dans les zones rurales.
- Adaptation aux besoins des clients : Proposer des services personnalisés pour différents segments de clientèle, tels que les cartes Corporate pour les entreprises et les solutions de paiement mobile pour les particuliers.

¹ Données fournis par la banque.

❖ Services proposés :

- Cartes bancaires : Émission de cartes CIB, VISA et Mastercard pour les retraits et paiements en ligne et en magasin.
- E-paiement : Service de paiement en ligne sécurisé pour les achats sur internet, le règlement de factures et les recharges téléphoniques.
- Application DigitBDL : Application mobile permettant la gestion des comptes, la consultation des soldes et l'exécution de virements.
- WIMPAY BDL : Solution de paiement mobile sans contact basée sur le scan de QR codes, accessible via Smartphone.

2.2. Contexte de l'étude :

Après avoir présenté la banque de développement local je vais désormais décrire la méthode que j'utiliserai pour effectuer mon étude sur le terrain qui sera scindée en deux parties.

La première consistera en une étude qualitative à travers des entretiens au nombre de quatre qui seront effectués avec le personnel de la banque. L'étude sera suivie par une étude quantitative à travers le calcul des ratios liés à l'accès et l'utilisation des services financiers de la banque qui permettra d'apporter les éléments de réponses nécessaires à l'affirmation de la véracité de mes hypothèses.

• Objectifs de la recherche :

Cette étude permettra de répondre à la problématique de ma recherche « Comment la digitalisation des moyens de paiement peut-elle contribuer à la promotion de l'inclusion financière en Algérie, et quel rôle spécifique peut jouer la Banque de Développement Locale (BDL) dans ce processus ? » Afin de pouvoir vérifier mes hypothèses proposées au début :

- Les phénomènes d'inclusion financière et de paiement électronique constituent les éléments fondamentaux dans notre étude. Quels sont leurs objectifs et leurs importances ?
- Quelles sont les obstacles qui freinent l'accès des citoyens algériens aux services financiers numériques ?
- Quelles sont les principales initiatives mises en place par l'état algérien et la BDL en matière d'offre de services financiers numériques ?

-

2.2.1 Étude qualitative :

Les quatre entretiens qui sont effectués sont des entretiens semi-directif qui « *sont une technique de collecte de données qui contribue au développement de connaissances favorisant des approches qualitatives et interprétatives relevant en particulier des paradigmes constructiviste.* »¹

L'entretien est divisé en deux axes, le premier sera porté sur la situation avant la digitalisation des paiements, le deuxième sur l'impact de la digitalisation et des paiements électroniques

- **Public cible de l'entretien :**

L'entretien s'adresse à des employés de la BDL ayant au moins six ans d'expérience dans le domaine bancaire. Ce choix permet de recueillir des témoignages pertinents et informés sur l'évolution des pratiques avant et après la digitalisation des paiements. Les participants ont une bonne connaissance du fonctionnement de la banque avant l'introduction des paiements électroniques, ainsi que des changements apportés par ces nouvelles technologies. qui est « *un échantillon choisi lors d'une étude pour des raisons pratiques d'accessibilité et de coût plutôt que basé sur une rigueur méthodologique et une volonté d'assurer statistiquement une représentativité* ».¹

- **Objectif de l'entretien :**

L'objectif principal de cette étude est de comprendre la perception des professionnels quant à la qualité des services financiers numériques, en particulier les services d'e-paiement. Et de recueillir des informations qualitatives sur l'impact de la digitalisation et des moyens de paiement électroniques mis en place par la BDL sur l'inclusion financière. L'entretien vise à comparer la situation des clients avant et après l'introduction de ces technologies, à identifier les changements observés en termes d'accès aux services, de rapidité, de coûts, de sécurité et de relation client, ainsi qu'à analyser les défis rencontrés et les perspectives d'évolution future. Ces données contribueront à enrichir la compréhension du rôle des paiements électroniques dans la promotion de l'inclusion financière dans le contexte bancaire algérien.

2.2.2. Étude quantitative :

Analyse quantitative des données internes disponibles sur les services de paiement électronique de la BDL sur la période 2022-2024. Cette analyse vise à *mesurer l'évolution de l'inclusion financière* à travers deux de ses dimensions principales : *l'accès aux services financiers* et *l'utilisation* de ces services. Pour ce faire, plusieurs *ratios et indicateurs* ont été calculés, tels que le taux de bancarisation à travers le nombre de cartes émises, le volume des transactions électroniques, le nombre de TPE et de web marchands, ainsi que le nombre de retraits effectués via GAB/DAB. Ces indicateurs permettent de quantifier l'impact des outils numériques sur la bancarisation et l'usage réel des services financiers.

- **Type d'approche :**

- ✓ Calcul de ratios spécifiques à chaque dimension
- ✓ Évolution sur 3 ans pour observer les tendances

- **Période de l'étude :**

- ✓ Choisir une période d'observation (2022–2024) permettant d'analyser l'évolution des indicateurs dans le temps.

- **Dimensions analysées :**

- ✓ Accès aux services financiers (taux de bancarisation, densité de DAB, nombre de clients, etc.)
- ✓ Utilisation des services (volume et fréquence des transactions, pénétration des cartes et des TPE/web marchands)

- **Données utilisées :**

- ✓ Nombre de cartes (et types)
- ✓ Nombre de clients (physiques et moraux)
- ✓ Nombre de TPE et web marchands
- ✓ Volume des transactions électroniques
- ✓ Nombre de retraits DAB/GAB
- ✓ Paiements en

¹ <https://www.definitions-marketing.com/definition/echantillon-de-convenance/> consulté le 14/04/2025 le 18:06.

• **Source des données :**

- ✓ Données internes à la BDL (nombre de clients, nombre de comptes, transactions électroniques, équipements TPE...).
- ✓ Données publiques disponibles (rapports d'activités de GIE Monétique, rapports de supervision, bulletins statistiques de la BDL...).

Section 3 : Résultats et analyse

Pour cette dernière section, elle sera consacrée à la présentation des résultats obtenus et de l'analyse de ces derniers.

3.1. Résultats de l'entretien :

Entretien 1 avec Madame Bourahla Nabiha / chef de service central commercialisation et promotions des paiements électroniques / Expérience 9ans

Axe 1 : la situation avant la digitalisation des paiements

Q1 : Comment les clients effectuaient-ils leurs transactions bancaires avant l'introduction des paiements électroniques ?

Avant 2014, soit une année avant le lancement du premier moyen de paiement électronique par la BDL, à savoir le TPE, les clients et même les banquiers ne connaissaient pas ce moyen de paiement, sauf les personnes qui se déplaçaient à l'étranger. En 2015, la BDL a commencé la commercialisation de ses premiers TPE. C'était un début très timide. En 2016, une force de vente, composée de technico-commerciaux et de coordinateurs régionaux, a été mise en place pour la commercialisation et le suivi des TPE. La constitution de cette force de vente a débuté en juillet 2016, le mois de la création de l'Exe-DDPE (Direction du Développement des Paiements Électroniques). Plus de 1000 TPE étaient installés au 31 décembre 2016. Avant l'introduction du paiement électronique, l'usage des moyens de paiement classiques prévalait : chèque, virement, prélèvement, effets, billet à ordre, lettre de change.

Q2 : Quels étaient les défis et les limitations rencontrés par les clients dans l'accès aux services financiers ?

Les défis et limitations étaient multiples :

- Clôture des agences : Les horaires d'ouverture limités des agences.
- Bureaucratie : Une quantité importante de paperasse.
- Perte de temps : Des délais importants pour effectuer les opérations.
- Accès limité aux services financiers :
- Culture financière limitée : Seules les personnes acceptant la bancarisation sous forme classique étaient concernées.

- Heures d'ouverture des agences fixes : De 9h à 15h.
- Risques de fraude : Falsification des chèques et un taux de bancarisation réduit.
- Couverture géographique limitée au niveau des agences.

Q3 : Comment la banque gérait-elle les transactions et les opérations avant la digitalisation ?

La banque gérait un nombre important de clients et un flux important d'opérations (chèques, virements).

Q4 : Quels étaient les coûts et les délais associés aux transactions traditionnelles ?

Les coûts étaient élevés et les délais importants, entraînant une perte de temps d'attente pour les clients au niveau des agences, les obligeant parfois à revenir le lendemain.

Q5 : Comment la banque évaluait-elle l'inclusion financière de ses clients avant l'introduction des paiements électroniques ?

Les banques évaluaient l'inclusion financière principalement en mesurant le nombre de comptes ouverts et l'utilisation des services bancaires traditionnels. L'accès et l'utilisation de ces services étaient les principaux indicateurs.

Axe 2 : l'impact de la digitalisation et des paiements électroniques

Q1 : Quels sont les différents types de paiements électroniques proposés par la banque (cartes, mobile, internet, etc.) ?

Les différents types de paiements électroniques proposés sont : cartes, e-paiement, TPE, QR Code, e-banking (Digitbank).

Q2 : Comment la digitalisation a-t-elle facilité l'accès aux services financiers pour les clients, en particulier ceux qui étaient auparavant exclus ?

La digitalisation a facilité l'accès grâce au gain de temps et de distance, à la sécurité (éviter les faux billets pour les particuliers et garantir les opérations pour les commerçants), à la gestion des risques liés à la trésorerie et au transfert des fonds pour les commerçants, et à la réduction des risques de vol et de perte.

Q3 : Quels sont les avantages et les inconvénients de l'utilisation des paiements électroniques pour les clients et pour la banque ?

- **Avantages :** Gain de temps, disponibilité des services 24h/24 et 7j/7. La norme EMV européenne / Visa / MasterCard ainsi que le système 3D Secure grâce au code OTP pour le e-paiement et le cryptage des données assurent une sécurité accrue. L'état des transactions est transmis sous forme TP, et le code banking ainsi que la plateforme interbancaire de paiement en ligne sont très sécurisés (aucun cas de piratage réussi depuis 2016).
- **Inconvénients :** Problèmes de réseau pour la connexion internet et incidents de paiement (opérations comptabilisées en double, opération non comptabilisée).

Q4 : Comment les paiements électroniques ont-ils amélioré l'efficacité, la rapidité et la sécurité des transactions ?

Les paiements électroniques ont amélioré l'efficacité en évitant la chaîne de traitement manuelle, la rapidité grâce au gain de temps, et la sécurité grâce à la disponibilité des services 24h/24 et 7j/7, aux normes de sécurité EMV, Visa, MasterCard, au 3D Secure avec le code OTP pour le e-paiement, et au cryptage des données. Les exceptions (état des transactions transmis sous forme TP, code banking et plateforme interbancaire de paiement en ligne) sont également très sécurisées.

Q5 : Ont-ils contribué à réduire les coûts et les délais associés aux opérations bancaires ?

Oui, certainement.

Q6 : Comment la digitalisation a-t-elle affecté la relation entre la banque et ses clients ?

Elle a renforcé le lien entre le client et sa banque grâce à l'accessibilité de ces services, leur sécurité et leur disponibilité.

Q7 : Quels sont les défis rencontrés dans la promotion et l'adoption des paiements électroniques ?

Les défis rencontrés sont la cybersécurité, la culture limitée des citoyens en matière de finance numérique, le manque d'avantages fiscaux pouvant encourager le paiement

électronique, et la nécessité d'améliorer la qualité des produits et de construire une infrastructure robuste.

Q8 : Comment la banque mesure-t-elle l'impact des paiements électroniques sur l'inclusion financière de ses clients ?

La BDL mesure l'impact grâce aux indicateurs des montants des transactions effectuées sur les moyens de paiement mis à la disposition de leur clientèle.

Q9 : Quelles sont les perspectives d'avenir pour le développement des paiements électroniques et leur rôle dans l'inclusion financière ?

Les projets d'avenir incluent : E-dinars, e-paiement sur les sites web algériens via des cartes internationales, e-Wallet, paiement via cartes internationales sur les TPE/BDL.

Entretien 2ème avec Monsieur Houadjeli Abde El Rahman / Chargé de la commercialisation des paiement électronique / Expérience 6ans

Axe 1 : la situation avant la digitalisation des paiements

Q1 : Comment les clients effectuaient-ils leurs transactions bancaires avant l'introduction des paiements électroniques ?

Les transactions se faisaient principalement en espèces ou par chèque, avec la nécessité pour les clients de se rendre physiquement en agence.

Q2 : Quels étaient les défis et les limitations rencontrés par les clients dans l'accès aux services financiers ?

L'accès était limité par la présence physique des agences et les longs délais de traitement des opérations.

Q 3 : Comment la banque gérait-elle les transactions et les opérations avant la digitalisation ?

Les opérations étaient manuelles, consignées dans des registres papier, ce qui entraînait des processus longs et laborieux.

Q4 : Quels étaient les coûts et les délais associés aux transactions traditionnelles ?

Les frais de gestion étaient élevés et les délais de traitement des opérations étaient prolongés.

Q5 : Comment la banque évaluait-elle l'inclusion financière de ses clients avant l'introduction des paiements électroniques ?

L'inclusion financière était mesurée principalement par le nombre de comptes ouverts et l'utilisation des services bancaires proposés.

Axe 2 : l'impact de la digitalisation et des paiements électroniques**Q1 : Quels sont les différents types de paiements électroniques proposés par la banque (cartes, mobile, internet, etc.) ?**

Les types de paiements électroniques proposés incluent les cartes de crédit et de débit, les virements en ligne et le paiement par QR code.

Q2 : Comment la digitalisation a-t-elle facilité l'accès aux services financiers pour les clients, en particulier ceux qui étaient auparavant exclus ?

La digitalisation a permis un accès continu, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, réduisant considérablement les barrières géographiques et simplifiant les procédures d'accès aux services financiers.

Q3 : Quels sont les avantages et les inconvénients de l'utilisation des paiements électroniques pour les clients et pour la banque ?

Les avantages principaux sont la rapidité et la commodité. L'inconvénient majeur réside dans les risques potentiels liés à la sécurité des transactions.

Q4 : Comment les paiements électroniques ont-ils amélioré l'efficacité, la rapidité et la sécurité des transactions ?

Les paiements électroniques ont permis des transactions plus rapides et une réduction significative des erreurs humaines, tout en offrant une meilleure traçabilité des opérations.

Q5 : Ont-ils contribué à réduire les coûts et les délais associés aux opérations bancaires ?

Oui, la digitalisation a contribué à la réduction des frais de gestion et au raccourcissement des délais de traitement des opérations.

Q6 : Comment la digitalisation a-t-elle affecté la relation entre la banque et ses clients ?

La digitalisation a permis une interaction plus personnalisée et a contribué à l'amélioration du service client.

Q7 : Quels sont les défis rencontrés dans la promotion et l'adoption des paiements électroniques ?

Les défis incluent la sécurité des données, la résistance au changement de certaines habitudes et la nécessité d'une infrastructure technologique adéquate.

Q8 : Comment la banque mesure-t-elle l'impact des paiements électroniques sur l'inclusion financière de ses clients ?

L'impact sur l'inclusion financière est mesuré par le suivi du nombre de nouveaux comptes ouverts et l'analyse des volumes et des types de transactions effectuées électroniquement.

Q9 : Quelles sont les perspectives d'avenir pour le développement des paiements électroniques et leur rôle dans l'inclusion financière ?

Les perspectives futures s'orientent vers l'expansion des technologies de paiement sans contact et leur rôle croissant dans la promotion de l'inclusion financière.

**Entretien 3^{ème} avec Monsieur Tourcha Ali / Chèf département central
Télécompensation / Expérience de 10ans**

Axe 1 : la situation avant la digitalisation des paiements**Q1 : Comment les clients effectuaient-ils leurs transactions bancaires avant l'introduction des paiements électroniques ?**

Chèque, virement, effet, billet à ordre, prélèvement.

Q2 : Quels étaient les défis et les limitations rencontrés par les clients dans l'accès aux services financiers ?

Retards importants dans les règlements des opérations, parfois jusqu'à cinq jours. La durée de traitement était très longue.

Q3 : Comment la banque gérait-elle les transactions et les opérations avant la digitalisation ?

Paiement manuel avec une utilisation intensive de dossiers physiques. Il y avait une obligation de présentation du client aux guichets pour de nombreuses opérations.

Q4 : Quels étaient les coûts et les délais associés aux transactions traditionnelles ?

Le coût des transactions était réduit par rapport à la digitalisation à l'époque. Cependant, les délais de traitement étaient longs, comme mentionné précédemment.

Q5 : Comment la banque évaluait-elle l'inclusion financière de ses clients avant l'introduction des paiements électroniques ?

L'évaluation était basée sur le développement du réseau commercial de la banque et de sa clientèle, en relation avec le nombre de transactions effectuées avant le lancement des moyens de paiement électroniques.

Axe 2 : l'impact de la digitalisation et des paiements électroniques**Q1 : Quels sont les différents types de paiements électroniques proposés par la banque (cartes, mobile, internet, etc.) ?**

Cartes avec ses différents types, Terminaux de Paiement Électronique (TPE), Digitbank, e-paiement, e-banking, QR code.

Q2 : Comment la digitalisation a-t-elle facilité l'accès aux services financiers pour les clients, en particulier ceux qui étaient auparavant exclus ?

La digitalisation facilite le paiement des charges (prochainement). Elle évite le déplacement physique, élimine une certaine "paresse" administrative et développe le réseau

commercial des clients webmarchands. Elle permet également un contrôle de la gestion de manière plus transparente.

Q3 : Quels sont les avantages et les inconvénients de l'utilisation des paiements électroniques pour les clients et pour la banque ?

Inconvénients : problèmes de réseau et de connexion, risque de perte en cas de pannes physiques des TPE. Avantages : gain de temps considérable, réduction des coûts opérationnels.

Q4 : Comment les paiements électroniques ont-ils amélioré l'efficacité, la rapidité et la sécurité des transactions ?

Efficacité : gain de temps significatif, les transactions sont assurées par la banque. Rapidité : paiement instantané (en temps réel). Sécurité : élimination des faux billets.

Q5 : Ont-ils contribué à réduire les coûts et les délais associés aux opérations bancaires ?

Oui, absolument. le traitement des opérations est devenu instantané pour beaucoup de transactions, ce qui élimine les jours d'attente qu'on avait avant avec les chèques ou les virements traditionnels. Moins de papier, moins de manipulations manuelles, ça se traduit forcément par des coûts opérationnels plus bas pour la banque. Et pour le client, c'est un gain de temps énorme. Donc oui, sans hésitation, ça a vraiment contribué à alléger les coûts et à accélérer les choses."

Q6 : Comment la digitalisation a-t-elle affecté la relation entre la banque et ses clients ?

Elle a renforcé la relation de confiance, la transparence et la certitude dans les transactions.

Q7 : Quels sont les défis rencontrés dans la promotion et l'adoption des paiements électroniques ?

Les défis rencontrés sont liés à la qualité de la connexion réseau, à la culture financière des clients et à la qualité des Terminaux de Paiement Électronique.

Q8 : Comment la banque mesure-t-elle l'impact des paiements électroniques sur l'inclusion financière de ses clients ?

La banque mesure cet impact par l'amélioration des services de paiement, la facilitation des opérations interbancaires et la réduction des coûts et des délais pour les clients.

Q9 : Quelles sont les perspectives d'avenir pour le développement des paiements électroniques et leur rôle dans l'inclusion financière ?

Les perspectives incluent la sensibilisation accrue de la clientèle, la généralisation du paiement électronique sur certaines opérations et potentiellement des décisions politiques rendant obligatoire son utilisation pour une partie de la population.

Entretien 4^{ème} avec Madame Oulamara Tassadit / chargé d'étude / Expérience de 7ans

Axe 1 : la situation avant la digitalisation des paiements

Q1 : Comment les clients effectuaient-ils leurs transactions bancaires avant l'introduction des paiements électroniques ?

Chèque, espèce, virement, versement...

Q2 : Quels étaient les défis et les limitations rencontrés par les clients dans l'accès aux services financiers ?

Faux billets, vols... (On peut imaginer que l'employée sous-entendait ici les risques liés à la manipulation d'argent liquide et le manque de traçabilité des transactions manuelles comme des limitations importantes).

Q3 : Comment la banque gérait-elle les transactions et les opérations avant la digitalisation ? Département Télécompensation, chèque. (Madame Tassadit semble ici se concentrer sur le rôle de ce département dans le traitement des chèques, qui était une méthode de paiement prédominante avant la digitalisation).

Q4 : Quels étaient les coûts et les délais associés aux transactions traditionnelles ?

Moins de délais... chaque transaction son délai (séparation), tout dépend de la nature du paiement. (Ici, l'employée souligne que les délais variaient selon le type de transaction, mais elle ne quantifie pas précisément ces délais ni les coûts associés).

Q5 : Comment la banque évaluait-elle l'inclusion financière de ses clients avant l'introduction des paiements électroniques ?

Exemple : les commerçants avec les grandes sommes avaient l'obligation de passer par la banque. (Cette réponse suggère que l'évaluation de l'inclusion financière était peut-être axée sur l'intégration des acteurs économiques formels dans le système bancaire, mais ne donne pas de détails sur l'inclusion des particuliers ou des populations moins favorisées). On peut supposer que l'évaluation était moins systématique et plus basée sur le volume de clientèle et l'utilisation des services bancaires traditionnels comme les comptes courants et les dépôts.

Axe 2 : l'impact de la digitalisation et des paiements électroniques

Q1 : Quels sont les différents types de paiements électroniques proposés par la banque (cartes, mobile, internet, etc.) ?

E-banking (Digitbank), cartes, e-paiement, QR code, TPE.

Q2 : Comment la digitalisation a-t-elle facilité l'accès aux services financiers pour les clients, en particulier ceux qui étaient auparavant exclus ?

Vitesse de paiement, éviter les faux billets, gain de temps, facilite les opérations à travers le paiement à distance (carte Visa, Mastercard). (Madame Tassadit met en avant la commodité et la sécurité accrues offertes par les paiements électroniques).

Q3 : Quels sont les avantages et les inconvénients de l'utilisation des paiements électroniques pour les clients et pour la banque ?

Inconvénients : cyber attack, problème de réseaux, connexion...

Q4 : Comment les paiements électroniques ont-ils amélioré l'efficacité, la rapidité et la sécurité des transactions ?

Les paiements électroniques ont amélioré la rapidité (vitesse de paiement) et la sécurité (éviter les faux billets). L'efficacité est sous-entendue par le gain de temps et la facilitation des opérations à distance.]

Q5 : Ont-ils contribué à réduire les coûts et les délais associés aux opérations bancaires ?

Oui, les coûts réduits par rapport aux opérations anciennes.

Q6 : Comment la digitalisation a-t-elle affecté la relation entre la banque et ses clients ?

Renforcer la relation client CRM, fidélisation, service client efficace. (L'employée voit la digitalisation comme un outil pour améliorer la gestion de la relation client et la fidélisation).

Q7 : Quels sont les défis rencontrés dans la promotion et l'adoption des paiements électroniques ?

Arnaqueurs, fraudes.

Q8 : Comment la banque mesure-t-elle l'impact des paiements électroniques sur l'inclusion financière de ses clients ?

Culture d'utilisation de paiement électronique. (Madame Tassadit semble ici indiquer que la mesure de l'impact sur l'inclusion est liée à l'adoption et à l'intégration de ces nouveaux moyens de paiement dans les habitudes des clients).

Q9 : Quelles sont les perspectives d'avenir pour le développement des paiements électroniques et leur rôle dans l'inclusion financière ?

Sensibilisation des personnes, l'obligation d'utiliser le paiement électronique (cadre juridique), problème réseau, qualité matériel, les pannes. (L'employée évoque des pistes pour le développement futur, y compris des aspects réglementaires et des défis techniques à surmonter).

3.1.1. L'analyse du contenu des résultats :

Une analyse comparative des quatre entretiens selon une structure uniforme centrée sur l'objectif de notre mémoire ; l'impact des paiements électroniques dans l'inclusion financière, en mettant en lumière les différents points de vue sur leur efficacité et leur adoption au sein de la BDL.

Tableau n°11: Perception générale de l'inclusion financière

| Intervenant | Définition et vision de l'inclusion financière |
|---------------------|---|
| Mme Bourahla Nabiha | Inclusion = accès élargi aux services bancaires grâce à la numérisation. La BDL joue un rôle important en facilitant l'accessibilité et la sécurité des services via les paiements électroniques. |

| | |
|-------------------------------------|---|
| M. Houadjeli Abde Rahman | Inclusion = accès simplifié et rapide aux services financiers grâce à la digitalisation, permettant une gestion plus transparente et efficace des opérations bancaires. |
| M. Tourcha Ali | Inclusion = accès équitable pour les citoyens à des services bancaires grâce à la numérisation et à la réduction des obstacles physiques. |
| Mme Oulamara Tassadit | Inclusion = accès équitable via des moyens modernes, en mettant l'accent sur la numérisation pour faciliter l'accès aux services financiers et réduire l'exclusion. |

Source : Élaboré par moi-même

- Tous les intervenants définissent l'inclusion financière comme un accès élargi, équitable et simplifié aux services bancaires.
- La digitalisation est unanimement reconnue comme un levier central de cette inclusion, notamment à travers les moyens de paiement électroniques.
- Mme Bourahla met l'accent sur la sécurité et l'accessibilité offertes par les services numériques.
- M. Houadjeli insiste sur une gestion plus rapide, transparente et efficace des opérations grâce à la digitalisation.
- M. Tourcha Ali souligne la capacité des outils numériques à réduire les obstacles physiques et à favoriser un accès équitable.
- Mme Oulamara renforce cette idée en évoquant les moyens modernes permettant de réduire l'exclusion financière.
- Tous reconnaissent que la qualité des services (en termes de sécurité, rapidité, transparence) est améliorée par les outils numériques.
- La convergence des réponses reflète une vision commune de l'inclusion financière comme un objectif stratégique pour la BDL, appuyé par la modernisation digitale.
- Cette perception est en cohérence avec les objectifs de notre étude, qui cherche à évaluer l'impact des services numériques sur l'élargissement de l'accès bancaire dans le contexte algérien.

Tableau n°12: Contribution des paiements électroniques à l'inclusion financière

| Intervenant | Appartenance des paiements électroniques |
|---------------------------------|---|
| Mme Bourahla Nabiha | Les paiements électroniques permettent de faciliter l'accès, de réduire les barrières géographiques et de sécuriser les transactions, ce qui augmente l'inclusion financière. |
| M. Houadjeli Abde Rahman | Les paiements électroniques permettent un accès continu aux services bancaires, réduisant ainsi les barrières géographiques et facilitant l'inclusion de clients exclus précédemment. |
| M. Tourcha Ali | Les paiements électroniques ont élargi l'accessibilité des services bancaires, simplifiant les transactions et réduisant l'exclusion financière. |
| Mme Oulamara Tassadit | Les paiements électroniques contribuent à démocratiser l'accès aux services financiers en éliminant les risques liés à la manipulation de liquidités et en accélérant les paiements. |

Source : Élaboré par moi-même

- Tous les intervenants considèrent les paiements électroniques comme un levier majeur de l'inclusion financière.
- Mme Bourahla souligne leur rôle dans la réduction des barrières géographiques, la facilitation de l'accès et la sécurisation des transactions.
- M. Houadjeli insiste sur la continuité d'accès aux services bancaires, particulièrement bénéfique pour les clients anciennement exclus.
- M. Tourcha Ali met en avant l'élargissement de l'accessibilité et la simplification des opérations, réduisant ainsi l'exclusion.
- Mme Oulamara évoque la démocratisation des services financiers, en insistant sur la réduction des risques liés à la manipulation de liquidités et l'accélération des paiements.
- Tous s'accordent sur le fait que ces moyens permettent de surmonter des obstacles multiples : géographiques, économiques, et parfois culturels.
- Les paiements électroniques apparaissent donc comme un instrument concret et efficace pour intégrer un plus grand nombre de personnes au système bancaire.
- Cette convergence renforce l'idée que les outils numériques ne sont pas seulement un complément, mais bien un vecteur structurant de l'inclusion financière à la BDL.

Tableau n°13: Instruments et canaux numériques utilisés

| Intervenant | Moyens numériques identifiés |
|---------------------------------|---|
| Mme Bourahla Nabiha | Cartes bancaires, TPE, e-paiement, QR code, e-banking (Digitbank). |
| M. Houadjeli Abde Rahman | Cartes bancaires, QR code, e-paiement, virements en ligne, paiement mobile. |
| M. Tourcha Ali | Cartes bancaires, TPE, e-paiement, QR code, e-banking, Digitbank. |
| Mme Oulamara Tassadit | E-banking (Digitbank), cartes, e-paiement, QR code, TPE. |

Source : Élaboré par moi-même

- Tous les intervenants identifient une diversité d'outils numériques mis en place par la BDL pour favoriser l'inclusion financière.
- Les cartes bancaires sont citées par l'ensemble des répondants comme un moyen de base d'accès aux services numériques.
- Le TPE (Terminal de Paiement Électronique) est mentionné par Mme Bourahla, M. Tourcha et Mme Oulamara comme un canal essentiel pour les paiements en point de vente.
- Le e-paiement est unanimement reconnu comme un outil central, facilitant les transactions à distance et réduisant la dépendance au cash.
- Le QR code est largement adopté selon les répondants, représentant une solution rapide, moderne et accessible pour le règlement de services ou d'achats.
- L'e-banking, en particulier via la plateforme Digitbank, est mis en avant comme un moyen de gestion autonome des comptes bancaires, accessible en ligne.
- M. Houadjeli ajoute également le paiement mobile et les virements en ligne, élargissant encore les possibilités pour les usagers.
- La combinaison de ces outils offre aux clients plusieurs canaux d'interaction avec la banque, adaptés à différents besoins et contextes d'utilisation.

- Cette pluralité d'instruments numériques contribue directement à renforcer l'accessibilité, la flexibilité et la personnalisation des services bancaires.
- Elle témoigne de l'engagement de la BDL dans une stratégie de digitalisation multicanale, visant à inclure davantage de clients dans le système financier formel.

Tableau n°14: Avantages des paiements électroniques

| Intervenant | Avantages des paiements électroniques |
|---------------------------------|--|
| Mme Bourahla Nabiha | Gain de temps, sécurité accrue (3D Secure, cryptage des données), disponibilité 24h/24, réduction des coûts de transactions et des délais. |
| M. Houadjeli Abde Rahman | Rapidité des transactions, réduction des erreurs humaines, meilleure traçabilité des opérations, réduction des coûts de gestion. |
| M. Tourcha Ali | Gain de temps, instantanéité des paiements, amélioration de la sécurité, réduction des coûts opérationnels pour la banque et pour les clients. |
| Mme Oulamara Tassadit | Accélération des paiements, amélioration de la sécurité, réduction des coûts, service client plus efficace, gestion améliorée de la relation client. |

Source : Élaboré par moi-même

- Tous les intervenants soulignent les gains significatifs en rapidité qu'offrent les paiements électroniques, avec des transactions plus instantanées et continues (24h/24).
- La sécurité est un point fort largement reconnu : Mme Bourahla cite des dispositifs comme 3D Secure et le cryptage des données, tandis que les autres mentionnent une réduction des erreurs humaines et une traçabilité accrue.
- La réduction des coûts est un avantage majeur, tant pour la banque (coûts de gestion, coûts opérationnels) que pour les clients (frais de transaction moindres).
- Le gain de temps est mentionné par plusieurs intervenants (Mme Bourahla, M. Tourcha), renforçant l'idée d'une efficacité accrue dans la gestion des opérations.
- M. Houadjeli met en avant une meilleure traçabilité, contribuant à la transparence et au suivi des opérations.
- Mme Oulamara insiste également sur l'amélioration du service client et de la gestion de la relation client, grâce à la fluidité des services numériques.

- Tous ces avantages renforcent la qualité perçue des services financiers numériques, facteur clé dans la promotion de l'inclusion financière.
- Cette convergence d'opinions montre que les paiements électroniques ne sont pas uniquement un outil technique, mais aussi un vecteur de performance, de confiance et de modernisation du service bancaire à la BDL.

Tableau n°15: Défis de la digitalisation et adoption des paiements électroniques

| Intervenant | Défis de la digitalisation et adoption des paiements électroniques |
|---------------------------------|--|
| Mme Bourahla Nabiha | Cybersécurité, culture limitée des citoyens en matière de finance numérique, manque d'avantages fiscaux, infrastructure à renforcer. |
| M. Houadjeli Abde Rahman | Sécurité des données, résistance au changement des clients, nécessité d'une infrastructure technologique adéquate pour soutenir la digitalisation. |
| M. Tourcha Ali | Problèmes de réseau et de connexion, qualité des terminaux de paiement, culture financière des clients à renforcer. |
| Mme Oulamara Tassadit | Risques de fraudes, problèmes de connexion, besoins en infrastructures et matériels de qualité. |

Source : Élaboré par moi-même

- Tous les intervenants s'accordent sur l'existence de freins majeurs à la digitalisation et à l'adoption des paiements électroniques.
- La cybersécurité constitue une préoccupation centrale : Mme Bourahla et M. Houadjeli évoquent la sécurité des données, tandis que Mme Oulamara alerte sur les risques de fraudes.
- La résistance au changement est également un défi récurrent, liée à une culture numérique encore limitée chez de nombreux clients (soulignée par Mme Bourahla, M. Houadjeli et M. Tourcha).
- La qualité des infrastructures technologiques et de télécommunications est jugée insuffisante : problèmes de connexion réseau, faiblesse des terminaux, et besoin en matériel de qualité sont évoqués par plusieurs intervenants.

- Mme Bourahla mentionne également l'absence de mesures fiscales incitatives, ce qui freine l'adoption des paiements électroniques chez certains usagers et commerçants.
- Ces défis révèlent un écart entre l'offre technologique disponible et la capacité réelle du terrain à l'adopter efficacement.
- La réussite de la digitalisation repose donc autant sur l'évolution des outils que sur l'accompagnement humain, éducatif et institutionnel.
- En somme, malgré le potentiel reconnu des paiements électroniques, leur généralisation reste conditionnée à la résolution de plusieurs freins techniques, culturels et structurels.

Tableau n°16: Mesure de l'impact des paiements électroniques sur l'inclusion financière

| Intervenant | Mesure de l'impact |
|---------------------------------|---|
| Mme Bourahla Nabiha | Mesure par les montants des transactions effectuées sur les moyens de paiement électroniques mis à disposition des clients. |
| M. Houadjeli Abde Rahman | Suivi du nombre de nouveaux comptes ouverts, analyse des volumes et types de transactions électroniques. |
| M. Tourcha Ali | Mesure par l'amélioration des services de paiement, la facilitation des opérations interbancaires, et la réduction des coûts et des délais. |
| Mme Oulamara Tassadit | Suivi de la culture d'utilisation des paiements électroniques, nombre d'utilisateurs et de transactions effectuées, et évolution des habitudes des clients. |

Source : Élaboré par moi-même

- Tous les intervenants soulignent l'importance d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour évaluer l'impact des paiements électroniques.
- Mme Bourahla propose une évaluation basée sur les montants des transactions électroniques, reflétant l'usage réel des moyens mis à disposition.
- M. Houadjeli met l'accent sur le nombre de nouveaux comptes ouverts et l'analyse détaillée des types et volumes de transactions, comme indicateurs d'inclusion.

- M. Tourcha Ali considère l'impact à travers l'amélioration des services, la facilitation des échanges interbancaires, ainsi que la réduction des coûts et délais pour les clients et la banque.
- Mme Oulamara insiste sur le suivi des habitudes des clients, notamment la culture d'utilisation des paiements électroniques, le nombre d'utilisateurs, et l'évolution des comportements.
- Tous reconnaissent que l'impact peut se mesurer par une adoption croissante des services numériques et une fréquentation accrue des canaux électroniques.
- Ces éléments traduisent une meilleure intégration financière, en élargissant la portée des services bancaires à de nouveaux profils de clients.
- Ainsi, la mesure de l'inclusion financière via les paiements électroniques repose sur une combinaison de données d'usage, d'accès, et de transformation des pratiques.

Tableau n°17: Perspectives d'avenir pour les paiements électroniques

| Intervenant | Perspectives d'avenir |
|---------------------------------|---|
| Mme Bourahla Nabiha | Projets futurs incluant l'e-dinar, e-paiement sur des sites web algériens, e-Wallet, et la généralisation des cartes internationales sur les TPE. |
| M. Houadjeli Abde Rahman | Développement des paiements sans contact et une expansion des moyens de paiement mobiles et en ligne. |
| M. Tourcha Ali | Sensibilisation accrue des clients, généralisation des paiements électroniques et obligation légale pour certaines transactions. |
| Mme Oulamara Tassadit | Sensibilisation de la population, mise en place d'un cadre juridique qui rendrait l'utilisation des paiements électroniques obligatoire, et amélioration des infrastructures. |

Source : Élaboré par moi-même

- Tous les intervenants évoquent des pistes concrètes d'évolution visant à renforcer l'usage des paiements électroniques dans le futur.
- Mme Bourahla met en avant des projets innovants comme l'e-dinar, le déploiement de l'e-Wallet, l'intégration de l'e-paiement sur les sites algériens, ainsi que la généralisation des cartes internationales sur les TPE.

- M. Houadjeli insiste sur le développement des paiements sans contact et l'expansion des paiements mobiles et en ligne, en phase avec les tendances technologiques mondiales.
- M. Tourcha Ali souligne l'importance d'une sensibilisation renforcée des usagers et propose la généralisation obligatoire de certains paiements électroniques à travers une réglementation adaptée.
- Mme Oulamara rejette cette vision en mettant l'accent sur la création d'un cadre juridique incitatif, la vulgarisation des outils numériques, et l'amélioration des infrastructures techniques.
- Le point de convergence entre tous les discours est la nécessité d'élargir l'usage des paiements électroniques, aussi bien par l'offre technologique que par la demande client.
- L'accompagnement par la réglementation et la pédagogie est considéré comme essentiel pour une adoption durable et massive.

3.1.2. Synthèse des entretiens :

L'étude menée auprès de professionnels de la BDL montre que la digitalisation des moyens de paiement est perçue comme un levier important de l'inclusion financière en Algérie. Les services d'e-paiement, en facilitant l'accès, la rapidité et la sécurité des transactions, ont contribué à améliorer l'expérience client et à étendre l'usage des services bancaires.

Cependant, cette évolution rencontre plusieurs obstacles, notamment le manque d'éducation financière, la couverture technologique limitée, la complexité des outils numériques et l'absence de régulation claire. Ces freins réduisent la confiance des utilisateurs et ralentissent l'adoption généralisée des paiements électroniques, en particulier dans les zones rurales ou moins connectées.

Dans ce cadre, la BDL joue un rôle clé non seulement en développant des solutions numériques adaptées, mais aussi en accompagnant les clients à travers la formation, la sensibilisation et le renforcement des infrastructures. Pour que la digitalisation soit un véritable moteur d'inclusion financière, elle doit s'inscrire dans une démarche progressive et encadrée, garantissant un accès sécurisé, équitable et durable aux services financiers numériques.

3.2. Résultats Des ratios :

Les ratios seront structurés selon les deux dimensions clés de l'inclusion financière l'accès et l'utilisation :

A. Ratios d'accès aux services de financiers électroniques – BDL (2022–2024) :

Tableau n°18: Mesure la disponibilité et la capacité d'accès aux services électroniques

| Indicateur | Formule de calcul | 2022 | 2023 | 2024 | Unité / Signification |
|---|---|-----------|-----------|-----------|--|
| Taux de bancarisation (approché) | Nombre total de clients ÷ Population adulte estimée × 100 | ≈3.54 % | ≈3.62 % | ≈ 3.73 % | Niveau de couverture bancaire |
| Densité des GAB par client | Nombre de GAB ÷ Nombre de clients | 0,0003 21 | 0,000 326 | 0,000 329 | GAB par client |
| Densité des TPE | Nombre de TPE / 100 000 habitants | 0,080 | 0,084 | 0,089 | Mesure la disponibilité des moyens de paiement électronique |
| Taux d'équipement en TPE (par clients moraux commerçants) | (Nombre de TPE actifs ÷ Nombre total de clients moraux commerçants) × 100 | 3,2% | 3,27% | 3,51 % | Indique le niveau d'acceptation des paiements par carte dans le secteur marchand |
| Pénétration des services digitaux | Nombre de web-marchands / Clients) × 100 | 0,0091 % | 0,008 9% | 0,009 1% | Accès à distance via Internet/mobile |

Source : Élaboré par moi à partir des données de la BDL

Note : Si tu connais la population totale de la région ou du pays (par exemple l'Algérie), tu peux estimer la population adulte en utilisant une moyenne statistique :

En général, la population adulte (15 ans et plus) représente environ 65 % à 70 % de la population totale.

Formule :

$$\{\text{Population adulte estimée}\} = \{\text{Population totale}\} \times 0{,}70$$

Exemple :

Si la population totale est de 45 millions :

$$\text{Population adulte} = 45\,000\,000 \times 0,70 = 31\,500\,000$$

3.2.1. Lecture synthétique du tableau :

Ce tableau met en évidence l'évolution de la capacité de la population à accéder aux services financiers électroniques à travers plusieurs indicateurs :

- Taux de bancarisation ($\approx 3,5\%$ à $3,73\%$) :
Faible mais en légère hausse, ce taux indique une progression modérée de l'accès aux services bancaires, bien qu'il reste très en dessous des standards internationaux.
- Densité des GAB par client (0,000321 à 0,000329) :
Cette stabilité reflète une lente amélioration de la disponibilité des guichets automatiques, traduisant une infrastructure encore peu dense comparée au nombre de clients.
- Densité des TPE (0,080 à 0,089 pour 100 000 hab.) :
Ce ratio reste extrêmement bas, ce qui montre une disponibilité très limitée des terminaux de paiement électronique dans l'environnement économique.
- Taux d'équipement en TPE (3,2 % à 3,51 %) :
Ce taux montre une progression de l'acceptation des paiements par carte chez les commerçants, bien que le niveau global reste faible. Il suggère un potentiel de développement important dans la monétique commerciale.
- Pénétration des services digitaux ($\approx 0,009\%$) :
Cette part très faible révèle un accès numérique encore embryonnaire : peu de commerçants proposent des services de paiement en ligne, et le commerce électronique reste marginal.

B. Ratios liés à l'utilisation des services financiers électroniques – BDL (2022–2024) :

Tableau n°19: Mesurent la fréquence et l'intensité d'usage des services électroniques.

| Indicateur | Formule de calcul | 2022 | 2023 | 2024 | Unité / Signification |
|---|---|-----------|------------|-----------|---|
| Montant moyen par transaction électronique | Montant total ÷ nombre de transactions e-paiement | 54545,45 | 21451 ,61 | 15812 ,19 | Donne une idée du comportement d'achat ou de paiement |
| Fréquence d'utilisation e-paiement | Transactions e-paiement ÷ Nombre total de clients | 0,0009 | 0,105 3 | 0,0975 | Nb de transactions/an/client |
| Part des paiements électroniques dans les opérations | Transactions e-paiement ÷ (e-paiement + retraits DAB/DAB) × 100 | 17,41% | 2,30% | 2 ,23% | % de paiements électroniques sur total opérations |
| Taux d'adoption du paiement en ligne (web marchands) | Paiements en ligne ÷ Nombre de clients × 100 | 0,00034 % | 0,000 824% | 0,0009 0% | % de clients utilisant le paiement en ligne |
| Taux de pénétration des cartes | Nombre total de cartes ÷ Nombre total de clients | 1,19 | 0,21 | 0,17 | Mesure l'équipement de la clientèle en moyens de paiement |
| Ratio cartes/DAB et GAB | Nombre total de cartes ÷ Nombre de GAB | 0,4690 | 0,048 2 | 0,0376 | Nombre de cartes par distributeur |

Source : Élaboré par moi à partir des données de la BDL

3.2.2. Lecture synthétique du tableau :

Ce tableau illustre la fréquence, l'intensité et les comportements d'usage des services électroniques par les clients :

- Montant moyen par transaction (54 545 DA → 15 812 DA) :
On observe une forte baisse, ce qui pourrait indiquer une démocratisation des

paiements électroniques vers des montants plus accessibles (ex. petits achats, consommation courante).

- Fréquence d'utilisation du e-paiement ($0,0009 \rightarrow 0,1053 \rightarrow 0,0975$) : Elle augmente considérablement en 2023, puis se stabilise en 2024, signe d'une adoption croissante mais encore irrégulière de ce mode de paiement par les clients.
- Part des paiements électroniques dans les opérations ($17,41 \% \rightarrow 2,23 \%$) : Chute brutale entre 2022 et 2023, probablement due à une reprise des retraits en espèces ou à un effet de structure, ce qui montre une faible intégration du paiement électronique dans la vie financière quotidienne.
- Taux d'adoption du paiement en ligne ($0,00034 \% \rightarrow 0,00090 \%$) : Très faible, malgré une amélioration, ce taux indique une utilisation encore marginale des paiements en ligne, ce qui reflète un manque de confiance ou une offre encore limitée.
- Taux de pénétration des cartes ($1,19 \rightarrow 0,17$) : Cette forte chute suggère soit une mise à jour des données clients, soit un ralentissement dans l'émission de nouvelles cartes, ou une rationalisation.
- Ratio cartes / GAB ($0,469 \rightarrow 0,0376$) : En baisse marquée, ce ratio montre une diminution de l'utilisation des distributeurs par rapport au nombre de cartes, ou bien un retrait de cartes inactives du système.

3.3. Recommandations et suggestions :

- Accélérer l'adoption du paiement électronique dans les transactions quotidiennes, y compris dans les services publics.
- Généraliser l'usage des moyens de paiement électroniques dans les zones rurales et faiblement bancarisées.
- Étendre le réseau de TPE et de GAB dans les zones à faible couverture bancaire.
- Mettre en place un cadre réglementaire incitatif pour favoriser l'innovation dans les services de paiement électronique.
- Renforcer la coopération entre les banques, les fintechs et les autorités de régulation.
- Améliorer la qualité des services numériques bancaires (applications mobiles, sites web, etc.).
- Lancer des programmes d'éducation financière et numérique pour sensibiliser les populations aux services digitaux.

- Offrir des formations continues au personnel bancaire pour renforcer leurs compétences en matière de digitalisation.
- Renforcer la sécurité des transactions électroniques pour instaurer la confiance chez les utilisateurs.
- Développer des solutions de paiement adaptées aux personnes exclues du système bancaire classique.
- Encourager la création de portefeuilles électroniques et de services bancaires mobiles accessibles à tous.
- Mettre en place des dispositifs de retour client pour améliorer les services proposés.
- S'inspirer des expériences internationales réussies en matière de digitalisation inclusive.
- Lancer des projets pilotes dans certaines agences avant une généralisation à l'échelle nationale.
- Investir dans les infrastructures technologiques de la BDL pour garantir une meilleure qualité de service.
- Promouvoir l'interopérabilité entre les différents systèmes de paiement et les institutions financières.
- Rendre les interfaces numériques plus intuitives, multilingues et accessibles aux personnes peu alphabétisées.
- Intégrer des outils de gestion et de suivi des opérations bancaires numériques pour les usagers.

Conclusion de chapitre :

Ce chapitre, structuré en trois sections, a exploré les aspects essentiels de notre recherche sur l'inclusion financière et le paiement électronique en Algérie, avec un focus sur la BDL.

La première section a analysé l'état des lieux de l'inclusion financière, à travers les indicateurs disponibles et les initiatives institutionnelles.

La deuxième a présenté la BDL, son positionnement, ses activités et ses efforts de digitalisation, ainsi que la méthodologie qualitative adoptée.

La troisième a restitué les résultats de terrain : perceptions sur les paiements digitalisés, obstacles, leviers et recommandations.

Dans l'ensemble, ce chapitre a fourni des réponses concrètes à notre problématique, en mettant en évidence le rôle de la BDL dans la digitalisation au service de l'inclusion financière.

CONCLUSION GENERALE

Au cours des dernières années, la digitalisation des moyens de paiement a profondément modifié l'architecture du secteur bancaire algérien, en particulier en ce qui concerne l'accès aux services financiers. Dans cette optique, notre étude, axée sur le rôle du paiement électronique dans la promotion de l'inclusion financière à travers le cas de la Banque de Développement Local (BDL), a permis de dégager plusieurs enseignements importants, tant sur le plan théorique que pratique.

Afin de mieux cerner les mécanismes par lesquels le paiement électronique peut contribuer à l'inclusion financière, nous avons formulé la problématique suivante : Comment la digitalisation des moyens de paiement peut-elle contribuer à la promotion de l'inclusion financière en Algérie, et quel rôle spécifique peut jouer la Banque de Développement Locale (BDL) dans ce processus ?

Pour y répondre, nous avons mobilisé une démarche méthodologique mixte, combinant une analyse qualitative, à travers des entretiens avec des professionnels de la BDL, et une analyse quantitative, basée sur des indicateurs d'accès et d'utilisation des services financiers électroniques sur la période 2022–2024.

Les résultats de l'enquête qualitative montrent que la digitalisation est largement perçue comme un levier stratégique pour renforcer l'inclusion financière. Les acteurs soulignent ses bénéfices sur l'accès aux services bancaires, la sécurité des transactions et l'expérience client. Cependant, des obstacles subsistent, tels que la faible éducation financière, une infrastructure inégale, la complexité des outils numériques et une réglementation insuffisante.

L'analyse quantitative a, quant à elle, révélé des progrès timides mais réels en matière d'accès aux services digitaux :

- Le taux de bancarisation, bien qu'encore faible ($\approx 3,5\%$ à $3,73\%$), montre une tendance légèrement haussière.
- La densité des TPE reste limitée (0,080 à 0,089 pour 100 000 hab.), mais en progression.
- Le taux d'équipement des commerçants en TPE a augmenté (3,2 % à 3,51 %), ce qui traduit une amélioration lente de l'acceptation des paiements électroniques.

En revanche, la pénétration des services digitaux reste très marginale ($\approx 0,009\%$), et l'usage des paiements en ligne demeure extrêmement réduit.

Du point de vue de l'utilisation, nous constatons :

- Une baisse du montant moyen par transaction, indiquant une adoption plus fréquente pour de petits paiements.
- Une augmentation de la fréquence d'usage du e-paiement, bien qu'encore instable.
- Une chute brutale de la part des paiements électroniques dans l'ensemble des opérations, ce qui confirme la domination persistante des retraits en espèces.
- Un taux d'adoption des paiements en ligne et de cartes bancaires encore trop faible pour entraîner une transformation profonde des usages.

À la lumière de ces constats, nous pouvons valider les hypothèses formulées en introduction :

- La première hypothèse, selon laquelle la digitalisation est un levier d'inclusion financière mais reste freinée par des obstacles, est confirmée par l'ensemble des résultats qualitatifs et quantitatifs.
- La deuxième hypothèse, selon laquelle les efforts de l'État et de la BDL demeurent insuffisants, se vérifie à travers la faiblesse des ratios d'accès et d'utilisation, malgré quelques initiatives en cours.
- Enfin, la troisième hypothèse, qui plaide pour une approche multidimensionnelle combinant technologie, éducation et régulation, est validée par l'ensemble de l'analyse.

En somme, pour que la digitalisation devienne un réel moteur d'inclusion financière en Algérie, il est nécessaire de repenser les stratégies actuelles et d'intensifier les efforts à plusieurs niveaux. La BDL, en tant qu'acteur public majeur, peut jouer un rôle de catalyseur à travers :

- Le renforcement de ses infrastructures numériques,
- La formation des clients et commerçants à l'usage des outils digitaux,
- La mise en place d'outils de pilotage et de suivi de la performance des services électroniques,
- Et la collaboration active avec les pouvoirs publics pour créer un cadre réglementaire clair et incitatif.

L'inclusion financière ne peut réussir sans une volonté politique affirmée, des investissements ciblés et une réelle mobilisation des acteurs du système financier. Ce mémoire constitue ainsi une contribution modeste à cette dynamique nécessaire pour moderniser le système bancaire algérien et rendre la finance accessible à tous.

La bibliographie :

1) Ouvrages

- Aglietta, M., & Bénassy-Quéré, A. (2018). *Monnaie et systèmes de paiement*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Belaïd, M. C. (2015). Comprendre la banque. Alger : Les Pages Bleues Internationales, octobre, p. 61.
- Caudamin, G., & Montier, J. (1998). *Banque et marchés financiers*. Paris : Éditions Economica, p. 123.
- Nammour, F. (2009). *Instruments de paiement et de crédit*. Bruxelles : Éditions Bruylant, p. 03.
- Rambure, D. (2005). *Les systèmes de paiement*. Paris : Éditions Economica, p. 47.
- Saint-Étienne, C. (2023). *Les moyens de paiement*. Paris : Éditions Dalloz, p. 13.

2) Articles scientifiques

- Amira Aboura & Mohamed Chahidi. (2017). Le système bancaire algérien : évolution historique, libéralisation du secteur et défis de modernisation, <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/81886>.
- Amina Haoudi et Ayoub Rabhi. (2018). Les déterminants de l'inclusion financière en Afrique : Évidence sur la détention d'un compte courant, HAL open science, p.11.

3) Rapports

- AFI (Alliance for Financial Inclusion). (s.d.). *Core Set of Financial Inclusion Indicators*.
- AFI. (2020). *Digital Financial Services: Basic Terminology*.
- Banque d'Algérie. (2005). *Rapport Annuel 2005*, chapitre VI, p. 109.
- Banque d'Algérie. (s.d.). *Brochure sur l'inclusion financière*.
- Banque de France. (2020). *Inclusion financière : un enjeu mondial*.
- Banque mondiale. (2018). *Global Findex Database 2017*.
- Banque mondiale. (2022). *Global Financial Development Report 2022: Financial Inclusion*.
- Capgemini. (2024). *AI and Gen AI in Cybersecurity*.
- CGAP. (2015). *L'inclusion financière numérique : enjeux pour les clients et les organismes de réglementation*.
- DataReportal. (2025). *Digital 2025: Algeria*.
- KPMG. (2024). *Pulse of Fintech H2 2024*.

4) Thèses universitaires

- Oumarou Ibrahim Chaibou. *Rôle de la micro-finance dans l'inclusion financière des pays de l'UEMOA*, thèse de doctorat, Université de Rouen-Normandie, 2019.
دور الاشتغال المالي لدى المصادر الوطنية في تحقيق المسؤولية الاجتماعية تجاه العملاء . حنين محمد بدر عجور - دراسة حالة البنك الإسلامي العام في قطاع غزة Gaza, 2017.

5) Textes réglementaires

- Loi n° 88-01 du 12 janvier 1988, relative à la restructuration des EPE.
- Loi n° 90-10 du 14 avril 1990, relative à la monnaie et au crédit.
- Loi n° 23-09 du 21 juin 2023, portant loi monétaire et bancaire. *Journal Officiel de la République Algérienne*, n° 39 du 22 juin 2023.
- Règlement 2005-07, sur la sécurité des systèmes de paiement, art. 2.

6) Sites web

- <https://www.afi-global.org>
- https://databankfiles.worldbank.org/public/ddpext_download/g20fidata
- <https://www.banquemoniale.org/fr/topic/financialinclusion/overview>
- <https://bsi-economics.org/inclusion-fi-afrigue-az/>
- <https://globalindex.worldbank.org>
- <https://www.institutionalinvestor.com/article/2cr05ezvie4nn2eiagkxs/ria-intel/m-a-among-top-2023-wealthtech-trends>
- <https://www.cbinsights.com/research/report/fintech-trends-2023/>
- <https://www.e-commerce.fr/Definitions-Glossaire/Paiement-electronique-57357.htm>
- <https://giemonetique.dz/acteurs/les-operateurs-interbancaires/>
- <https://www.kpmg.com>
- <https://www.capgemini.com/>
- <https://www.spglobal.com/market-intelligence/en/news-insights/research/fintech-funding-falls-42-to-35b-in-2023-but-downturn-may-be-nearing-end>

7) Divers (manuels, documents d'entreprise, cours, etc.)

- Belecheli, Y. (2020/2021). *Cours de comptabilité bancaire*. École Supérieure de Banques (ESB).
- Guide des banques et établissements financiers en Algérie, KPMG, édition 2012.
- Guide pour la digitalisation des paiements des États membres de l'UEMOA, p. 08.
- La MONETIQUE : Fondamentaux et évolution (support pédagogique).
- Laudon, K. C., & Traver, C. G. (2017). *E-commerce 2017: Business, Technology, Society* (13e éd.).

Liste des annexes :**Entretien :**

Thème de l'étude : Rôle du paiement électronique dans la promotion de l'inclusion financière

Objectif de l'entretien : Recueillir des informations sur l'impact de la digitalisation et l'utilisation des moyens de paiement électroniques sur l'inclusion financière, en comparant la situation avant et après leur adoption.

Introduction

Présentation de l'enquêteur et de l'objectif de l'étude

- Profil du participant
- Poste occupé dans la banque
- Nombre d'années d'expérience dans le secteur bancaire
- Connaissance et utilisation des moyens de paiement électroniques
- Questions sur la situation avant la digitalisation des paiements

-Comment les clients effectuaient-ils leurs transactions bancaires avant l'introduction des paiements électroniques ?

-Quels étaient les défis et les limitations rencontrés par les clients dans l'accès aux services financiers ?

-Comment la banque gérait-elle les transactions et les opérations avant la digitalisation ?

-Quels étaient les coûts et les délais associés aux transactions traditionnelles ?

-Comment la banque évaluait-elle l'inclusion financière de ses clients avant l'introduction des paiements électroniques ?

- Questions sur l'impact de la digitalisation et des paiements électroniques

-Quels sont les différents types de paiements électroniques proposés par la banque (cartes, mobile, internet, etc.) ?

- Comment la digitalisation a-t-elle facilité l'accès aux services financiers pour les clients, en particulier ceux qui étaient auparavant exclus ?
- Quels sont les avantages et les inconvénients de l'utilisation des paiements électroniques pour les clients et pour la banque ?
- Comment les paiements électroniques ont-ils amélioré l'efficacité, la rapidité et la sécurité des transactions ?
- Ont-ils contribué à réduire les coûts et les délais associés aux opérations bancaires ?
- Comment la digitalisation a-t-elle affecté la relation entre la banque et ses clients ?
- Quels sont les défis rencontrés dans la promotion et l'adoption des paiements électroniques ?
- Comment la banque mesure-t-elle l'impact des paiements électroniques sur l'inclusion financière de ses clients ?
- Quelles sont les perspectives d'avenir pour le développement des paiements électroniques et leur rôle dans l'inclusion financière ?

Merci beaucoup pour votre temps

Statistique paiement de proximité

sur TPE /

| Année | Nombre de TPE mis en Exploitation | Nombre de Transaction enregistré | Montant Global |
|-----------------|-----------------------------------|----------------------------------|----------------|
| 2017 | 3 200 | 6 900 | 28 400 000 |
| 2018 | 4 600 | 32 000 | 131 000 000 |
| 2019 | 8 000 | 108 000 | 560 000 000 |
| 2020 | 6 500 | 267 000 | 1 800 000 000 |
| 2021 | 7 900 | 449 000 | 5 140 000 000 |
| 2022 | 8 000 | 879 000 | 6 500 000 000 |
| 2023 | 8 400 | 1 000 000 | 7 700 000 000 |
| Au 23 Juin 2024 | 8 900 | 437 871 | 3 450 284 921 |

Statistique E-paiement en ligne sur internet

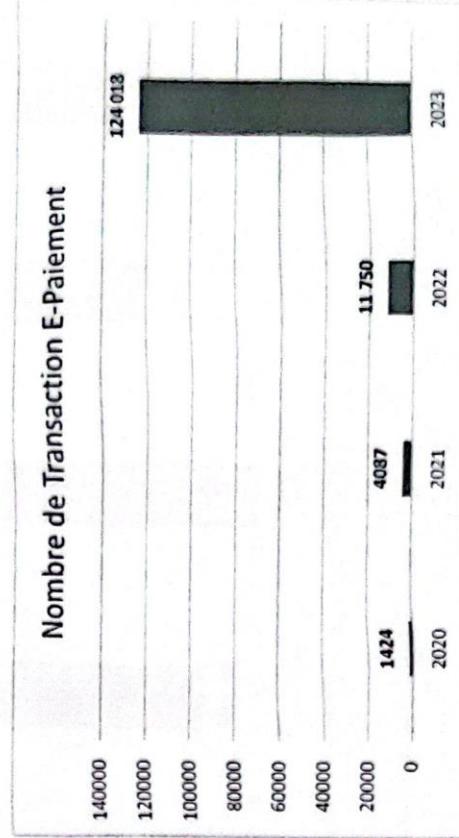
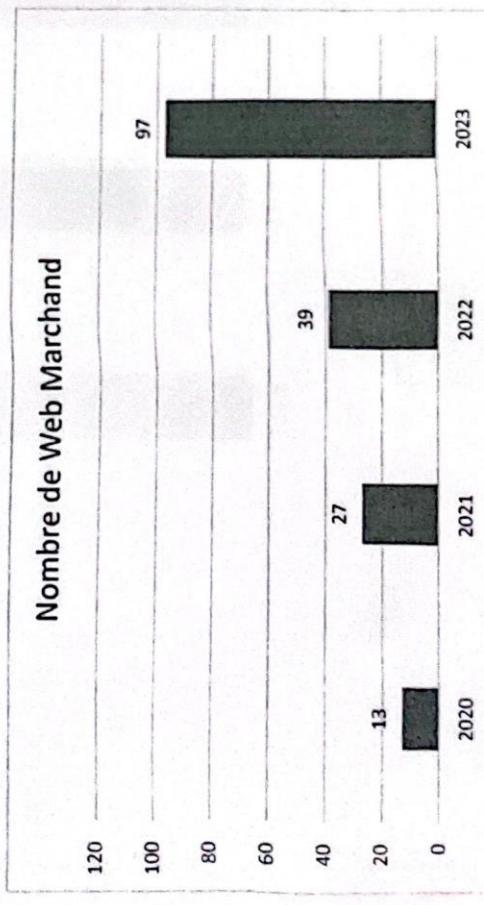
| Année | Nombre de Web Marchand | Nombre de Transaction E-Paiement | Montant |
|-----------------|------------------------|----------------------------------|---------------|
| 2020 | 13 | 1400 | 108 000 000 |
| 2021 | 27 | 4000 | 250 000 000 |
| 2022 | 39 | 11 000 | 600 000 000 |
| 2023 | 97 | 124 000 | 2 660 000 000 |
| Au 23 Juin 2024 | 111 | 119 238 | 1 885 414 635 |

Transaction Sogral "04" bornes libre-service

| Année | Nombre de Transaction enregistré | Montant Global |
|-----------|----------------------------------|----------------|
| 2022 | 37 | 38 300 |
| 2023 | 2 229 | 2 480 000 |
| 2024 juil | 483 | 459 000 |
| Total | 2749 | 2 977 300 |

Source : document interne BDL, DMP

| Année | Nombre de Web Marchand | Nombre de Transaction E-Paiement | Montant |
|-------|------------------------|----------------------------------|------------------|
| 2020 | 13 | 1424 | 108 826 085,78 |
| 2021 | 27 | 4087 | 250 023 471,66 |
| 2022 | 39 | 11 750 | 608 880 128,31 |
| 2023 | 97 | 124 018 | 2 666 576 867,67 |



| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| NOMBRE DE CARTES VISA | 17 793 | 24 008 | 23 140 | 24 847 | 31 106 | 32 754 |
| NOMBRE DE CARTES MASTERCARD | 15 261 | 16 075 | 15 074 | 12 858 | 12 174 | 10 336 |
| NOMBRE DE CARTES CIB | 209 750 | 205 808 | 184 582 | 188 240 | 210 167 | 170 042 |

| RETRAIT PAR GAB-DAB (émission + acquisition) | 2019 | 2020 | 2021 | 2024 | RévB | RévC |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------|
| 1 152 317 | 2 999 851 | 4 434 931 | 5 655 373 | 5 649 200 | 4 847 175 | |

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2024 | 2023 | 2022 |
|---------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| NOMBRE DE CLIENTS | | | | | | |
| PERSONNES PHYSIQUES | 701344 | 788632 | 831623 | 930765 | 89700 | 86400 |
| PERSONNES MORALES | | | | | | |
| | 241670 | 249324 | 256428 | 291642 | 279700 | 268000 |

Statistique paiement de proximité

| Année | Nombre de TPE mis en exploitation | Nombre de Transaction enregistré | Montant Global |
|-------|-----------------------------------|----------------------------------|------------------|
| 2017 | 3 201 | 6 924 | 28 464 420,44 |
| 2018 | 4 637 | 32 084 | 131 895 644,00 |
| 2019 | 8 061 | 108 763 | 568 578 594,78 |
| 2020 | 6 508 | 266 996 | 1 863 720 942,52 |
| 2021 | 7933 | 749 383 | 5 143 210 796,03 |
| 2022 | 8 116 | 879 360 | 6 515 179 446,80 |
| 2023 | 8 443 | 1 035 280 | 7 707 152 242,78 |

5